# Parlement francophone bruxellois (Assemblée de la Commission communautaire française)



1<sup>er</sup> décembre 2014

SESSION ORDINAIRE 2014-2015

**BULLETIN DES QUESTIONS ET DES RÉPONSES** 

#### SOMMAIRE

COMMANCE	Pages
	3.1
I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES	
(Article 87.4 du Règlement)	
Le ministre en charge de la Cohésion sociale et du Tourisme, M. Rudi Vervoort	
La composition du cabinet du ministre (n° 18 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	5
La ministre chargée de l'Aide aux Personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales, Mme Céline Fremault	
La promotion du volontariat (n° 33 de Mme Marion Lemesre)	6

Pages

#### II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

(Article 87.3 du Règlement)

	stre-Présidente, chargée du Budget, de l'Enseignement, du Transport scolaire, de l'Ac- e l'Enfance, du Sport et de la Culture, Mme Fadila Laanan
L	a création de l'« Agence bruxelloise du Sport » (n° 1 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)
L	a création d'un label « Diversité » (n° 2 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)
	a création d'un guichet virtuel unique sur les offres sportives (n° 4 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)
	a création d'un site internet destiné aux artistes et aux créateurs (n° 5 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)
L	a mise en œuvre des réformes institutionnelles (n° 6 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)
	a mise en place d'une « task force » chargée de coordonner la stratégie culturelle sur le territoire. égional (n° 7 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)
L	a composition et l'organisation de votre cabinet (n° 17 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)
	es initiatives en faveur des partenariats public-privé en matière de culture (n° 21 de M. Gaëtan /an Goidsenhoven)
	Les initiatives en faveur des partenariats public-privé en matière d'infrastructures sportives (n° 22 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)
	c'octroi de subsides en faveur de l'ASBL Zinneke pour le projet Zinneke 2014 (n° 28 de M.
	Dispositif « chèque sport » (n° 29 de M. Vincent De Wolf)
F	Politique sportive destinée aux seniors (n° 30 de M. Vincent De Wolf)
	a mise en œuvre du décret relatif à la gouvernance et à la transparence dans l'exécution des nandats publics (n° 31 de Mme Barbara Trachte)
L	L'enseignement (n° 32 de Mme Marion Lemesre)
L	l'offre numérique dans les bibliothèques bruxelloises (n° 42 de Mme Marion Lemesre)
Le mini	stre en charge de la Cohésion sociale et du Tourisme, M. Rudi Vervoort
	Le soutien aux ASBL dans le cadre du décret sur la cohésion sociale (n° 19 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)
La mini	stre chargée de la Fonction publique et de la Santé, Mme Cécile Jodogne
n	La participation de l'administration de la Commission communautaire française à l'École de l'ad- ninistration publique commune à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région wallonne (n° 10 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)
	a prévention de l'alcoolisme au sein des l'administration (n° 11 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)
L	a composition et l'organisation de votre cabinet (n° 16 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)
L	a sécurité des bâtiments des services publics (n° 24 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)
	l'adoption d'un règlement de travail au sein de l'administration (n° 25 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)
	L'étude de programmation du décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines

		Pages
Le mi	nistre chargé de la Formation professionnelle, M. Didier Gosuin	
	La création d'un guichet unique pour les formation professionnelles (n° 3 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	54
	Le déménagement des services de Bruxelles Formation au sein de la tour Astro (n° 9 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	54
	Le projets de Bruxelles Formation cofinancés par le Fonds sociale européen (n° 12 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	54
	La mise en œuvre de la Garantie Jeune par les services de Bruxelles Formation (n° 13 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	55
	La composition et l'organisation de votre cabinet (n° 15 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	56
	La participation de Bruxelles Formation aux programmes de la Colruyt Academy (n° 20 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	56
	La mise sur pied du « Plan quinquennal de développement et de financement de l'offre de formation » (n° 23 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	56
	Les partenariats avec les missions locales (n° 26 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	57
	La mise sur pied du « Pacte pour Bruxelles » (n° 27 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	57
	nistre chargée de l'Aide aux Personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et elations internationales, Mme Céline Fremault	
	La promotion de la Commission communautaire française sur la scène internationale (n° 8 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	59
	La composition et l'organisation de votre cabinet (n° 14 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	59
	Bruxelles, les Bruxellois, et la ligne d'écoute francophone « violences conjugales » (0800 30 030) (n° 34 de Mme Fatoumata Sidibé)	60
	L'accueil téléphonique du Réseau Mariage Migration : évaluation de la phase pilote et suites (0800 90 901) (n° 35 de Mme Fatoumata Sidibé)	61

#### I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES (Article 87.4 du Règlement)

#### LE MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU TOURISME, M. RUDI VERVOORT

### Question n° 18 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 25 septembre 2014 :

La composition du cabinet du ministre.

Afin de compléter mon information sur la composition et l'organisation de votre cabinet, je souhaiterais obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Quel est le nombre de personnes qui sont employées au sein de votre cabinet ministériel ?
- Quel est le nombre de personnes qui sont détachées de l'administration et quels sont leurs services publics d'origine ?
- Quelle est la proportion de femmes et d'hommes au sein de votre équipe ?
- Votre cabinet compte-t-il éventuellement des personnes handicapées ? Le cas échéant, quel est leur nombre ?
- Votre équipe est-elle éventuellement composée de mandataires communaux? Le cas échéant, combien sont-ils et quelles sont les communes y afférentes?
- Combien de véhicules sont-ils utilisés par votre cabinet et quelles sont leurs émissions respectives de CO<sub>2</sub> ?
- Sur le nombre total d'ordinateurs utilisés par votre équipe, quelle est la proportion des postes dotés de logiciels libres ?

#### LA MINISTRE CHARGÉE DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES, DE L'ACTION SOCIALE, DE LA FAMILLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES, MME CÉLINE FREMAULT

### Question n° 33 de Mme Marion Lemesre du 24 octobre 2014 :

La promotion du volontariat.

Afin de compléter l'information dont je dispose concernant la situation du volontariat dans notre Région, j'aimerais vous demander les précisions suivantes en ce qui concerne les actions du Gouvernement francophone bruxellois en cette matière :

- Pouvez-vous me dire quelles sont les actions prévues pour soutenir ou renforcer l'investissement citoyen via le volontariat sur le territoire de notre Région ?
- Pouvez-vous me dresser le bilan de l'assurance volontariat que finance la Commission communautaire française ? Depuis sa création, quelles sont les structures qui ont fait appel à cette assurance ? Quel est le profil des personnes concernées ? S'agit-il de personnes actives par ailleurs sur le marché du travail ? Quelle est la proportion de seniors ?

#### II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

(Article 87.3 du Règlement)

LA MINISTRE-PRÉSIDENTE, CHARGÉE DU BUDGET, DE L'ENSEIGNEMENT, DU TRANSPORT SCOLAIRE, DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE, DU SPORT ET DE LA CULTURE, MME FADILA LAANAN

Question n° 1 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 19 septembre 2014 :

La création de l'« Agence bruxelloise du Sport ».

La Déclaration de politique communautaire annonce la mise en place d'une « Agence bruxelloise du Sport » destinée à appuyer les associations sportives dans leur gestion administrative.

À ce propos, je souhaiterais obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Pouvez-vous me détailler les missions déjà retenues pour l'« Agence bruxelloise du Sport » ?
- Les travaux préparatoires relatifs à ce projet ontils déjà été entamés ?
- Disposez-vous d'un calendrier précis pour le développement de ce projet ?
- Combien de personnes sont-elles affectées à la réalisation de ce projet ?
- Quel est le budget affecté au développement de ce projet ?

#### Réponse :

Le Gouvernement francophone bruxellois s'est effectivement engagé à développer une « Agence bruxelloise du Sport ».

Les missions qui lui seront confiées seront d'aider les clubs sportifs amateurs de la Région au niveau de leur gestion et de leurs obligations administratives. Cette agence permettra aussi de coordonner les différentes actions des intervenants.

Dans ce cadre, j'ai déjà pu organiser plusieurs concertations avec le cabinet du Ministre-Président du Gouvernement de la Région, M. Rudi Vervoort, ainsi qu'avec l'Agence du Développement territorial (ADT) et le cabinet du Ministre en charge du Sport à la COCON (VGC), M. Pascal Smet. Ces rencontres ont déjà permis de dessiner les contours des futures synergies quant à la politique sportive en Région bruxelloise.

Ce projet n'étant qu'à sa phase initiale, je ne puis pas vous en dire plus pour le moment quant au calendrier ni au budget qui y sera consacré.

### Question n° 2 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 19 septembre 2014 :

La création d'un label « Diversité ».

Dans la Déclaration de politique communautaire, le Collège annonce qu'il procédera à la création d'un label « Diversité ». Ce label permettra de récompenser les acteurs culturels actifs dans la promotion de la diversité culturelle en Région bruxelloise.

À ce propos, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

- Quel est le public ciblé par ce nouveau label ?
- Combien de personnes sont-elles affectées à la réalisation de ce label ?
- Quel est le budget affecté au développement de ce projet ?
- Une action de promotion du label « Diversité » est-elle à l'ordre du jour ?
- Dans l'affirmative, quels sont les outils utilisés et le budget retenu pour cette action de promotion?

#### Réponse :

Le public ciblé par ce label correspond à l'ensemble des profils de population bruxelloise, en termes d'âge, d'état de santé, de handicap, de genre, d'orientation sexuelle, philosophique ou religieuse.

Sera récompensé sous forme d'un Prix de la Diversité, l'opérateur ayant fourni le plus d'efforts en vue d'intégrer cette diversité (au sens large du terme) dans sa programmation, au sein de ses équipes techniques et artistiques, ou encore de son public.

Le Prix fera l'objet d'un appel à projet rédigé par les services de la Culture de la Commission communautaire française. Le Prix n'est pas encore déterminé au niveau de son montant mais se situera dans une fourchette de  $20.000 \in \grave{a} \ 30.000 \in .$ 

La remise du Prix de la Diversité fera l'objet d'un événement spécifique visant à encourager la diffusion des bonnes pratiques en la matière.

## Question n° 4 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 19 septembre 2014 :

La création d'un guichet virtuel unique sur les offres sportives.

Afin d'offrir une meilleure information aux citoyens bruxellois, le Collège a annoncé, dans la Déclaration de politique communautaire, qu'il procédera à la création d'un guichet virtuel unique regroupant l'ensemble des données sur l'offre sportive bruxelloise. À ce propos, je souhaiterais savoir si les travaux préparatoires à ce projet ont déjà été entamés ? Disposez-vous d'un calendrier précis pour le développement de ce projet ?

#### Réponse :

Le Gouvernement francophone bruxellois s'est effectivement engagé à réaliser, annuellement, en concertation avec la VGC, la Région de Bruxelles-Capitale et la Fédération Wallonie-Bruxelles, une mise à jour des données reprises dans le cadastre du sport en Région de Bruxelles-Capitale.

Le Gouvernement se donne également pour mission de transmettre aux citoyens les données recueillies dans le cadastre, au travers d'un guichet virtuel unique, et d'ainsi, augmenter la circulation de l'information entre les acteurs et vers le public. Ce portail web intégrera des volets « personnes à mobilité réduite » et « sport senior ».

À cet effet, j'ai déjà pu organiser plusieurs concertations avec le Cabinet du Ministre-Président Rudi Vervoort, mais aussi avec l'Agence de Développement Territorial (ADT), ainsi qu'avec le Cabinet du Ministre Pascal Smet en charge du sport à la VGC. À ces contacts fructueux doit encore s'ajouter une rencontre avec mon homologue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui a dû être postposée pour des raisons d'agenda liés aux travaux budgétaires. Ces rencontres ont déjà permis de dessiner les contours des futures synergies autour de la politique sportive en Région bruxelloise.

Enfin, dans l'objectif de la mise en ligne des données recueillies dans le cadastre, j'ai d'ores et déjà mandaté mon administration afin qu'elle consulte le centre informatique pour la Région bruxelloise (CIRB) afin que d'évaluer les différentes possibilités permettant la mise en place du futur guichet virtuel.

### Question n° 5 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 19 septembre 2014 :

La création d'un site internet destiné aux artistes et aux créateurs.

Dans son volet culturel, la Déclaration de politique communautaire annonce la création d'un site internet à destination des artistes et créateurs, afin de leur fournir une meilleure information des aides disponibles. À ce propos, je souhaiterais savoir si la construction de ce site internet a déjà débuté ? Et quand sera-t-il accessible ?

#### Réponse :

Le site à destination des artistes serait un site multilingue, requérant dès lors la participation d'autres pouvoirs publics que la seule Commission communautaire française.

Une concertation sera prochainement organisée avec le Guichet des Arts, déjà en charge de l'accompagnement juridique, fiscal et administratif des artistes francophones, pour développer ce projet de site internet au départ des services existants.

### Question n° 6 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 19 septembre 2014 :

La mise en œuvres des réformes institutionnelles.

La Déclaration de politique communautaire annone la création d'un groupe de travail, dès l'installation du nouveau Collège, chargé d'encadrer la mise en œuvre technique des deux réformes institutionnelles, à savoir la VIème Réforme de l'État et la Sainte-Émilie.

À ce propos, je souhaiterais obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Ce groupe de travail est-il déjà en place ?
- Quelles sont les missions qui lui ont été confiées ?
- Quelle est la composition de ce groupe de travail ?
- Le rapport final sera-t-il accessible aux députés ?

#### Réponse :

Le Gouvernement francophone bruxellois a effectivement pour tache la mise en œuvre de deux réformes, à savoir la VIème Réforme de l'État, conformément à la loi spéciale du 6 janvier 2014, et la Sainte-Émilie, conformément au décret du 4 avril 2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région

wallonne et la Commission communautaire française.

Dans le respect de l'accord de majorité, le Gouvernement francophone bruxellois a donc estimé nécessaire de former un groupe de travail technique et politique. Ce groupe de travail, représentant l'ensemble des membres du Gouvernement francophone bruxellois, s'est donc réuni, au courant du mois de septembre 2014, à plusieurs reprises, avec l'administration de la Commission communautaire française.

Ledit groupe de travail a pour mission d'encadrer la mise en œuvre technique de la VIème Réforme et de la Sainte-Émilie. Ce groupe de travail est plus particulièrement chargé d'étudier la mise en œuvre du mécanisme de migration de certaines institutions de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune.

Une première analyse détaillée a d'ores et déjà pu être réalisée endéans les délais prévus par l'accord de majorité. Cette analyse ne peut bien évidement pas encore être considérée comme un rapport final abouti et présentable auprès du Parlement francophone bruxellois. Ceci étant, sachez qu'elle portait notamment sur les différents transferts de compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers la Commission communautaire française et inversement pour ce qui concerne les espaces rencontre et l'aide sociale au justiciable. Enfin, elle portait aussi sur une prévision des dépenses et recettes transférées à la Commission communautaire française à partir du 1er janvier 2015, ce, via l'analyse des chiffres transmis par l'Inami.

### Question n° 7 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 19 septembre 2014 :

La mise en place d'une « task-force » chargée de coordonner la stratégie culturelle sur le territoire régional.

La Déclaration de politique communautaire témoigne de la volonté du Collège de mener une politique culturelle ambitieuse. Pour élaborer un véritable projet culturel bruxellois, il a été annoncé la mise en place d'une « task-force » chargée de structurer et de coordonner la politique culturelle en Région bruxelloise.

À ce propos, je souhaiterais obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Cette « task-force » est-elle déjà lancée ?
- Dans l'affirmative, quelle est sa composition ?
- Une concertation avec la VGC est-elle à l'ordre du jour ?

#### Réponse:

La task-force n'a pas encore été lancée. Je compte initier, dans les prochaines semaines, des concertations avec l'ensemble des acteurs institutionnels de la Culture à Bruxelles afin d'identifier les modalités à mettre en œuvre pour coordonner les actions qu'ils mènent à Bruxelles. Je ferai ce travail en étroite collaboration avec le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, M. Rudi Vervoort.

La concertation en vue de la task-force sera dès lors entamée au début 2015.

### Question n° 17 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 25 septembre 2014 :

La composition et l'organisation de votre cabinet.

Afin de compléter mon information sur la composition et l'organisation de votre cabinet, je souhaiterais obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Quel est le nombre de personnes qui sont employées au sein de votre cabinet ministériel?
- Quel est le nombre de personnes qui sont détachées de l'administration et quels sont leurs services publics d'origine ?
- Quelle est la proportion de femmes et d'hommes au sein de votre équipe ?
- Votre cabinet compte-t-il éventuellement des personnes handicapées ? Le cas échéant, quel est leur nombre ?
- Votre équipe est-elle éventuellement composée de mandataires communaux ? Le cas échéant, combien sont-ils et quelles sont les communes y afférentes ?
- Combien de véhicules sont-ils utilisés par votre cabinet et quelles sont leurs émissions respectives de CO<sub>2</sub>?
- Sur le nombre total d'ordinateurs utilisés par votre équipe, quelle est la proportion des postes dotés de logiciels libres ?

#### Réponse :

- 1) Mon cabinet de la Commission communautaire française comprend 14 personnes (11,5 ETP).
- 2) Sont détachés :
  - 3 agents d'exécution (2,5 ETP) : 2 de la Communauté française et 1 de Bruxelles-Formation),

- 4 conseillers (3 ETP) : 1 détaché du SPRB, 2 de la Communauté française et 1 de Bruxelles-Formation.
- 9 femmes et 5 hommes travaillent au sein de mon cabinet.
- Aucune personne en situation de handicap ne travaille au cabinet.
- 5) Trois personnes ont un mandat communal.
- 6) Le cabinet ne dispose pas de véhicule à ce jour.
- 7) Tous les postes sont dotés de logiciels libres.

### Question n° 21 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 25 septembre 2014 :

Les initiatives en faveur des partenariats publicprivé en matière de culture.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais prendre connaissance des initiatives qui ont été menées par vos services afin de favoriser les partenariats public-privé, en matière de culture (infrastructure, mécénat, etc.). Pourriez-vous étayer votre réponse en communiquant les résultats obtenus pour les années 2013 et 2014 ?

#### Réponse :

Les initiatives favorisant les partenariats publicsprivés relèvent davantage du Ministre ayant l'économie et donc les industries créatives dans ses attributions.

La Région bruxelloise finance par ailleurs avec la Fédération Wallonie-Bruxelles les Caius de Promethea, qui encouragent le mécénat d'entreprise dans le domaine des arts et du patrimoine.

### Question n° 22 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 25 septembre 2014 :

Les initiatives en faveur des partenariats publicprivé en matière d'infrastructures sportives.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais prendre connaissance des initiatives qui ont été menées par vos services afin de favoriser les partenariats public-privé, en matière d'infrastructures sportives. Pourriez-vous étayer votre réponse en communiquant les résultats obtenus pour les années 2013 et 2014 ?

#### Réponse:

En matière de financement des infrastructures sportives, le plan pluriannuel, dont la Commission communautaire française est l'une des chevilles ouvrières, permet essentiellement de rencontrer les souhaits des communes en la matière. Grâce à cet outil, dont le dernier en date couvrait la période 2011-2015, le Gouvernement peut évaluer l'ensemble des dossiers et avoir une vue d'ensemble sur les différents projet qui lui sont soumis.

Ce plan est un outil fort utile car il permet aux communes de planifier leurs investissements. En vertu de la circulaire du 18 juillet 2002, le Gouvernement prend effectivement acte en aval du Plan Pluriannuel et il est donc tout à fait loisible aux communes, qui œuvrent en amont du dossier, de conclure d'éventuels partenariats avec les partenaires de leur choix.

### Question n° 28 de M. Emmanuel De Bock du 6 octobre 2014 :

L'octroi de subsides en faveur de l'ASBL Zinneke pour le projet Zinneke 2014.

Dans le cadre de l'octroi de subsides en faveur de l'ASBL Zinneke pour le projet Zinneke 2014, pouvez-vous nous préciser :

- Le total des subsides octroyés à la Zinneke Parade par la Commission française pour ces 3 dernières années ?
- Quelle est la part exacte que représentent ces subsides sur l'ensemble de l'événement ?

#### Réponse :

En réponse à vos questions concernant le total des subsides octroyés à la « Zinneke Parade » par la Commission communautaire française pour les 3 dernières années et sur la part exacte que représentent ces subsides sur l'ensemble de l'événement, j'ai le plaisir de vous communiquer les éléments suivants :

- En 2012, la Commission communautaire française a octroyé, en tout, 57.500 €, soit 4,29 % du budget total de la Zinneke 2012 (1.341.060 €).
- En 2013, la Commission communautaire française a octroyé, en tout, 47.100 €, soit 4,12 % du budget total de la Zinneke 2013 (1.142.714 €).
- En 2014, la Commission communautaire française a octroyé, en tout, 39.000 €, soit 2,5 % du budget total, qui était de 1.557.073 €.

- Pour l'année 2012, le montant était réparti de la manière suivante : 12.500 € en Culture, 25.000 € en Présidence et 20.000 € en Cohésion sociale.
- Pour l'année 2013, le montant était réparti de la manière suivante : 12.500 € en Culture, 25.000 € en Présidence et 9.600 € dans le cadre du projet « La Culture a de la classe » des Affaires socioculturelles.

### Question $n^{\circ}$ 29 de M. Vincent De Wolf du 10 octobre 2014 :

Dispositif « chèque sport ».

Dans la Déclaration de politique communautaire, le Collège a annoncé son ambition de rendre le sport accessible à tous, je suppose que sont également concernés par une telle initiative les jeunes issus de familles fragilisées socio-économiquement.

Dans le passé, le dispositif « chèque sport » – mis en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles – permettait d'atteindre un tel objectif. Lorsque ce mécanisme a été supprimé, nombreux sont ceux qui ont été surpris qu'une telle décision ait pu être prise sans concertation préalable avec la Commission communautaire française.

Comme vous le savez, le groupe MR est favorable au rétablissement d'un tel dispositif, car il permettrait à de nombreux ménages de faire face aux coûts trop souvent élevés qu'engendre l'affiliation à un club sportif.

Aussi, Madame la Ministre-Présidente, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

- Étes-vous en contact avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour étudier le rétablissement du dispositif des chèques sport ?
- Quels autres mécanismes similaires sont-ils à l'étude, au sein de votre Gouvernement, pour rendre le sport accessible aux jeunes bruxellois issus de milieux modestes ?

#### Réponse :

L'accord de Gouvernement entend effectivement promouvoir le sport pour tous. Le cadastre du sport en Région de Bruxelles-Capitale, outil indispensable à la mise en œuvre d'une politique sportive juste et efficace, a souligné l'existence d'inégalités dans l'accès à la pratique d'un sport. S'adonner à un sport devrait être possible pour chacun d'entre nous. Or, comme vous l'avez relevé, le coût d'affiliation à un club de sport est malheureusement trop souvent élevé. Dès lors, il convient de combattre ces disparités pour élargir le nombre de bénéficiaires des joies et bienfaits du sport.

Le dispositif des « chèques sport », qui était une initiative conjointe du Ministre des Sports de la Communauté française Claude Eerdekens et du Ministre fédéral de l'Intégration sociale Christian Dupont, visait à favoriser l'intégration, l'affiliation et la participation des jeunes de 6 à 18 ans fragilisés socio-économiquement dans les structures sportives situées en Communauté française.

La suppression du dispositif, décidée par le Ministre des Sports de la Communauté française de l'époque, M. Antoine, a évidemment eu des conséquences sur la fréquentation des clubs sportifs à Bruxelles par les personnes précarisées.

Comme vous le savez, le financement des chèques sport était assuré par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des contacts, pris entre mon cabinet et celui de mon homologue le Ministre René Collin, il en ressort qu'aucune mesure ne serait mise en place pour réintroduire le système des chèques sport. Je n'exclus cependant pas la possibilité de parvenir à de nouvelles solutions, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour répondre à votre seconde question, je vous confirme vouloir travailler avec l'ensemble des représentants du monde sportif pour promouvoir et soutenir des mesures concrètes permettant de favoriser la pratique sportive, notamment chez les personnes socio-économiquement fragilisées. Plus largement ces mesures viseront aussi des activités handisport que des activités sportives pour les seniors. Nous ciblerons ainsi des publics spécifiques au travers de projets divers, tels que :

- Le projet « Sport au féminin », qui permet à de nombreuses femmes issues de quartiers défavorisés de pratiquer une activité physique régulière, de se rencontrer, d'échanger et de créer des liens avec les clubs sportifs des alentours.
- Le projet Educasport qui consiste à se saisir du sport comme vecteur d'émancipation, d'accrochage scolaire et de réintégration dans la société.
- Enfin des stages sportifs à des tarifs très bas seront également organisés pour les jeunes durant les vacances scolaires dans les quartiers défavorisés.

### Question n° 30 de M. Vincent De Wolf du 10 octobre 2014 :

Politique sportive destinée aux seniors.

Dans le cadre de votre politique sportive, je souhaiterais aborder le volet qui sera consacré aux seniors. Comme vous le savez, la pratique d'une activité physique est essentielle pour nos seniors puisqu'elle est non seulement une source de bienêtre et de santé, mais également un véritable vecteur de socialisation pour des personnes qui sont trop souvent isolées du reste de la société. Il est donc primordial de s'atteler à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique sportive diversifiée et pleinement adaptée à leurs besoins.

Aussi, Madame la Ministre-Présidente, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

- Quelles initiatives sont-elles prises pour promouvoir le sport auprès des seniors ?
- Une campagne de sensibilisation est-elle à l'ordre du jour ?
- La création d'un guichet virtuel regroupant l'offre sportive consacrée aux seniors, est-elle à l'étude?
- La construction d'infrastructures sportives destinées à accueillir des seniors, est-elle à l'étude ?

#### Réponse:

Le Gouvernement francophone bruxellois s'est effectivement engagé à poursuivre une politique sportive rendant le sport accessible à tous dans les meilleurs conditions possibles. À cette fin, des projets ciblant des publics spécifiques sont développés.

Afin de promouvoir le sport pour les seniors, un guide reprenant l'ensemble de l'offre sportive adapté est en cours de réalisation.

Ce dernier fera l'objet d'une campagne de promotion auprès des ASBL travaillant pour et avec des seniors, ainsi qu'auprès des différents pouvoirs publics.

Ensuite, le Gouvernement s'est également donné pour mission de transmettre aux citoyens les données recueillies dans le cadastre, au travers d'un guichet virtuel unique, et partant, d'augmenter la circulation de l'information entre les acteurs et vers le public. Ce portail web intégrera des volets personnes à mobilité réduite et sport senior.

Enfin, vu le caractère inextensible de la Région bruxelloise il est vital que l'ensemble des infrastructures sportives profitent à l'ensemble des Bruxellois. Dès lors, pour chaque nouvelle infrastructure, ainsi que pour chaque rénovation, une attention particulière est portée pour qu'elle puisse être accessible à tous en ce compris les seniors.

### Question n° 31 de Mme Barbara Trachte du 17 octobre 2014 :

La mise en œuvre du décret relatif à la gouvernance et à la transparence dans l'exécution des mandats publics.

Le 10 avril dernier, le Parlement francophone bruxellois adoptait le décret relatif à la gouvernance et à la transparence dans l'exécution des mandats publics. Je souhaiterais vous interroger sur la mise en œuvre de ce décret.

En effet, à l'heure d'écrire ces lignes, le décret semble ne pas avoir été publié au *Moniteur*. À ma connaissance, le précédent Collège avait promulgué ce décret, et votre prédécesseur avait fait le nécessaire pour la publication. Pourriez-vous dès lors m'indiquer où en est la procédure de publication de ce décret ?

En outre, ce décret nécessitait l'adoption d'une série d'arrêtés d'exécution. Pourriez-vous me dire où en est la procédure d'adoption desdits arrêtés ?

#### Réponse :

Lors de ma prise de fonction, j'ai pu constater qu'un certain retard avait été pris au niveau des publications à effectuer par les services du *Moniteur belge*. Le retard semble pour le moins conséquent et le décret relatif à la gouvernance et à la transparence dans l'exécution des mandats publics figure parmi une masse de textes encore en attente de publication.

La Chancellerie de mon Cabinet ainsi que mon administration s'emploient à ce que ce retard, indépendant de la volonté de l'actuel Gouvernement francophone bruxellois, soit comblé au plus vite.

Cela étant, je peux vous assurer que mon équipe et moi-même n'allons pas attendre que le texte que le Parlement a voté le 10 avril dernier soit enfin publié au *Moniteur* pour entamer une réflexion approfondie sur les arrêtés d'exécution du décret qui nous occupe. Mes intentions sont donc parfaitement claires en la matière et conformes aux engagements.

Enfin, sachez que je ne manquerai certainement pas de revenir vers vous dès que le dossier sera plus abouti.

### Question n° 32 de Mme Marion Lemesre du 24 octobre 2014 :

L'enseignement.

Afin d'avoir plus de précisions sur certains projets annoncés concernant l'enseignement, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

- Vous avez annoncé la poursuite de la création de 1.500 nouvelles places sur les différents sites d'enseignement de la Commission communautaire française d'ici l'horizon 2019. En ce début de législature, pouvez-vous me dire, par rapport à cet objectif, combien de places ont déjà été créées actuellement et dans quels établissements ? Pouvez-vous aussi me donner le planning de répartition de l'effort à fournir sur les 5 ans à venir (jusqu'à l'échéance de 2019 donc) ?
- J'aimerais savoir si ces 1.500 nouvelles places sont prévues dans des containers préfabriqués uniquement ? Si c'est le cas, s'agit-il d'une solution transitoire ou avez-vous délimité dans le temps la durée d'utilisation des modules containers ?

#### Réponse:

Votre question écrite relative à l'enseignement m'est bien parvenue et je vous en remercie.

Les perspectives démographiques élaborées par le Bureau national du Plan et l'Institut bruxellois de Statistiques et d'Analyse démontrent que la Région bruxelloise fait face à un accroissement important de sa population scolaire. L'enseignement fondamental et secondaire sont concernés par cette pression démographique.

Selon les estimations de l'IBSA (2010), il faudrait créer, à l'horizon 2020, 30.000 places dans l'enseignement fondamental et 12.500 places dans l'enseignement secondaire en Région de Bruxelles-Capitale.

La Commission communautaire française entend bien répondre à la demande en contribuant à la création de nouvelles places d'enseignement. L'accord de majorité prévoit d'ailleurs d'accroître le nombre de places sur les différents sites d'enseignement de la Commission communautaire française : 1.500 places nouvelles, dont 400 dans l'enseignement spécialisé à l'horizon 2019.

Concrètement, pour ce qui concerne l'enseignement spécialisé, il est prévu, à l'Institut Herlin, de construire un bâtiment, en lieu et place du terrain de football, pour y accueillir 200 élèves supplémentaires. À cette fin, la désignation d'un bureau d'étude d'architecte est prévue pour le premier trimestre 2015 en vue de la réalisation des travaux en 2017-2018.

Toujours concernant l'Institut Herlin, la Commission communautaire française disposera, en septembre 2015, de 4.000 m² de surface, lesquels étaient partagés avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie. De cette surface, 3.000 m² sont déjà équipés en tant qu'espaces communs (réfectoire, salle de sport, ...) et 1.000 m² pourront être exploités à des activités d'enseignement.

À l'Institut Charles Gheude, établissement d'enseignement professionnel spécialisé (types 1 et 4), un marché de travaux a été publié en vue de la rénovation du bâtiment A. L'ouverture des offres est fixée au 12 décembre 2014. Cette rénovation permettra une augmentation de la population scolaire de 20 %, soit 40 élèves.

S'agissant de l'enseignement ordinaire, une nouvelle allocation budgétaire a été créée lors de l'élaboration du budget 2015. Elle a été créditée de 250.000 € afin de financer une étude architecte visant à optimaliser le site du CERIA en vue, d'une part, de rationaliser l'utilisation de l'espace et, d'autre part, de créer de nouvelles places. Cette étude fera l'objet d'un marché public qui sera lancé au début de l'année 2015.

Concernant les infrastructures, différentes possibilités existent : installer les places dans des infrastructures existantes si les études menées permettent de dégager des espaces, réaffecter les bâtiments scolaires non utilisés dont la Commission communautaire française est propriétaire, recourir à des pavillons modulaires ou construire un nouvel établissement. Ces choix devront être opérés après l'étude architecte qui sera lancée en 2015.

### Question $n^{\circ}$ 42 de Mme Marion Lemesre du 7 novembre 2014 :

L'offre numérique dans les bibliothèques bruxelloises.

Le mois de septembre est synonyme de rentrée et notamment de rentrée littéraire. À côté de l'offre commerciale en librairies et autres surfaces commerciales, les bibliothèques publiques proposent également aux lecteurs des nouveautés. En grand format, en format de poche et pour certaines, en format numérique.

Le marché du livre est en pleine mutation commerciale et l'offre numérique intègre progressivement nos habitudes de lecture. L'offre en matière musicale a déjà franchi le pas depuis longtemps maintenant et la vente (légale) de musique « dématérialisée » est une pratique courante et croissante.

En France, une étude récente (mars 2013) du Motif (l'Observatoire du livre et de l'écrit en Île-de-France) mettait en évidence la fait que toutes les catégories d'âges sont concernées par la pratique numérique de la lecture. Si les jeunes sont immergés dès la naissance dans une réelle culture de l'écran, les autres tranches d'âges consomment également la lecture sous forme dématérialisée.

Les lecteurs européens ne migrent pas aussi vite que les homologues anglo-saxons vers le livre numérique : en Amérique et au Royaume-Uni, les e-book représentent respectivement 20 % et 15 % du marché du livre et sont devenus un objet de consommation courant. En Europe continentale, à la moitié de l'année 2019, la part des e-book est estimée à 5 % du marché de l'édition. Ce qui représente malgré tout un doublement par rapport à 2012.

Différents modèles de liseuses sont commercialisés et disponibles en Belgique et présentent les fonctionnalités les plus recherchées par les utilisateurs de ce type de produit : changement de la taille des caractères d'impression, création de collections, surlignage, recours au dictionnaire. Ces outils numériques sont aussi très prises dans les moments de mobilité, passés par exemple dans les transports en commun.

En France, plus de 200 bibliothèques déclaraient en 2013 prêter leurs liseuses (et/ou tablettes). En Région bruxelloise, on sait que la couverture de cette nouvelle offre numérique n'est pas assurée de manière uniforme. Certaines bibliothèques tardent à franchir ce cap alors que d'autres ont déjà bien structuré leur offre.

Le budget de la Commission communautaire française prévoit des montants pour des subventions, de fonctionnement d'une part et d'investissement d'autre part, aux bibliothèques communales. Pouvez-vous me dire si ces montants serviront à couvrir, même partiellement, l'achat de liseuses numériques et de contenu littéraires numériques ? Des actions sont-elles prévues pour inciter et initier les lecteurs à la pratique de la lecture numérique ?

#### Réponse :

Nous versons effectivement des budgets de fonctionnement et d'investissements à nos bibliothèques communales.

Les bibliothèques de la Région bruxelloise peuvent ensuite affecter librement ces subsides dans le cadre de leur plan de développement. Elles peuvent concrètement juger si elles trouvent opportun ou non d'investir dans le numérique, au regard de leur propre public.

Le sujet est effectivement en débat et la question a d'ailleurs été évoquée, en date du 12 septembre dernier, lors de la dernière rencontre des bibliothèques organisée par la Bibliothèque des Riches-Claires, opérateur d'appui des bibliothèques de la Région de Bruxelles-Capitale.

Toutes les bibliothèques y réfléchissent actuellement, mais à des niveaux différents.

En effet, l'intégration du numérique pose des questions sur le plan de la gestion de ces nouveaux outils et du budget que cela représente pour les bibliothèques.

Par ailleurs, cela pose aussi une question relative à la liberté des bibliothécaires. En effet, les éditeurs numériques proposent eux-mêmes des « bouquets » de livres qui contraignent, de facto, nos bibliothécaires.

Néanmoins, la bibliothèque de Berchem a, par exemple, déjà franchi le cap de l'achat de liseuses et propose désormais des bouquets numériques.

La Bibliothèque centrale d'appui (pour lequel l'achat de liseuses s'avère plus délicat étant donné le nombre de lecteurs important) achète néanmoins des livres numériques et permet aux lecteurs de venir les télécharger avec ses propres outils.

En conclusion, je puis vous assurer que les questions autour du numérique font plus que jamais partie de mes préoccupations.

#### LE MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU TOURISME, M. RUDI VERVOORT

### Question n° 19 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 25 septembre 2014 :

Le soutien aux ASBL dans le cadre du décret sur la cohésion sociale.

Dans le cadre du décret de cohésion sociale, la Commission communautaire française reconnaît et subventionne des ASBL actives sur le terrain. Je souhaiterais donc prendre connaissance des éléments suivants :

- Quelles sont les associations bruxelloises qui ont obtenu une aide financière de la Commission communautaire française en 2013 et en 2014, les projets soutenus ainsi que les budgets y afférents?
- Quel est le nombre des agents de l'administration qui sont chargés actuellement du contrôle de la bonne gestion des subsides par les associations bénéficiaires ?
- Quels sont les montants globaux indûment perçus par les ASBL en 2013 et en 2014 ? Desdites sommes, quels sont les montants qui ont été effectivement récupérés par l'administration ?
- Quelle est la part du budget qui a été consacrée spécifiquement à l'accueil des primo-arrivants en Région bruxelloise, en 2013 et en 2014, par rapport aux autres volets de la cohésion sociale?

#### Réponse :

En ce qui concerne votre demande sur le personnel affecté au contrôle des justificatifs, le service de la cohésion sociale compte 2,5 ETP pour le contrôle des pièces justificatives, 1 ETP affecté entre autres à la liquidation et au suivi des paiements ainsi qu'un attaché ETP responsable notamment de la vérification du volet budgétaire. Ils sont en charge du contrôle des dossiers justificatifs des ASBL soutenues dans le cadre du décret de cohésion sociale mais également les subventions FIPI, initiatives, non marchand, bons de commande, etc.

En ce qui concerne votre demande sur les montants récupérés par l'administration, ils sont repris en fin des tableaux que vous trouverez ci-joint. Le montant total non justifié s'élève pour 2012, en ce qui concerne la cohésion sociale à 78.263,20 € dont 55.537,61 € ont déjà été récupérés. Les contrôles sont actuellement encore en cours donc aucune information globale ne peut être fournie à ce jour. Pour 2013, le montant total non justifié s'élève, en ce qui concerne la cohésion sociale à 87.563,02 €

dont 22.563,20 € ont déjà été récupérés. Des ASBL sont actuellement encore en cours de remboursement et notez toujours qu'une ASBL a été mise en liquidation en 2013 pour un montant de 14.043,99 €. Pour les actions menées en 2014, il est impossible à ce jour de vous donner ces informations étant donné que les justificatifs doivent parvenir auprès de mon administration pour le 31 mars 2015.

Comme vous le savez, au niveau de la cohésion sociale, il s'agit d'un programme quinquennal et on y constate un très faible turn-over. Seuls, les programmes de 5 ASBL sur les 266, ont été arrêtés. Vous trouverez donc ci-joint le tableau avec les relevés de 2012.

De plus, comme indiqué dans la réponse à la question parlementaire que vous avez posée en 2013, la part du budget affectée exclusivement à l'accueil des primo-arrivants est difficile à évaluer avec précision. En effet, il s'agit d'une des 3 priorités énoncées dans le cadre du guinguennat 2011-2015. Comme vous le savez un grand nombre d'ASBL répondent également à une ou deux autres priorités. Extraire précisément la part du budget réservé à cette action primo-arrivants rencontre dès lors un problème méthodologique dont les résultats seraient peu probants. Par ailleurs, l'AB 22.20.33.10 a été créée en 2012 pour renforcer des projets favorisant une politique d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants, ce qui a permis d'accorder une subvention en 2013 à Proforal (56.000 €), à Convergences (86.300 €), au CBCS (12.100 €), à l'agence Aller (5.000 €) soit un montant total de 159.400 €. En 2014, sur les 294.000 € alloués, 70.743 € sont affectés à la LES SAMPA (42.000 €), Proforal (24.243 €) et agence Aller (4.500 €). Il s'agit de la situation arrêtée au 6 octobre 2014.

C'est dire que le service Cohésion sociale de la Commission communautaire française tente de soutenir depuis quelques années des projets pilotes ou des ASBL qui s'attellent à proposer un accueil des primo-arrivants. Vous n'ignorez pas que le décret relatif à l'accueil des primo-arrivants approuvé le 18 juillet 2013 permettra le lancement prochain de l'appel à projets pour la création de bureaux d'accueil pour primo-arrivants.

Enfin, vous trouverez ci-joint un tableau synthétique reprenant pour les années 2013 et 2014 les ASBL subventionnées ainsi que le montant de la subvention attribuée tant dans le cadre du décret de cohésion sociale mais également en FIPI et en Initiatives.

#### 2013

ASSOC	AΒ	MONTANT AE
2BOUTS	22.20.33.07	12.655,66
ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS DE GANSHOREN- JEUNESSE	22.20.33.07	10.546,38
ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS DE GANSHOREN- JEUNESSE	22.20.33.07	10.546,38
AMORCE (L')	22.20.33.07	12.655,66
ANIMATION PREVENTION SOCIOCULTURELLE - LE PAS	22.20.33.07	26.365,95
ASSOCIATION POUR LE DROIT DES ETRANGERS	22.20.33.07	25.622,43
ATOUT PROJET	22.20.33.07	18.542,65
BROCOLI THÉÂTRE	22.20.33.07	27.883,58
BRUXELLES ACCUEIL	22.20.33.07	22.279,23
BRUXELLES LAIQUE	22,20,33,07	66.512,86
CAMELEON BAVARD (LE)	22.20.33.07	26.365,95
CENTRE VIDEO DE BRUXELLES	22.20.33.07	54.661,89
CHOM'HIER- AID	22.20.33.07	26.365,95
CIRQU'CONFLEX	22.20.33.07	53.786,54
CLUB DES PETITS DEBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUXELLOISE	22.20.33.07	12.655,66
COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION	22.20.33.07	79.097,86
CONSEIL JEUNESSE DEVELOPPEMENT	22.20.33.07	10.546,38
CONVIVIALITES	22.20.33.07	74.079,89
COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET LES ETRANGERS	22.20.33.07	21.092,76
DYNAMO	22.20.33.07	105.463,81
ESPACE CRE-ACTION	22.20.33.07	21.092,76
ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL	22.20.33.07	31.639,14
ESPACE DE DIALOGOE INTERCOLTOREL  ESPACE P ASBL	22.20.33.07	15.819,57
FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES	22.20.33.07	10.546,38
FORMOSA	22.20.33.07	5.273,19
	22.20.33.07	10.546,38
GANSHOREN "LA VILLA" (CENTRE CULTUREL DE ) GROUPEMENT POUR L'ABOLITION DES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES	22.20.33.07	26.365,95
INFOR JEUNES BRUXELLES	22.20.33.07	10.546,38
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE CULTUREL EUROPÉEN, C		10.546,38
IS ASBL	22.20.33.07	22.774,91
	22.20.33.07	21.092,76
MAISON DE L'AMERIQUE LATINE, SEUL MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES	22.20.33.07	62.632,85
MAISON DES JEUNES DE GANSHOREN	22,20,33,07	20.156,24
W- W	22.20.33.07	10.546,38
MAISON EN PLUS MES-TISSAGES	22.20.33.07	10.546,38
	22.20.33.07	17.633,55
MUSIQUE PLURIELLE	22.20.33.07	21.092,76
NOUVEAUX DISPARUS (LES) OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	22.20.33.07	26.365,95
	22.20.33.07	15.819,57
OMAR KHAYAM, RECHERCHES ET ECHANGES (CENTRE CULTUREL)	22.20.33.07	9.016,10
PIMENT (LE)	22.20.33.07	26.365,95
RESEAU MARIAGE ET MIGRATION		56.369,35
SCHOLA-ULB	22.20.33.07	36.711,95
SCIENTOTHEQUE (LA) - ULB	22.20.33.07	10.546,38
SERVICE D'EDUCATION ET DE FORMATION POPULAIRE SERVICE DE JEUNESSE DES CENTRES D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES D'EDUCATION ACT	22.20.33.07	
		23.202,04
SERVICE DE TRADUCTION ET D'INTERPRETARIAT EN MILIEU SOCIAL BRUXELLOIS	22.20.33.07	52.731,90
====> Avenant !! =====>	22.20.33.07	10.000,00
SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE, D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE	22.20.33.07	44.126,06
SERVICE POUR LA TRANSFORMATION, L'INNOVATION ET LE CHANGEMENT SOCIAL	22.20.33.07	28.468,90
THEATRE MAAT	22.20.33.07	15.819,57

	<b>– 17 –</b>	BQR N° 1 (2014-201			
TREMPLINS ASBL TROISIEME OEIL (LE) ULYSSE VIE FEMININE ASBL		22.20.33.07 22.20.33.07 22.20.33.07 22.20.33.07	21.092,76 10.546,38 31.308,89 68.551,48		
WATERMAEL BOITSFORT EN PLEIN AIR		22.20.33.07	54.626,03 1568248,69		
TOTA SUB COHESION REGIONAL		1.568.248,7	0		

1.553.636,08

06/10/14

VERSE AUX ASBL

### 2013

ASSOC	AB	MONTANT AE R
ABORDAGE	22.20.33.08	38.810,68
ACTION EN MILIEU OUVERT À SCHAERBEEK	22.20.33.08	5.273,19
AFRICA SUB SAHARA	22.20.33.08	17.928,85
AMIS D'ACCOMPAGNER (LES)	22.20.33.08	26.365,95
AMIS D'ALADDIN (LES)	22.20.33.08	45.746,77
AMIS DES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE BRUXELLES (LES )	22.20.33.08	18.710,33
AMO DE NOH SERVICE D'AIDE À LA JEUNESSE EN MILIEU OUVERT	22.20.33.08	10.546,38
ANIMATIONS ET LOISIRS POUR TOUS	22.20.33.08	50.828,20
====> Avenant !! ====>	22.20.33.08	8.625,00
APPRENTI-SAGE	22.20.33.08	15.819,57
ARABE (CENTRE CULTUREL)	22.20.33.08	31.639,14
ARTHIS- LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	22.20.33.08	23.231,43
ASSEMBL'AGES	22.20.33.08	26.365,95
ASSOCIATION BRUXELLOISE D'ENTRAIDE ET DE FORMATIONS (ABEF) C/O SOBELMAR BUE/		47.458,71
ASSOCIATION D'AIDE ET D'INFORMATION AUX MIGRANTS DE LANGUE PORTUGAISE EN SIT	UAT122,20,33,08	10.546,38
ASSOCIATION DE PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT A	ANTC 22.20.33.08	33.124,07
ASSOCIATION D'INSERTION, DE LIBERTÉ ET D'ECHANGE	22.20.33.08	41.003,27
ASSOCIATION INTERCULTURELLE, SOCIALE ET SPORTIVE	22.20.33.08	21.092,76
ASSOCIATION POUR L'EDUCATION, LA CULTURE ET LE DIALOGUE	22.20.33.08	5.000,00 X
ASSOCIATION SPORTIVE ET EDUCATIVE ANNEESSENS	22.20.33.08	39.016,27
====> Avenant !! =====>	22.20.33.08	2.500,00
ATELIER DES PETITS PAS	22.20.33.08	53.271,88
ATELIERS DU SOLEIL	22.20.33.08	26.556,72
ATELIERS POPULAIRES	22.20.33.08	42.363,20
ATOLL	22.20.33.08	21.790,93
AVENIR ASBL	22.20.33.08	24.256,68
AVICENNE	22.20.33.08	22.147,40
BAZAR (LE)	22.20.33.08	18.983,49
BELGIQUE DJIBOUTI	22.20.33.08	10.546,38
BOUILLON DE CULTURES	22.20.33.08	55.096,72
BRUEGEL (CENTRE CULTUREL)	22.20.33.08	39.555,56
BRUXELLES LAIQUE	22.20.33.08	34.219,00
BRUXELLES NORD (CENTRE CULTUREL ) - MAISON DE LA CREATION	22.20.33.08	17.081,93
CACTUS (LE)	22.20.33.08	42.185.52
CAIRN	22.20.33.09	72.664,56
CAMELEON BAVARD (LE)	22.20.33.08	26.544,88
CATI -CENTRE D'ALPHABÉTISATION POUR TRAVAILLEURS IMMIGRÉS	22.20.33.08	5.273,19
	22.20.33.08	73.824,67
CEMOME	22.20.33.08	46.404,08
CENTRE COMMUNAUTAIRE MARITIME		11.608,18
CENTRE D'ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET D'ANIMATION	22.20.33.08	56.950,46
CENTRE D'ACTION SOCIALE ITALIEN-UNIVERSITÉ OUVRIÈRE	22.20.33.08	•
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAERBEEKOIS	22.20.33.08	68.202,21
CENTRE DE JEUNES D'ANDERLECHT	22.20.33.08	37.966,97
CENTRE DE RÉFLEXION FRANCISCO FERRER	22.20.33.08	45.551,82
CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ	22.20.33.08	21.092,76
CENTRE FEMININ D'EDUCATION PERMANENTE	22.20.33.08	10.546,38
CENTRE HELLENIQUE ET INTERCULTUREL DE BRUXELLES	22.20.33.08	7.382,47
CENTRE INTERCULTUREL DE FORMATION PAR L'ACTION	22.20.33.08	52.731,90
CENTRE PEDAGOGIQUE PAROLES ASBL	22.20.33.08	33.748,42
CENTRE SOCIAL DU BEGUINAGE	22.20.33.08	10.546,38

CHOM'HIER- AID	22.20.33.08	13.487,33
CITE DES JEUNES (MAISON DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE LE LOCAL)(LA)	22.20.33.08	26.663,36
CLUB DE JEUNESSE, ACTION ÉDUCATIVE	22.20.33.08	17.081,93
CLUB DES PETITS DEBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUXELLOISE	22.20.33.08	12.361,00
COHESION	22.20.33.08	10.546,38
COHESION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES	22.20.33.08	83.946,03
COHESION SOCIALE IXELLOISE	22.20.33.08	43.579,76
COHESION SOCIALE IXELLOISE	22.20.33.08	25.366,16
====> Autre AB ====>	22,20.33.09	63.121,14
COLLECTIF FORMATION SOCIÉTÉ	22.20.33.08	55.944,33
COLLECTIF FORMATION SOCIÉTÉ	22.20.33.08	6.500,00
COLOMBIER - CENTRE DE MÉDIATION ET D'AIDE EXTRA-SCOLAIRE	22.20.33.08	27.103,33
CONVERGENCES	22.20.33.08	44.822,12
COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET LES ETRANGERS	22.20.33.08	35.857,70
COORDINATION NATIONALE D'ACTION POUR LA PAIX ET LA DÉMOCRATIE	22.20.33.08	3.500,00 X
CORSAIRES (LES)	22.20.33.08	15.604,43 X
COULEURS JEUNES	22.20.33.08	52.731,90
CREACTIONS	22.20.33.08	34.340,50
CTL LA BARRICADE	22.20.33.08	10.243,00
CTL LA BARRICADE	22.20.33.08	34.803,06
DARNA	22.20.33.08	26.365,95
DECLIK	22.20.33.08	3.000,00
DECLIK	22.20.33.08	10.237,59
DEMOCRATIE PLUS	22.20.33.08	16.874,21
DIALOGUE AFRIQUE EUROPE	22.20.33.08	17.401,53
DON BOSCO - TÉLÉ SERVICE	22.20.33.08	10.546,38
====> Avenant !! ====>	22.20.33.08	2.500,00
DOUBLE SENS	22.20.33.08	10.546,38
====> Avenant !! ====>	22.20.33.08	2.000,00
DOUZEROME	22.20.33.08	21.092,76
EATA ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ACADÉMICIENS TURCS BELGIQUE	22.20.33.08	28.850,75
EATA ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ACADÉMICIENS TURCS BELGIQUE	22.20.33.08	20.038,12
ECOLE DE CIRQUE DE BRUXELLES	22.20.33.08	42.185,52
ECOLE DES JEUNES DE LA ROYALE UNION SAINT GILLOISE	22,20,33,08	21.092,76
ENTR'AIDE	22.20.33.08	9.109,96
ENTRAIDE BRUXELLES	22,20.33.08	28.475,23
====> Avenant !! =====>	22.20.33.08	3.000,00
ENTRAIDE DE JETTE (CENTRE D')	22.20.33.08	50.170,33
ENTR'AIDE DES MAROLLES	22,20,33,08	21.637,11
ENTRAIDE ET CULTURE	22,20,33,08	45.878,87
ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES	22.20.33.08	11.387,96
ESPACE IXELLOIS	22.20.33.08	23.135,99
ESPACE P ASBL	22.20.33.08	10.932,44
ESPACE SENGHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK )	22.20.33.08	56.390,44
ESPERLUETE (L')	22,20.33.08	43.752,77
EVERE (CENTRE CULTUREL D')	22.20.33.08	67.158,30
FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES	22.20.33.08	5.744,16
FIGUIER- SERVICE SOCIAL MUSULMAN	22.20.33.08	78.231,82
FOOTBALL-ETUDES-FAMILLES-ANDERLECHT	22.20.33.08	18.983,49
FORMATION INSERTION JEUNES	22.20.33.08	26.365,95
FORMATION INSERTION JEUNES FORMATION INSERTION JEUNES	22.20.33.08	12.655,66
1 ONING HOLITHON DECIRED	_2.20.50.00	

FORMOSA	22.20.33.08	14.764,93
FORUM KOEKELBERGEOIS	22.20.33.08	31.639,14
FORUM KOEKELBERGEOIS	22.20.33.08	23.999,34
FOYER DES JEUNES	22.20.33.08	15.819,57
FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE)	22.20.33.08	10.546,38
GERBE AMO	22.20.33.08	14.357,07
GERBE SANTE MENTALE	22.20.33.08	17.046,67
GOUTTE D'HUILE	22.20.33.08	33.748,42
GROUPE D'ANIMATION ET DE FORMATION POUR FEMMES IMMIGRÉES	22.20.33.08	46.548,27
GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	22.20.33.08	47.675,68
GROUPE SANTÉ JOSAPHAT	22.20.33.08	27.237,03
GROUPE SOCIALISTE D'ACTION ET DE RÉFLEXION SUR L'AUDIOVISUEL	22.20.33.08	10.546,38
HARMONISATION SOCIALE SCHAERBEEKOISE	22.20.33.08	128.751,47
HARMONISATION SOCIALE SCHAERBEEKOISE	22.20.33.08	26.112,05
INFERENCES	22,20.33.08	12.591,86 X
INFOR JEUNES - CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	22.20.33.08	23.791,46
INSER'ACTION	22.20.33.08	28.475,23
INSTITUT DE LA VIE	22.20.33.08	15.819,57
INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	22.20.33.08	21.092,76
INTERPOLE	22.20.33.08	14.764,93
IXELLES JEUNES	22.20.33.08	34.803,06
JARDIN ENSOLEILLÉ (LE)	22.20.33.08	29.529,87
JETTE (CENTRE CULTUREL DE)	22.20.33.08	73.297,35
JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	22.20.33.09	89.672,71
JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	22.20.33.08	36.659,01
====> Autre AB ====>	22.20.33.09	21.092,76
JEUNESSE MOLENBEEKOISE (ASSOCIATION DE LA)	22.20.33.08	10.216,13
JOSEPH SWINNEN	22.20.33.08	35.872,06
KONITZA	22.20.33.08	10.000,00
LEZARTS-URBAINS (FONDATION JACQUES GUEUX)	22.20.33.08	5.108,07
LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE	22.20.33.08	50.660,51
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	22.20.33.08	41.658,20
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	22.20.33.08	47.829,42
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	22.20.33.08	20.356,69
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	22.20.33.08	21.092,76
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	22.20.33.08	20.553,69
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	22.20.33.08	39.970,78 X
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	22.20.33.08	53.307,74
LIGUE DES FAMILLES	22.20.33.08	22.592,15
LIRE ET ECRIRE	22.20.33.08	21.092,76
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	22.20.33.08	323.249,74 X
====> Autre AB ====>	22.20.33.09	44.818,95
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	22,20.33.08	73.824,67
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	22.20.33.08	22.147,40
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	22,20.33.08	58.242,39 X
MAISON DE LA FAMILLE	22,20,33,08	5.273,19
MAISON DE L'AMERIQUE LATINE, SEUL	22.20.33.08	24.157,60
MAISON D'ENTRAIDE POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	22.20.33.08	24.256,68
MAISON DE QUARTIER D'HELMET	22.20.33.08	54.745,76
MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	22.20.33.08	58.429,06
MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES	22.20.33.08	22.775,91
William Control of the Business Annual Control of the Business		

MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT "CLUB UNESCO"	22.20.33.08	37.966,97
MAISON DES ENFANTS DE SAINT GILLES	22.20.33.08	21.092,76
MAISON DES ENFANTS VAN DIJCK	22.20.33.08	16.439,70
MAISON DES JEUNES DE FOREST	22.20.33.08	30.747,97
MAISON DES JEUNES L'AVENIR	22.20.33.08	26.365,95
MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK	22.20.33.08	40.996,64
MAISON DE TURQUIE	22.20.33.08	31.639,14
MAISON DE TURQUIE	22.20.33.08	7.100,00
MAISON EN COULEURS	22.20.33.08	62.091,82
MAISON EN PLUS	22.20.33.08	39.429,75
====> Autre AB ====>	22.20.33.09	19.640,53
MAITRE MOT	22.20.33.08	42.185,52
MANDJI	22.20.33.08	13.791,78
MANGUIER EN FLEURS (LE)	22.20.33.08	46.404,08
MATISSA	22.20.33.08	5.000,00
MENTOR JEUNES	22.20.33.08	42.185,52
MINI-ANNEESSENS	22.20.33.08	8.437,10
MISSION LOCALE DE ST GILLES	22.20.33.08	24.046,00
MISSION LOCALE DE ST GILLES	22.20.33.09	66.490,71
MISSION LOCALE DE ST GILLES	22.20.33.08	9.843,99
====> Autre AB =====>	22.20.33.09	42.887,91
MONDIAL SPORT ET CULTURES	22.20.33.08	30.735,42
MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTUREL	22.20.33.08	64.253,83
NOTRE COIN DE QUARTIER	22,20,33,08	37.228,72
ORANGER (L')	22.20.33.08	16.874,21
PARTENARIAT D+ DE SCHAERBEEK ET SAINT-JOSSE	22.20.33.08	36.272,03
PARTENARIAT DE CUREGHEM	22.20.33.08	42.185,52
PARTENARIAT MARCONI	22.20.33.09	129.965,16
PAVILLON (LE)	22.20.33.08	59.679,86
PIMENT (LE)	22.20.33.08	7.382,47
PROGRES	22.20.33.08	15.819,57
QUARTIER ET FAMILLE ASBL	22.20.33.08	15.819,57
QUATRE VINGT-HUIT ASBL (LE)	22.20.33.08	38.377,42
RASQUINET ASBL	22.20.33.08	23.578,77
====> Autre AB ====>	22.20.33.09	3.062,67
RECHERCHE ET FORMATION SOCIOCULTURELLES	22.20.33.08	23.202,04
RESILIENCE ET INTEGRATION	22.20.33.08	18.389,04 X
RESSOURCES HUMAINES (CENTRE DES)	22.20.33.08	12.579,50
RIBAMBELLE, HALTE ACCUEIL DE LA SENNE (LA°	22.20.33.08	37.466,38
RUCHE AUX LIVRES (LA)	22,20.33.08	31.639,14
RUE (LA)	22.20.33.08	50.622,63
RUELLE (LA)	22.20.33.08	31.639,14
RUELLE (LA)	22.20.33.08	12.000,00
SAFA	22.20.33.08	36.912,33
SAINT GILLES SPORT	22.20.33.08	21.092,76
SEMAPHORE	22.20.33.08	24.256,68
SENIORS SANS FRONTIÈRES (OEUVRES PAROISSIALES DE ST GILLES)	22.20.33.08	5.000,00
SERVICE D'INTEGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS	22.20.33.08	15.400,00
SERVICE D'INTEGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS	22.20.33.08	1.843,51
====> Autre AB ====>	22.20.33.09	40.342,02
SERVICE SOCIAL JUIF	22.20.33.08	10.546,38

SESAME	22.20.33.08	18.983,49
SMONERS	22.20.33.08	56.950,46
SOCIEDAD HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA	22.20.33.08	4.500,00
SOCIEDAD HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA	22.20.33.08	21.092,76
SOCIETE ST VINCENT DE PAUL DE LA REGION BRUXELLOISE	22.20.33.08	12.655,66
SOLIDARITE SAVOIR	22.20.33.08	5.273,19
SYNERGIE 14	22.20.33.08	21.453,88
TEFO (CENTRE)	22.20.33.08	60.925,57
TOUCAN (LE)	22.20.33.08	16.626,41
TRAPEZE ASBL	22.20.33.08	6.349,98
TURKISH LADY	22.20.33.08	15.819,57
UNION DES LOCATAIRES	22.20.33.08	5.273,19 X
UNION DES LOCATAIRES D'ANDERLECHT	22.20.33.08	42.185,52
VIDEP	22.20.33.08	15.819,57
VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDERLECHT	22.20.33.08	82.261,77
VISION	22.20.33.08	35.939,76
VOIX DES FEMMES	22.20.33.08	3.300,00
VOIX DES FEMMES	22.20.33.08	49.040,67
WALALOU	22.20.33.08	43.240,16
WELCOME-BABBELKOT	22.20.33.08	35.857,70
WINNIE-KOT (LE)	22.20.33.08	14.764,93
TOTAL COH COMMUNAL	6.931.953,66	
VERSE AUX ASBL	6.814.073,25	06/10/14
INDUS	66.263,20	
LES CORSAIRES (faillite)	14.043,99	
INDUS RECUPERES AU 6/10		18670,03

2014 - Service de la Cohésion sociale - AB : 22.2.0.33.04 (22 002 00 04 destiné aux subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation)

	Justifs		31/03/15	31/08/14	31/03/15	31/03/15	31/03/15	31/03/15		31/08/14	31/03/15	31/03/15	31/03/15	31/03/15	31/03/15	15/10/14	31/03/15	31/03/15	31/08/14	30/09/14	31/03/15	31/03/15
226.148,00 €	Solde		5.000,00 €	3.000,00 €	5.000,00 €	14.000,00 €	5.000.00€	2.000,00 €		5.000,00 €	18.000,00 €	30,000,00 €	26.000,00 €	14,000,00 €	1.000,00 €	6.198,00 €	20.000,00 €	18,000,00 €	4.950,00 €	4.500,00 €	20.000.00 €	20.000,00 €
413,000,00 € 0,00 € 413,000,00 € 0,00%	cment palement																					
413,000,00 € 413,000,00 € 6,00% 0,00%	Ordonnancement demands do palement																					
	ent Déclaration e n° créance	25/04/14	30/04/14	04/06/14	23/05/14	08/05/14	30/04/14	04/06/14		30/04/14	14/05/14	21/05/14	24/02/00	21/05/14	30/04/14		30/04/14	30/04/14	30/04/14	04/06/14	21/05/14	17/09/14
413.000,00 € 219.950,00 € 193.050,00 € 53.26% 97.26%	Engagement Montant Date	4 500 00 6 250		3.000,00 € 04/0	5.000,00 € 23/0	14,000,00 € 08/0	5.000,00 € 30/0	2.000,00 € 04/0		5.000,00 € 30/0	18.000,00 € 14/0	30.000,00 € 21/0	26.000,00 € 24/0	14.000,00 € 21/0	1.000,00 € 30/0		20.000,00 € 30/0	18.000,00 € 30/0	4.950,00 € 30/0	4.500,00 € 04/0	20.000,00 € 21/0	20.000,00 € 17/0
218		7	4,	.,	•,	5	•,	.,		•	¥	ж	×			•	ĸ	=	•		Ř	Ñ
	Décision Tuteile	*				3 03/04/14		~		•	7 03/04/14	24/04/14	13/03/14	4 24/04/14	~	<b>«</b>	9 27/03/14	3 27/03/14	on.	N	5 24/04/14	<b>G</b>
	ي ا	14 113		14 464		14 278	14 283	14 387		14 139	14 347	14 304	134	14 404	14 282	82	14 289	14 123	14 129	14 522		14 279
	oposition Sortie vers Cabinet	20/02/14		10/04/14	•	19/03/14	19/03/14	10/04/14		27/02/14	27/03/14	02/04/14	25/02/14	17/04/14	1 . 20/03/14	_	17/03/14	1 27/02/14	1 27/02/14	18/04/14	31/03/14	
	Prop Sortie Service	13/03/14		03/04/14		13/03/14		28/03/14		14/02/14	20/03/14	19/03/14	13/02/14	10/04/14	18/03/14	23/05/14	13/03/14	17/02/14	05/02/14	04/04/14	18/03/14	13/03/14
413.000,00 € 226.148,00 € 186.852,00 € 54,76%	Montant €	4,500.00 €	9.000,00€	3.000,00 €	5.000,000€	14.000,00 €	5.000,00 €	2.000,00 €		5.000,00 €	18.000,00 €	30.000,00 €	26.000,00 €	14.000,000 €	1.000,00 €	6.198,00 €	20.000,00 €	18.000,00 €	4.950,00 €	4.500,00 €	20.000,00 €	20:000'00 €
	Objet	LE PROJET BRUXITIZEN	LE PROJET SOUTIEN SCOLAIRE ET SOCIAL AUX ENFANTS PRIMO	LE SOUTIEN AU FESTIVAL AUTOUR DES VINGT ANS D'EXISTENCE DE L'ASBL	LE PROJET POKETJE - BRUXELLES	ses missions de soutien a la vie associative et de sensibilisation du public régional aux aspects constructifs d'une société interculturelle	LE PROJET INTERSONGS	l'organisation du 7ème festival de l'enfance		le projet : JOURNEE ANNIVERSAIRE - 30 ANS D'EXISTENCE	LA QUATORZIEME EDITION DU FESTIVAL CINEMA MEDITERRANEEN	CAPPRENTISSAGE DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE AINSI QUE LES	te projet "ALTER - EGAUX"	l'apprentissage du français et soutien scolaire	le soutien à la Brocante des voisins 2014	Le projet : rattrapage scolaire d'été à destination des élèves du secondaire	SES ACTIVITÉS AVEC LES JEUNES SOCIALEMENT FRAGILISES ET RENFORCEMENT DES PROJETS TRANSYFRSALIX	le soutien à la parentalité	l'apprentissage du français par le rythme et la chanson	LE PROJET : CLASSES URBAINES ET ATELIERS DE SOUTIEN A LA SCOLARITE	LE PROJET MUSIQUE EN ACTION	LE PROJET ZINNEKE 2014
CREOT DE L'ARTICLE BUDGÉTAIRE TOTAL DE LA COLONNE SOLDE RESTANT (CREDIT - TOTAL) POURCENTAGE SOMME UTILISÉE POURCENT. REL. SOMME UTILISÉE	Fournisseurbénéficiaire	AGENCE ALTER	ASSOCIATION DE PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU			CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE	CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION		Sion	CHOM'HIER-AID	CINEMAMED		LES	FEMMES ACTIVES DU MONDE	INFOR JEUNES - CENTRE D'ACCUEIL ET		MAISON DE QUARTIER CHAMBERY	MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	MANDJI	PROMOUVOIR LES CULTURES A MOLENBEEK	Réseau de Musiciens intervenants en	Zinneke



### 2013

ASSOC	AВ	MONTANT AL	AVANCE 1	SOLDE
AGENCE ALTER	22.20.33.10	5.000,00	4.000,00	1.000,00
CONSEIL BRUXELLOIS DE COORDINATION SOCIOP	(22.20.33.10	12.100,00	9.680,00	2.420,00
CONVERGENCES	22.20.33.10	86.300,00	69.040,00	
PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	22.20.33.10	12.000,00	9.600,00	2.400,00
PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	22.20.33.10	44.000,00	35.200,00	8.800,00
		159.400,00	127.520,00	14.620,00

2014

ASSOC	AB	MONTANT AB	AVANCE 1	AVANCE 2
ABORDAGE	22.20.33.08	39.201,83	19.600,92	15.680,73
ACTION EN MILIEU OUVERT À SCHAERBEEK	22.20.33.08	5.326,34	4.793,71	0,00
AFRICA SUB SAHARA	22.20.33.08	18.109,54	9.054,77	7.243,82
ALHAMBRA SUITE	22,20,33,08	14.796,00	7.398,00	5.918,40
AMIS D'ACCOMPAGNER (LES)	22.20.33.08	26.631,68	13.315,84	10.652,67
AMIS D'ALADDIN (LES)	22.20.33.08	46.207,82	23.103,91	18.483,13
AMIS DES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE BRUXELLES (LES )	22.20.33.08	18.898,90	9.449,45	7.559,56
AMO DE NOH SERVICE D'AIDE À LA JEUNESSE EN MILIEU OUVERT	22.20.33.08	10.652,67	5.326,34	4.261,07
ANIMATIONS ET LOISIRS POUR TOUS	22.20.33.08	60.052,39	30.026,20	24.020,96
APPRENTI-SAGE	22.20.33.08	15.979,01	7.989,51	6.391,60
ARABE (CENTRE CULTUREL)	22.20.33.08	31,958,01	15.979,01	12.783,20
ARTHIS- LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	22.20.33.08	23.465,56	11.732,78	9.386,22
ASSEMBL'AGES	22.20.33.08	26.631,68	13.315,84	10.652,67
ASSOCIATION BRUXELLOISE D'ENTRAÎDE ET DE FORMATIONS (ABEF		47.937,02	23.968,51	19.174,81
ASSOCIATION D'AIDE ET D'INFORMATION AUX MIGRANTS DE LANGUE		10.652,67	5.326,34	4.261,07
ASSOCIATION DE PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION		33.457,91	16.728,96	13.383,16
ASSOCIATION D'INSERTION, DE LIBERTÉ ET D'ECHANGE	22.20.33.08	41.416,52	20.708,26	16,566,61
ASSOCIATION INTERCULTURELLE, SOCIALE ET SPORTIVE	22.20.33.08	21.305,34	10.652,67	8.522,14
ASSOCIATION SPORTIVE ET EDUCATIVE ANNEESSENS	22.20.33.08	41.934,69	20.967,35	16.773,88
ATELIER DES PETITS PAS	22.20.33.08	53.808,77	26.904,39	21.523,51
ATELIERS DU SOLEIL	22.20.33.08	26.824,36	13.412,18	10.729,74
ATELIERS POPULAIRES	22.20.33.08	42.790,15	21.395,08	17.116,06
ATOLL	22.20.33.08	22.010,55	11.005,28	8.804,22
AVENIR ASBL	22.20.33.08	24.501,14	12.250,57	9.800,46
AVICENNE	22.20.33.08	22.370,61	11.185,31	8.948,24
BAZAR (LE)	22.20.33.08	19.174,81	9.587,41	7.669,92
====> Avenant !! ====>	22.20.33.08	4.500,00	4.050,00	0
BELGIQUE DJIBOUTI	22.20.33.08	10.652,67	5.326,34	4.261,07
BOUILLON DE CULTURES	22.20.33.08	55.652,00	27.826,00	22.260,80
BRUEGEL (CENTRE CULTUREL)	22.20.33.08	39.954,21	19.977,11	15.981,68
BRUXELLES LAIQUE	22.20.33.08	34.563,87	17.281,94	13.825,55
BRUXELLES NORD (CENTRE CULTUREL ) - MAISON DE LA CREATION	22.20.33.08	17.254,09	8.627,05	6.901,64
CACTUS (LE)	22.20.33.08	42.610,68	21.305,34	17.044,27
CAIRN	22.20.33.09	73.396,90	36.698,45	29.358,76
CAMELEON BAVARD (LE)	22.20.33.08	26.812,41	13.406,21	10.724,96
CATI -CENTRE D'ALPHABÉTISATION POUR TRAVAILLEURS IMMIGRÉS	22.20.33.08	5.326,34	4.793,71	0,00
CEMOME	22.20.33.08	74.568,69	37.284,35	29.827,48
CENTRE COMMUNAUTAIRE MARITIME	22.20.33.08	46.871,75	23.435,88	18.748,70
CENTRE D'ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET D'ANIMATIC		11.725,17	5.862,59	4.690,07
CENTRE D'ACTION SOCIALE ITALIEN-UNIVERSITÉ OUVRIÈRE	22.20.33.08	57.524,42	28.762,21	23.009,77
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAERBEEKOIS	22.20.33.08	68.889,57	34.444,79	27.555,83
CENTRE DE JEUNES D'ANDERLECHT	22.20.33.08	38.349,61	19.174,81	15.339,84
CENTRE DE RÉFLEXION FRANCISCO FERRER	22.20.33.08	46.010,91	23.005,46	18.404,36
CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ	22.20.33.08	21.305,34	10.652,67	8.522,14
	22.20.33.08	10.652,67	5.326,34	4.261,07
CENTRE FEMININ D'EDUCATION PERMANENTE	22.20.33.08	7.456,87	6.711,18	0,00
CENTRE HELLENIQUE ET INTERCULTUREL DE BRUXELLES		3.000,00	2.700,00	0,00
CENTRE INTERCH TUREL DE ECRMATION DAR MACTION	22.20.33.08	•	26.631,68	21.305,34
CENTRE INTERCULTUREL DE FORMATION PAR L'ACTION	22.20.33.08	53.263,35	17.044,28	13.635,42
CENTRE PEDAGOGIQUE PAROLES ASBL	22.20.33.08	34.088,55	· ·	4.261,07
CENTRE SOCIAL DU BEGUINAGE	22.20.33.08	10.652,67	5.326,34	4.201,07

CHOM'HIER- AID	22.20.33.08	13.623,26	6.811,63	5.449,30
CITE DES JEUNES (MAISON DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE LE LO		26.932,08	13.466,04	10.772,83
====> Avenant !! ====>	22.20.33.08	4.500,00	4.050,00	0
CLUB DE JEUNESSE, ACTION ÉDUCATIVE	22.20.33.08	17.254,09	8.627,05	6.901,64
CLUB DES PETITS DEBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUXELLOISE	22.20.33.08	12.485,58	6.242,79	4.994,23
COHESION	22.20.33.08	10.652,67	5.326,34	0,00
COHESION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES	22.20.33.08	84.792,06	42.396,03	33.916,82
COHESION SOCIALE IXELLOISE	22,20,33,08	25.621,80	12.810,90	10.248,72
====> Autre AB ====>	22.20.33.09	63.757,30	31.878,65	25.502,92
COHESION SOCIALE IXELLOISE	22.20.33.08	44.018,96	22.009,48	17.607,58
COLLECTIF FORMATION SOCIÉTÉ	22.20.33.08	56.508,16	28.254,08	22.603,26
COLOMBIER - CENTRE DE MÉDIATION ET D'AIDE EXTRA-SCOLAIRE	22.20.33.08	27.376,49	13.688,25	10.950,60
CONVERGENCES	22.20.33.08	45.273,85	22.636,93	18.109,54
COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET L	E 22.20.33.08	36.219,08	18.109,54	14.487,63
COULEURS JEUNES	22.20.33.08	53.263,35	26.631,68	21,305,34
CREACTIONS	22.20.33.08	34.686,60	17.343,30	13.874,64
CTL LA BARRICADE	22.20.33.08	35.153,81	17.576,91	14.061,52
DARNA	22.20.33.08	26.631,68	13.315,84	10.652,67
DECLIK	22.20.33.08	10.340,76	5.170,38	4.136,30
DEMOCRATIE PLUS	22.20.33.08	17.044,27	8.522,14	6.817,71
DIALOGUE AFRIQUE EUROPE	22.20.33.08	17.576,91	8.788,46	7.030,76
DON BOSCO - TÉLÉ SERVICE	22.20.33.08	13.177,87	6.588,94	5.271,15
DOUBLE SENS	22.20.33.08	12.672,83	6.336,42	5.069,13
DOUZEROME	22.20.33.08	21.305,34	10.652,67	8.522,14
EATA ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ACADÉMICIENS TURCS BELO	G 22.20.33.08	29.141,52	14.570,76	11.656,61
EATA ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ACADÉMICIENS TURCS BELO	3122.20.33.08	20.240,07	10.120,04	8.096,03
ECOLE DE CIRQUE DE BRUXELLES	22.20.33.08	42.610,68	21.305,34	17.044,27
ENTR'AIDE	22.20.33.08	9.201,78	8.281,60	0,00
ENTRAIDE BRUXELLES	22.20.33.08	31.792,44	15.896,22	12.716,98
ENTRAIDE DE JETTE (CENTRE D')	22.20.33.08	50.675,96	25.337,98	20.270,38
ENTR'AIDE DES MAROLLES	22.20.33.08	21.855,18	10.927,59	8.742,07
ENTRAIDE ET CULTURE	22.20.33.08	46.341,25	23.170,63	18.536,50
ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE	C 22.20.33.08	11.502,73	5.751,37	4.601,09
ESPACE IXELLOIS	22.20.33.08	23.369,16	11.684,58	9.347,66
ESPACE P ASBL	22.20.33.08	11.042,62	5.521,31	4.417,05
ESPACE SENGHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK)	22.20.33.08	56.958,76	28.479,38	22.783,50
ESPERLUETE (L')	22.20.33.08	44.193,72	22.096,86	17.677,49
EVERE (CENTRE CULTUREL D')	22.20.33.08	67.835,14	33.917,57	27.134,06
FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES	22.20.33.08	5.802,06	5.221,85	0,00
FIGUIER- SERVICE SOCIAL MUSULMAN	22.20.33.08	79.020,26	39.510,13	31.608,10
FOOTBALL-ETUDES-FAMILLES-ANDERLECHT	22.20.33.08	19.174,81	9.587,41	7.669,92
FORMATION INSERTION JEUNES	22.20.33.08	26.631,68	13.315,84	10.652,67
FORMATION INSERTION JEUNES	22.20.33.08	12.783,20	6.391,60	5.113,28
FORMOSA	22.20.33.08	14.913,74	7.456,87	5.965,50
FORUM KOEKELBERGEOIS	22.20.33.08	24.241,22	12.120,61	9.696,49
FORUM KOEKELBERGEOIS	22.20.33.08	31.958,01	15.979,01	12.783,20
FOYER DES JEUNES	22.20.33.08	15.979,01	7.989,51	6.391,60
FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE)	22.20.33.08	10.652,67	5.326,34	4.261,07
GERBE AMO	22.20.33.08	14.501,77	7.250,89	5.800,71
GERBE SANTE MENTALE	22.20.33.08	17.218,48	8.609,24	6.887,39
GOUTTE D'HUILE	22.20.33.08	34.088,55	17.044,28	13.635,42

,				
GROUPE D'ANIMATION ET DE FORMATION POUR FEMMES IMMIGRÉE		47.017,39	23.508,70	18.806,96
GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	22.20.33.08	48.156,17	24.078,09	19.262,47
GROUPE SANTÉ JOSAPHAT	22.20.33.08	27.511,53	13.755,77	11.004,61 4.261,07
GROUPE SOCIALISTE D'ACTION ET DE RÉFLEXION SUR L'AUDIOVISU		10.652,67	5.326,34	
HARMONISATION SOCIALE SCHAERBEEKOISE	22.20.33.08	26.375,21	13.187,61	10.550,08
HARMONISATION SOCIALE SCHAERBEEKOISE	22.20.33.08	130.049,07	65.024,54	52.019,63
INFERENCES	22.20.33.08	12.718,77	6.359,39	5.087,51
INFOR JEUNES - CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	22.20.33.08	24.031,24	12.015,62	9.612,50 11,504,88
INSER'ACTION	22.20.33.08	28.762,21	14.381,11	•
INSTITUT DE LA VIE	22.20.33.08	15.979,01	7.989,51	6.391,60
INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	,22.20.33.08	21.305,34	10.652,67	8.522,14
INTERPOLE	22.20.33.08	14.913,74	7.456,87	5.965,50
IXELLES JEUNES	22.20.33.08	35.153,81	17.576,91	14.061,52
JARDIN ENSOLEILLÉ (LE)	22.20.33.08	29.827,48	14.913,74	11.930,99
JETTE (CENTRE CULTUREL DE)	22.20.33.08	74.036,06	37.018,03	29.614,42
JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	22.20.33.08	37.028,47	18,514,24	14.811,39
====> Autre AB ====>	22.20.33.09	21.305,34	10.652,67	8.522,14
JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	22.20.33.09	90.576,46	45.288,23	36.230,58
JEUNESSE MOLENBEEKOISE (ASSOCIATION DE LA)	22,20.33.08	10.319,09	5.159,55	4.127,64
JOSEPH SWINNEN	22.20.33.08	36.233,59	18.116,79	14.493,44
LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE	22.20.33.08	51.171,08	25.585,54	20.468,43
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	22.20.33.08	53.844,99	26.922,50	21.538,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	22.20.33.08	20.561,85	10.280,92	8.224,74
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	22.20.33.08	20.760,84	10.380,42	8.304,34
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	22.20.33.08	42.078,05	21.039,03	16.831,22
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	22.20.33.08	40.373,62	20.186,81	16.149,45
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	22.20.33.08	48.311,46	24.155,73	19.324,58
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	22.20.33.08	21.305,34	10.652,67	8.522,14
LIGUE DES FAMILLES	22.20.33.08	22.819,84	11.409,92	9.127,94
LIRE ET ECRIRE	22.20.33.08	21.305,34	10.652,67	8.522,14
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	22.20.33.08	22.370,61	11.185,31	8.948,24
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	22.20.33.08	326.507,54	163.253,77	130.603,02
====> Autre AB ====>	22.20.33.09	45.270,65	22.635,33	18.108,26
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	22.20.33.08	74.568,69	37.284,35	29.827,48
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	22.20.33.08	58.829,37	29.414,69	23.531,75
MAISON DE LA FAMILLE	22.20.33.08	5.326,34	4.793,71	0,00
MAISON DE L'AMERIQUE LATINE, SEUL	22.20.33.08	24.401,07	12.200,54	9.760,43
MAISON D'ENTRAIDE POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	22.20.33.08	24.501,14	6.125,29	6.125,28
MAISON DE QUARTIER D'HELMET	22.20.33.08	55.297,50	27.648,75	22.119,00
MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	22.20.33.08	59.017,92	29.508,96	23.607,17
MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES	22.20.33.08	23.005,45	11.502,73	9.202,18
MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT "CLUB UNESCO"	22.20.33.08	38.349,61	19.174,81	15.339,84
MAISON DES ENFANTS DE SAINT GILLES	22.20.33.08	21.305,34	10.652,67	8.522,14
MAISON DES ENFANTS VAN DIJCK	22.20.33.08	16.605,38	8.302,69	6.642,15
MAISON DES JEUNES DE FOREST	22.20.33.08	31.057,86	15.528,93	12.423,14
MAISON DES JEUNES L'AVENIR	22.20.33.08	26.631,68	13.315,84	10.652,67
MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK	22.20.33.08	41.409,82	20.704,91	16.563,93
MAISON DE TURQUIE	22.20.33.08	31.958,01	15.979,01	12.783,20
MAISON EN COULEURS	22.20.33.08	62.717,60	31.358,80	25.087,04
MAISON EN PLUS	22.20.33.08	39.827,14	19.913,57	15.930,86
====> Autre AB ====>	22.20.33.09	19.838,47	9.919,24	7.935,39
		•		

MAITRE MOT	22.20.33.08	42.610,68	21.305,34	17.044,27
MANDJI	22.20.33.08	13.930,78	6.965,39	5.572,31
MANGUIER EN FLEURS (LE)	22.20.33.08	46.871,75	23.435,88	18.748,70
MENTOR JEUNES	22.20.33.08	42.610,68	21.305,34	17.044,27
MINI-ANNEESSENS	22.20.33.08	8.522,14	7.669,93	0,00
MISSION LOCALE DE ST GILLES	22.20.33.08	9.943,20	8.948,88	0,00
====> Autre AB ====>	22.20.33.09	43.320,15	21.660,08	0,00
MISSION LOCALE DE ST GILLES	22.20.33.09	67.160,83	33.580,42	26.864,33
MONDIAL SPORT ET CULTURES	22.20.33.08	31.045,18	15.522,59	12.418,07
MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTUREL	22.20.33.08	64.901,39	32.450,70	25.960,56
NOTRE COIN DE QUARTIER	22.20.33.08	37.603,93	18.801,97	15.041,57
ORANGER (L')	22.20.33.08	17.044,27	8.522,14	6.817,71
PARTENARIAT D+ DE SCHAERBEEK ET SAINT-JOSSE	22.20.33.08	36.637,59	18.318,79	14.655,04
PARTENARIAT DE CUREGHEM	22.20.33.08	42.610,68	21.305,34	17.044,27
PARTENARIAT MARCONI	22.20.33.09	131.274,99	65.637,50	52.510,00
PAVILLON (LE)	22.20.33.08	60.281,33	30.140,67	24.112,53
PIMENT (LE)	22.20.33.08	7.456,87	6.711,18	0,00
PROGRES	22.20.33.08	15.979,01	7.989,51	0,00
QUARTIER ET FAMILLE ASBL	22.20.33.08	15.979,01	7.989,51	6.391,60
QUATRE VINGT-HUIT ASBL (LE)	22.20.33.08	38.764,19	19.382,10	15.505,68
RASQUINET ASBL	22.20.33.08	23.816,40	11.908,20	9.526,56
====> Autre AB ====>	22.20.33.09	3.093,54	2.784,19	0,00
RECHERCHE ET FORMATION SOCIOCULTURELLES	22.20.33.08	23.435,87	11.717,94	9.374,35
RESILIENCE ET INTEGRATION	22.20.33.08	18.574,37	9.287,19	7.429,75
RESSOURCES HUMAINES (CENTRE DES)	22.20.33.08	12.706,28	6.353,14	5.082,51
RIBAMBELLE, HALTE ACCUEIL DE LA SENNE (LA°	22.20.33.08	37.843,97	18.921,99	15.137,59
RUCHE AUX LIVRES (LA)	22.20.33.08	31.958,01	15.979,01	12.783,20
RUE (LA)	22.20.33.08	51.132,82	25.566,41	20.453,13
RUELLE (LA)	22.20.33.08	31.958,01	15.979,01	12.783,20
SAFA	22.20.33.08	37.284,35	18.642,18	14.913,74
SAINT GILLES SPORT	22.20.33.08	21.305,34	10.652,67	8.522,14
====> Avenant !! ====>	22.20.33.08	8.000,00	7.200,00	0
SEMAPHORE	22.20.33.08	24.501,14	12.250,57	9.800,46
SERVICE D'INTEGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS	22.20.33.08	1.862,09	1.675,88	0,00
====> Autre AB ====>	22.20.33.09	40.748,59	20.374,29	16.299,44
SERVICE SOCIAL JUIF	22.20.33.08	10.652,67	5.326,34	4.261,07
SESAME	22.20.33.08	19.174,81	9.587,41	7.669,92
SMONERS	22.20.33.08	57.524,42	28.762,21	23.009,77
SOCIEDAD HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA	22.20.33.08	21.305,34	10.652,67	8.522,14
====> Avenant !! ====>	22.20.33.08	5.000,00	4.500,00	0
SOCIETE ST VINCENT DE PAUL DE LA REGION BRUXELLOISE	22.20.33.08	12.783,20	6.391,60	5.113,28
SOLIDARITE SAVOIR	22.20.33.08	5.326,34	4.793,71	0,00
SYNERGIE 14	22.20.33.08	21.670,10	10.835,05	8.668,04
TEFO (CENTRE)	22.20.33.08	61.539,59	30.769,80	24.615,84
TOUCAN (LE)	22.20.33.08	16.793,98	8.396,99	6.717,59
TRAPEZE ASBL	22.20.33.08	6.413,97	5.772,57	0,00
TURKISH LADY	22.20.33.08	15.979,01	7.989,51	6.391,60
UNION DES LOCATAIRES	22.20.33.08	5.326,34	4.793,71	0,00
UNION DES LOCATAIRES D'ANDERLECHT	22.20.33.08	42.610,68	21.305,34	17.044,27
VIDEP	22.20.33.08	15.979,01	7.989,51	6.391,60
VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDERLECHT	22.20.33.08	83.090,83	41.545,42	33.236,33

VISION	22.20.33.08	36.301,97	18.150,99	14.520,79
VOIX DES FEMMES	22.20.33.08	49.534,92	24.767,46	19.813,97
WALALOU	22.20.33.08	43.675,95	21.837,98	17.470,38
WELCOME-BABBELKOT	22.20.33.08	36.219,08	18.109,54	14.487,63
WINNIE-KOT (LE)	22.20.33.08	14.913,74	7.456,87	5.965,50
		6.883.641.61	3.480.249.68	2.677.247,06

2014

				AVANGE 2
ASSOC	AB 1 22.20.33.07	12.783,20	6.391,60	5,113,28
2BOUTS		10.652,67	5.326,34	4.261,07
ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS DE GANSHOREN		10.652,67	5.326,34	4.261,07
ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS DE GANSHOREN		12.783,20	6.391,60	5.113,28
AMORCE (L')	22.20.33.07	26.631,68	13.315,84	10.652,67
ANIMATION PREVENTION SOCIOCULTURELLE - LE PAS	22.20.33.07		-	10.052,07
ASSOCIATION POUR LE DROIT DES ETRANGERS	22.20.33.07	25.880,66	12.940,33 9.364,77	7.491,81
ATOUT PROJET	22.20.33.07	18.729,53		11.265,84
BROCOLI THÉÀTRE	22.20.33.07	28.164,60	14.082,30	9.001,51
BRUXELLES ACCUEIL	22.20.33.07	22.503,77	11.251,89	
BRUXELLES LAIQUE	22.20.33.07	67.183,20	33.591,60	26.873,28
CAMELEON BAVARD (LE)	22.20.33.07	26.631,68	13.315,84	10.652,67
CENTRE VIDEO DE BRUXELLES	22.20.33.07	55.212,79	27.606,40	22.085,12
CHOM'HIER- AID	22.20.33.07	26.631,68	13.315,84	10.652,67
CIRQU'CONFLEX	22.20.33.07	54.328,62	27.164,31	21.731,45
CLUB DES PETITS DEBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUXELLOISE	22.20.33.07	12.783,20	6.391,60	5.113,28
COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION	22.20.33.07	79.895,03	39.947,52	31.958,01
CONSEIL JEUNESSE DEVELOPPEMENT	22.20.33.07	10.652,67	5.326,34	4.261,07
CONVIVIALITES	22.20.33.07	74.826,49	37.413,25	29.930,60
COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET LES	E 22.20.33.07	21.305,34	10.652,67	8.522,14
DYNAMO	22.20.33.07	106.526,70	53.263,35	42.610,68
ECOLE DES JEUNES DE LA ROYALE UNION SAINT GILLOISE	22.20.33.07	12.000,00	6.000,00	4.800,00
ESPACE CRE-ACTION	22.20.33.07	21.305,34	10.652,67	8.522,14
ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL	22.20.33.07	31.958,01	15.979,01	12.783,20
ESPACE P ASBL	22.20.33.07	15.979,01	7.989,51	6.391,60
FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES	22,20,33,07	10.652,67	5.326,34	4.261,07
FORMOSA	22.20.33.07	5.326,34	4.793,71	0,00
GANSHOREN "LA VILLA" (CENTRE CULTUREL DE )	22.20.33.07	10.652,67	5.326,34	4.261,07
GROUPEMENT POUR L'ABOLITION DES MUTILATIONS SEXUELLES FÉM	INII 22.20.33.07	26.631,68	13.315,84	10.652,67
INFOR JEUNES BRUXELLES	22.20.33.07	10.652,67	5.326,34	4.261,07
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE CI	UL122.20.33.07	10.652,67	5.326,34	0,00
IS ASBL	22.20.33.07	23.004,44	11.502,22	9.201,78
MAISON DE L'AMERIQUE LATINE, SEUL	22.20.33.07	21.305,34	10.652,67	8.522,14
MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES	22.20.33.07	63.264,08	31.632,04	25.305,63
MAISON DES JEUNES DE GANSHOREN	22.20.33.07	20.359,38	10.179,69	0,00
MAISON EN PLUS	22.20.33.07	10.652,67	5.326,34	4.261,07
MES-TISSAGES	22.20.33.07	10.652,67	5.326,34	4.261,07
MUSIQUE PLURIELLE	22.20.33.07	17.811,26	8.905,63	7.124,50
NOUVEAUX DISPARUS (LES)	22.20.33.07	21.305,34	10.652,67	8.522,14
OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	22.20.33.07	26.631,68	13.315,84	10.652,67
====> Avenant !! ====>	22.20.33.07	12.000,00	10.800,00	0
	22.20.33.07	15.979,01	7.989,51	6.391,60
OMAR KHAYAM, RECHERCHES ET ECHANGES (CENTRE CULTUREL)		9.106,97	8.196,27	0,00
PIMENT (LE)	22.20.33.07	26.631,68	13.315,84	10.652,67
RESEAU MARIAGE ET MIGRATION	22,20,33,07	•		0,00
SCHOLA-ULB	22.20.33.07	56.937,46	28.468,73	
SCIENTOTHEQUE (LA) - ULB	22.20.33.07	37.081,95	18.540,97	14.832,78
====> Avenant !! ====>	22.20.33.07	10.000,00	9.000,00	4 261 07
SERVICE D'EDUCATION ET DE FORMATION POPULAIRE	22.20.33.07	10.652,67	5.326,34	4.261,07
SERVICE DE JEUNESSE DES CENTRES D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHOI		23.435,87	11.717,94	9.374,35
SERVICE DE TRADUCTION ET D'INTERPRETARIAT EN MILIEU SOCIAL B		63.364,13	31.682,07	25.345,65
SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE, D'EDUCATION ET D'ACTION	¥ S€22,20,33,07	44.570,77	22.285,39	17.828,31

SERVICE POUR LA TRANSFORMATION, L'INNOVATION E	T LE CHANGEMEN 22.20.33.07	28.755,82	14.377,91	11.502,33
THEATRE MAAT	22.20.33.07	15.979,01	7.989,51	6.391,60
TREMPLINS ASBL	22.20.33.07	21.305,34	10.652,67	8.522,14
TROISIEME OEIL (LE)	22.20.33.07	10.652,67	5.326,34	4.261,07
ULYSSE	22.20.33.07	31.624,43	15.812,22	12.649,77
VIE FEMININE ASBL	22.20.33.07	69.242,36	34.621,18	27.696,94
WATERMAEL BOITSFORT EN PLEIN AIR	22.20.33.07	55,176,57	27.588,29	22.070,63
		1.618.054,01	823.600,45	597.468,49

2014 - Service de la Cohésion sociale - AB : 22.2.0.33.10 (22 002 00 10 destiné aux subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants)

	Justifs prévus	31/03/15	31/03/15	28/02/15
70.743,00 €	Solde	4.500,00 €	42.000,00 €	24.243,00 €
294,000,00 € 0,00 € 294,000,00 € 0,00%	palement			
294,000,00 € 294,000,00 € 294,000,00 € 0,00% 0,00%	Ordonnancement demande de palement date montant date			
294,000,00 € 42,000,00 € 252,000,00 € 14,29% 59,37%	Montant Date n° créance enrovée		42.000,00 € 21/05/14	
	n" Décision Tuteile		520 08/05/14	
	Sortie vers Cabinet		23/04/14	
	Proposition Sortic Sortic vers Service Cabinet		10/04/14	19/08/14
294.000,00 € 70.743,00 € 223.257,00 € 24,06%	Montant €	4,500,00 €	42.000,00 € 10/04/14	24.243,00 €
	ıəlqo	LA POURSUITE DU PROJET "BROCHURE - SITE PRIMO-ARRIVANTS"	LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE. L'ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE POUR LE BUREAU D'ACCUEIL AUX PRIMO	la formation de formateurs FLE 2014
CREDIT DE L'ARTICLE BUDGÉTAIRE TOTAL DE LA COLONNE SOLDE RESTAIT (OREDIT - TOTAL) POURCENTAGE SOMME UTILISÉE POURCENT, REL. SOMME UTILISÉE	Fournisseurböneffcialre	AGENCE ALTER	LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	PROMOTION DE LA FORMATION EN

FIPI 2014

ASSOC	AB	MONTANT AB	AVANCE 1
ASSOCIATION BRUXELLOISE D'ENTRAIDE ET DE FORMATIONS (ABEF) C/O SOBELMAR	22.20.33.03	6.100,00	4.880,00
COLOMBIER - CENTRE DE MÉDIATION ET D'AIDE EXTRA-SCOLAIRE	22.20.33.03	9.000,00	7.200,00
CONVIVIALITES	22.20.33.03	9.700,00	7.760,00
DOUBLE SENS	22.20.33.03	17.000,00	13.600,00
ENTRAIDE BRUXELLES	22.20.33.03	7.000,00	5.600,00
MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	22.20.33.03	7.200,00	5.760,00
SERVICE D'INTEGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS	22.20.33.03	16.000,00	12.800,00
TROISIEME OEIL (LE)	22.20.33.03	20.000,00	16.000,00
		92.000,00	73.600,00
BRUXELLES CAPITALE (COMMUNE DE)	22.20.43.05	69.801,00	55.840,80
ETTERBEEK (COMMUNE D')	22.20.43.05	33.203,00	26.562,40
FOREST (COMMUNE DE)	22.20.43.05	50.070,00	40.056,00
IXELLES (COMMUNE D')	22.20.43.05	38.613,00	30.890,40
MOLENBEEK (COMMUNE DE)	22.20.43.05	49.983,00	39.986,40
ST GILLES (COMMUNE DE)	22.20.43.05	65.770,00	52.616,00
ST JOSSE (COMMUNE DE)	22.20.43.05	43.171,00	34.536,80
		350.611,00	280.488,80

	ASSOC	АВ	MONTANT AB	MONTANT AVANCE 1
ANDERLECHT (COMMUNE D	)')	22.20.63.01	51.034,00	40.827,20
SCHAERBEEK (COMMUNE D	•	22.20.63.01	63.966,00	51.172,80
SOCIEDAD HISPANO BELGA	Nove #1	22.20.52.01	5.000,00	4.000,00
		•	120.000,00	96.000,00

FIPI 2013

	99-2010-6559-6511-6578-65-122101			
		MONTANT AD	MONTANT	MONTANT
ASSOC	AB	MONTANT AB	AVANCE 1	SOLDE
BOUILLON DE CULTURES	22.20.33.03	5.000,00	4.000,00	
CONVIVIALITES	22.20.33.03	52.200,00	41.760,00	
DAKIRA	22.20.33.03	10.000,00	8.000,00	
		67.200,00	53.760,00	
ANDERLECHT (COMMUNE D')	22.20.43.05	19.904,00	15.923,20	3.980,80
BRUXELLES CAPITALE (COMMUNE I	22.20.43.05	69.801,00	55.840,80	
ETTERBEEK (COMMUNE D')	22.20.43.05	33.203,00	26.562,40	
FOREST (COMMUNE DE)	22.20.43.05	50.070,00	40.056,00	
IXELLES (COMMUNE D')	22.20.43.05	38.613,00	30.890,40	7.722,60
MOLENBEEK (COMMUNE DE)	22.20.43.05	49.983,00	39.986,40	9.996,60
ST GILLES (COMMUNE DE)	22.20.43.05	65.770,00	52.616,00	13.154,00
ST JOSSE (COMMUNE DE)	22.20.43.05	43.171,00	34.536,80	per constant the constant of the second const
01 0000E (00MM011E DE)		370.515,00	296.412,00	34.854,00
		0.0.0.0,00		en inspession e
CENTRE D'EDUCATION EN MILIEU O	L 22.20.52.01	10.000,00	8.000,00	2.000,00
FEMMES ACTIVES DU MONDE	22.20.52.01	10.000,00	8.000,00	0,00
INFERENCES	22.20.52.01	7.000,00	5.600,00	
INFOR FEMMES	22.20.52.01	2.800,00	2.240,00	560,00
		29.800,00	23.840,00	2.560,00
		20.000,00	2010-10,00	21.000,00
		12/01 (2/2/2) 19802	212212	
ANDERLECHT (COMMUNE D')	22.20.63.01	31.130,00	24.904,00	6.226,00
SCHAERBEEK (COMMUNE DE)	22.20.63.01	63.870,00	51.096,00	
*		95.000,00	76.000,00	6.226,00

#### Initiatives 2013

ASSOC	AB	MONTANT AB	AVANCE 1	SOLDE MBC
ACTIONS IN THE MEDITERRANEAN	22.20.33.04	15.000,00	12.000,00	
AGENCE ALTER	22.20.33.04	5.000,00	4.000,00	1.000,00
AL MALAK (CENTRE CULTUREL)	22.20.33.04	2.000,00	1.800,00	0,00
AMIS DE REDOUTE PEIFFER (LES)	22.20.33.04	6.000,00	4.800,00	1.200,00
ATOLL	22.20.33.04	5.000,00	4.000,00	1.000,00
BRUXELLES ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT POUR LA JEUNESSE ET L	'£ 22.20.33.04	5.000,00	4.000,00	1.000,00
BRUXELLES VILLE REGION EN SANTE	22.20.33.04	11.000,00	8.800,00	
CALAME	22.20.33.04	10.000,00	8.000,00	
CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE	22.20.33.04	16.000,00	12.800,00	3.200,00
CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL	22.20.33.04	15.000,00	12.000,00	3.000,00
CENTRE RÉGIONAL DU LIBRE EXAMEN	22.20.33.04	14.260,00	11.408,00	
CINEMAMED	22.20.33.04	18.000,00	14.400,00	3.600,00
EDUCATION FORMATION IXELLES	22.20.33.04	17.000,00	13.600,00	2.905,45
FEMMES ACTIVES DU MONDE	22.20.33.04	14.000,00	11.200,00	2.800,00
FONDERIE (LA)	22.20.33.04	2.700,00	2.160,00	
INFERENCES	22.20.33.04	5.000,00	4.000,00	1.000,00
INFOR JEUNES - CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	22.20.33.04	1.000,00	800,00	200,00
INTERPOLE	22.20.33.04	15.000,00	12.000,00	
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	22.20.33.04	6.200,00	4.960,00	1.240,00
MAISON DE QUARTIER CHAMBERY	22.20.33.04	15.000,00	12.000,00	3.000,00
MAISON EN PLUS	22.20.33.04	10.000,00	8.000,00	
MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPH	(22.20.33.04	1.000,00	800,00	0,00 X
PRESENCE ET ACTION CULTURELLE	22.20.33.04	15.000,00	12.000,00	
PROMO JEUNES	22.20.33.04	6.200,00	4.960,00	1.240,00
PROMOUVOIR LES CULTURES A MOLENBEEK	22.20.33.04	4.500,00	3.600,00	900,00
RAS EL HANOUT	22.20.33.04	17.150,00	13.720,00	
RESEAU DE MUSICIENS INTERVENANTS EN ATELIERS	22.20.33.04	20.000,00	16.000,00	
SCHOLA-ULB	22.20.33.04	10.000,00	8.000,00	1.926,37
SERVICE POUR LA TRANSFORMATION, L'INNOVATION ET LE CHANGE	N 22.20.33.04	15.750,00	12.600,00	3.150,00
TROISIEME OEIL (LE)	22.20.33.04	3.000,00	2.400,00	600,00
WAARUF	22.20.33.04	2.000,00	1.600,00	400,00
ZINNEKE ASBL	22.20.33.04	20.000,00	16.000,00	4.000,00
		322.760,00	258.408,00	37.361,82
PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	22.20.52.01	2.299,00	1.839,20	459,80
TO CONTRACT COMMENTS OF THE PROCESS AND ADDRESS AND AD				

	REMB.EFF	c.		31/01/14	03/03/14	02/04/14	02/05/14	02/06/14	01/07/14	01/08/14	01/09/14		
REMBOURSEMENTS 2012	DATE												
	FIPI 22,20,52,01 22,20,33,03 22,20,63,01 22,20,43.05		Etalement de la dette										
	DATE		Etale										
	22,20,33,04 initiatives				No other late								
	DATE		17/12/13	01/02/14	01/03/14			01/06/14	01/07/14	01/08/14	01/09/14	01/10/14	
	22,20,00,0 1 non marchand		8.989,13	989,13	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	
	DATE												
	22,20,33,07 régional												
	DATE	9.424,57 20/11/13											
	22,20,33,08 ou 33,09 communal	9.424,57											
	ASSOC.	corsaires	CACTUS										

9.424,57 en 2012 soit un total

En liquidation : nos courriers auprès du liquidateur restent sans réponse QUE FAIRE DE PLUS ????????

Amis de Wetchi 2011: 13.014,36 Corsaires 2013: 14.043,99

		COHESION SOCIALE			
2006 – 2010		2011 – 2015		2011 – 2015	
communal	2010	communal	2011	communal	2012
ABORDAGE	13.293,50	ABORDAGE	37.144,17	ABORDAGE	37.989,60
ACTION EN MILIEU OUVERT À SCHAERBEEK	2.699,49	ACTION EN MILIEU OUVERT À SCHAERBEEK	5.069,89	ACTION EN MILIEU OUVERT À SCHAERBEEK	5.161,63
AFRICA SUB SAHARA	5.398,99	AFRICA SUB SAHARA	19.139,78	AFRICA SUB SAHARA	17.549,54
ALHAMBRA SUITE	15.657,07	AMIS D'ACCOMPAGNER (LES)	25.000,00	AMIS D'ACCOMPAGNER (LES)	25.808,15
AMIS D'ALADDIN (LES)	41.376,75	AMIS D'ALADDIN (LES)	44.447.99	AMIS D'ALADDIN (LES)	44.778,95
AMIS DES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE BRUXELLES (I	17.741,07	AMIS DES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE BRUXELLES (L	18.200,31	AMIS DES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE BRUXELLES (LE	18.314,50
AMIS DE WETCHI	27.303,76	AMIS DE WETCHI	20.517,80	AMO DE NOH SERVICE D'AIDE À LA JEUNESSE EN MILIEU	10.323,26
ANIMATIONS ET LOISIRS POUR TOUS	13.789,85	AMO DE NOH SERVICE D'AIDE À LA JEUNESSE EN MILIEU	10.000,00	ANIMATIONS ET LOISIRS POUR TOUS	58.377,87
APPRENTI-SAGE	10.797,98	ANIMATIONS ET LOISIRS POUR TOUS	40.197,02	APPRENTI-SAGE	15.484,89
ARABE (CENTRE CULTUREL)	30.234,33	APPRENTI-SAGE	15.279,56	ARABE (CENTRE CULTUREL)	30.969,78
ARTHIS- LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	22.027,87	ARABE (CENTRE CULTUREL)	30.776.70	ARTHIS- LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	22.739,94
ASSEMBL'AGES	21.595,95	ARTHIS- LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	22.598,17	ASSEMBL'AGES	25.808,15
ASSOCIATION BRUXELLOISE D'ENTRAIDE ET DE FORMATI	35.784,49	ASSEMBL'AGES	25.559,12	ASSOCIATION BRUXELLOISE D'ENTRAIDE ET DE FORMATIQ	46.454,67
ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES TEC	20.786,10	ASSOCIATION BRUXELLOISE D'ENTRAIDE ET DE FORMATI	45.926,46	ASSOCIATION D'AIDE ET D'INFORMATION AUXMIGRANTS [	10.323,26
ASSOCIATION DE LA PENSÉE D'ATATURK DE BELGIQUE A	13.094,85	ASSOCIATION D'AIDE ET D'INFORMATION AUX MIGRANTS	10.000,00	ASSOCIATION DE LA JEUNESSE MOLENBEEKOISE	10.000,00
ASSOCIATION DE PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA I	32.393,93	ASSOCIATION DE PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA 1	32.221,15	ASSOCIATION DE PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA M	32.423,30
ASSOCIATION DES PARENTS ST GILLOIS	22.999,69	ASSOCIATION DES PARENTS ST GILLOIS	15.000,00	ASSOCIATION D'INSERTION, DE LIBERTÉ ET D'ECHANGE	40.135,81
ASSOCIATION DES PORTUGAIS EMIGRÉS EN BELGIQUE	5.776,92	ASSOCIATION D'INSERTION, DE LIBERTÉ ET D'ECHANGE	39.885,58	ASSOCIATION INTERCULTURELLE, SOCIALE ET SPORTIVE	20.646,52
ASSOCIATION D'INSERTION, DE LIBERTÉ ET D'ECHANGE	52.586,14	ASSOCIATION INTERCULTURELLE, SOCIALE ET SPORTIVE	20.517,80	ASSOCIATION SPORTIVE ET EDUCATIVE ANNEESSENS	38.190,84
ASSOCIATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT FRANCOPH	9.070,30	ASSOCIATION SPORTIVE ET EDUCATIVE ANNEESSENS	37.693,84	ATELIER DES PETITS PAS	52.144,85
ASSOCIATION INTERCULTURELLE, SOCIALE ET SPORTIVE	32.418,76	ATELIER DES PETITS PAS	51.819,76	ATELIERS DU SOLEIL	25.994,88
ASSOCIATION SPORTIVE ET EDUCATIVE ANNEESSENS	26.994,94	ATELIERS DU SOLEIL	25.832,81	ATELIERS POPULAIRES	41.466,96
ATELIER DES PETITS PAS	71.090,53	ATELIERS POPULAIRES	41.208,43	ATOLL	21.329,92
ATELIERS DE LA LUNE BAVARDE (LES)	7.317,34	ATOLL	21.019,03	AVENIR ASBL	23.743,50
ATELIERS DU SOLEIL	25.180,88	AVENIR ASBL	23.586,24	AVICENNE	21.678,85
ATELIERS POPULAIRES	40.168,47	AVICENNE	21.396,97	BAZAR (LE)	18.581,87
ATOLL	13.790,09	BAZAR (LE)	18.466,02	BELGIQUE DJIBOUTI	10.323,26
AVENIR ASBL	22.643,36	BELGIQUE DJIBOUTI	10.000,00	BOUILLON DE CULTURES	53.931,09
AVICENNE	15.333,13	BOUILLON DE CULTURES	53.594,85	BRUEGEL (CENTRE CULTUREL)	38.718.72
BAZAR (LE)	18.761,48	BRUEGEL (CENTRE CULTUREL)	38.477,33	BRUXELLES LAIQUE	33.495,06
BESACE S.T.L. SAINT GILLES	5.776,92	BRUXELLES LAIQUE	33.286,23	BRUXELLES NORD (CENTRE CULTUREL) - MAISON DE LA	16.720,54
BOUILLON DE CULTURES	54.742,30	BRUXELLES NORD (CENTRE CULTUREL) - MAISON DE LA	16.616,30	CACTUS (LE)	41.293,04
BRUEGEL (CENTRE CULTUREL)	41.243,29	CACTUS (LE)	40.964,48	CAIRN	71.127.27
BRUXELLES LAIQUE	56.201,75	CAIRN	70.683,82	CAMELEON BAVARD (LE)	25.983,30
BRUXELLES NORD (CENTRE CULTUREL) - MAISON DE LA	16.196,96	CAMELEON BAVARD (LE)	25.821,30	CATI -CENTRE D'ALPHABÉTISATION POUR TRAVAILLEURS	5.161,63
CACTUS (LE)	37.253,02	CATI -CENTRE D'ALPHABÉTISATION POUR TRAVAILLEURS	5.106,89	CEMOME	72.262,83

CAIRN	74.829,97	CEMOME	71.686,64	CENFORGIL SPORT	20.646,52
CAMELEON BAVARD (LE)	53.125,21	CENFORGIL SPORT	20.000,00	CENTRE COMMUNAUTAIRE MARITIME	45.422,35
CATI -CENTRE D'ALPHABÉTISATION POUR TRAVAILLEURS	4.128,62	CENTRE COMMUNAUTAIRE MARITIME	45.125,00	CENTRE CULTUREL DE JETTE	71,746,66
CEMOME	65.146,35	CENTRE CULTUREL DE JETTE	71.047,36	CENTRE D'ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET	11.362,60
CENTRE COMMUNAUTAIRE MARITIME	43,453,21	CENTRE D'ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION E	11,174,53	CENTRE D'ACTION SOCIALE ITALIEN-UNIVERSITÉ OUVRIÈ	55.745,61
CENTRE CULTUREL DE JETTE	59.766,80	CENTRE D'ACTION SOCIALE ITALIEN-UNIVERSITÉ OUVRIÈ	55.258,02	CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAERBE	66.759,32
CENTRE D'ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION E	6.478,79	CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAERB	66.343,11	CENTRE DE JEUNES D'ANDERLECHT	37.163,74
CENTRE D'ACTION SOCIALE ITALIEN-UNIVERSITÉ OUVRIE	48.590,89	CENTRE DE JEUNES D'ANDERLECHT	36.796,74	CENTRÉ D'ENTRAIDE DE JETTE	49.620,06
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAERB	64.668,83	CENTRE D'ENTRAIDE DE JETTE	47.779,85	CENTRE DE RÉFLEXION FRANCISCO FERRER	44.588,12
CENTRE DE JEUNES D'ANDERLECHT	30.774,23	CENTRE DE RÉFLEXION FRANCISCO FERRER	44.310,14	CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ	20.646,52
CENTRE D'ENTRAIDE DE JETTE	27.185,99	CENTRE D'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE PAR LE TR	10.000,00	CENTRE FEMININ D'EDUCATION PERMANENTE	10.323,26
CENTRE DE RÉFLEXION FRANCISCO FERRER	43.191,90	CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ	20.485,04	CENTRE HELLENIQUE ET INTERCULTUREL DE BRUXELLES	7.226,28
CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ	18.734,49	CENTRE FEMININ D'EDUCATION PERMANENTE	10.102,99	CENTRE INTERCULTUREL DE FORMATION PAR L'ACTION	51.616,30
CENTRE FEMININ D'EDUCATION PERMANENTE	3.977,97	CENTRE HELLENIQUE ET INTERCULTUREL DE BRUXELLE	7.139,78	CENTRE PEDAGOGIQUE PAROLES ASBL	33.034,43
CENTRE HELLENIQUE ET INTERCULTUREL DE BRUXELLE	5.398,99	CENTRE INTERCULTUREL DE FORMATION PAR L'ACTION	51.216,08	CENTRE SOCIAL DU BEGUINAGE	10.323,26
CENTRE INTERCULTUREL DE FORMATION PAR L'ACTION	46.971,19	CENTRE PEDAGOGIQUE PAROLES ASBL	32.810,72	CHOMHIER- AID	13.201,99
CENTRE LORCA	53.989,88	CENTRE SOCIAL DU BEGUINAGE	10.000,00	CITE DES JEUNES (MAISON DE JEUNES EN MILIEU POPUL	26.099,27
CENTRE PEDAGOGIQUE PAROLES ASBL	31.315,13	CHOM'HIER- AID	13.017,83	CLUB DE JEUNESSE, ACTION ÉDUCATIVE	16.720,54
CERCLE D'ÉCHANGES ET DE RELATIONS CULTURELLES	10.599,92	CITE DES JEUNES (MAISON DE JEUNES EN MILIEU POPU	25.936,55	CLUB DES PETITS DEBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUXE	12.099,49
CHOM'HIER- AID	8.854,34	CLUB DE JEUNESSE, ACTION ÉDUCATIVE	16.616,30	COHESION	10.323,26
CITE DES JEUNES (MAISON DE JEUNES EN MILIEU POPU	26.239,08	CLUB DES PENTS DEBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUX	12.024,06	COHESION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRE	82.170,06
CLUB DE JEUNESSE, ACTION ÉDUCATIVE	16.196,96	COHESION	10.258,90	COHESION SOCIALE IXELLOISE	129.273,00
CLUB DES PETITS DEBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUX	11,720,61	COHESION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIR	81.657,77	COLLECTIF FORMATION SOCIÉTÉ	54.760,77
COHESION	17.816,66	COHESION SOCIALE IXELLOISE	128.424,50	COLOMBIER - CENTRE DE MÉDIATION ET D'AIDE EXTRA-S	26.529,93
COHESION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRE	99.790,57	COLLECTIF FORMATION SOCIÉTÉ	53.756,40	CONVERGENCES	43.873,86
COHESION SOCIALE IXELLOISE	124.652,80	COLOMBIER - CENTRE DE MÉDIATION ET D'AIDE EXTRA-S	26.364,53	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFU	35.099,09
COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION	23.399,21	CONVERGENCES	43.148,32	CORSAIRES (LES)	15,274,30
COLLECTIF FORMATION SOCIÉTÉ	27.439,31	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFU	34.343,30	COULEURS JEUNES	51.616,30
COLOMBIER - CENTRE DE MÉDIATION ET D'AIDE EXTRA-	25.699,18	CORSAIRES (LES)	15.179,07	CREACTIONS	33.613,99
CONSEIL JEUNESSE DEVELOPPEMENT	5.590,60	COULEURS JEUNES	50.978,46	CTL LA BARRICADE	50.938,76
CONVERGENCES	25.041,38	CREACTIONS	33.404,42	DARNA	25.808,15
CORSAIRES (LES)	18.356,56	CTL LA BARRICADE	48.214,66	DECLIK	13.021,00
COSO	13.014,48	DAKIRA	8.500,00	DEMOCRATIE PLUS	16.517,22
COULEURS JEUNES	37.792,92	DARNA	25.000,00	DIALOGUE AFRIQUE EUROPE	17.033,38
CREACTIONS	32.561,41	DECLIK	8.000,00	DON BOSCO - TÉLÉ SERVICE	10.323,26
CT. LA BARRICADE	44.721,83	DEMOCRATIE PLUS	16.307,52	DOUBLE SENS	10.323,26
DAKIRA	5.000,00		16.927,19	DOUZEROME	20.646,52
DECLIK	5.000,00	DON BOSCO - TÉLÉ SERVICE	10.139,78	EATA ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ACADÉMICIENS TU	47.854,58
DEMOCRATIE PLUS	11.877,77	DOUBLE SENS	10.000,00	ECOLE DE CIRQUE DE BRUXELLES	41.293,04
DIALOGUE AFRIQUE EUROPE	25.755,55	DOUZEROME	20.517,80	ECOLE DES JEUNES DE LA ROYALE UNION SAINT GILLOIS	20.646,52

			***************************************		
DON BOSCO - TELÉ SERVICE	5.398,99	EATA ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ACADÉMICIENS T	47.544,88	ENTR'AIDE	8.917,23
DOUZEROME	21.595,95	ECOLE DE CIRQUE DE BRUXELLES	41.018,04	ENTRAIDE BRUXELLES	27.872,80
DYNAMO	46.759,66	ECOLE DES JEUNES DE LA ROYALE UNION SAINT GILLOI	20.517,80	ENTR'AIDE DES MAROLLES	21.179,36
EATA ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ACADÉMICIENS T	45.917,79	ENTR'AIDE	8.861,64	ENTRAIDE ET CULTURE	44.908,25
ECOLE DE CIRQUE DE BRUXELLES	39.321,91	ENTRAIDE BRUXELLES	27.670,94	ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTUR	11,147,04
ECOLE DES JEUNES DE LA ROYALE UNION SAINT GILLOI	24.252,25	ENTR'AIDE DES MAROLLES	21.047,31	ESPACE IXELLOIS	24.646,52
ENTR'AIDE	8.638,38	ENTRAIDE ET CULTURE	44.200,90	ESPACE P ASBL	10.701,15
ENTRAIDE BRUXELLES	25.915,14	ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTU	11.077,54	ESPACE SENGHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK)	55,197,44
ENTR'AIDE DES MAROLLES	20.516,15	ESPACE IXELLOIS	20.332,01	ESPERLUETE (L')	42.827.13
ENTRAIDE ET CULTURE	26.994,94	ESPACE P ASBL	10.634,44	EVERE (CENTRE CULTUREL D')	65.737,49
ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ	30.258,09	ESPACE SENGHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK)	54.853,31	FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES	5.622,64
ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL	21.956,39	ESPERLUETE (L')	42.560,12	FIGUIER- SERVICE SOCIAL MUSULMAN	76.576,74
ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTU	10.797,98	EVERE (CENTRE CULTUREL D')	63.958,56	FOOTBALL-ETUDES-FAMILLES-ANDERLECHT	18.581,87
ESPACE IXELLOIS	12.823,88	FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES	5.622,64	FORMATION INSERTION JEUNES	38,196,06
ESPACE P ASBL	10.366,06	FIGUIER- SERVICE SOCIAL MUSULMAN	76.099,32	FORMOSA	14,452,57
ESPACE SENGHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK)	57.649,31	FOOTBALL-ETUDES-FAMILLES-ANDERLECHT	18.466,02	FORUM KOEKELBERGEOIS	54.461,39
ESPERLUETE (L')	41.486,05	FORMATION INSERTION JEUNES	37.935,49	FOYER DES JEUNES	15.484,89
EVERE (CENTRE CULTUREL D')	10.797,98	FORMOSA	14.223,65	FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE)	10.323,26
FEMMES PRÉVOYANTES SOCIALISTES DU BRABANT DE J	966,87	FORUM KOEKELBERGEOIS	54.000,04	GERBE AMO	14.053,33
FIGUIER- SERVICE SOCIAL MUSULMAN	74.178,83	FOYER DES JEUNES	15.388,35	GERBE SANTE MENTALE	16.686,03
FOOTBALL-ETUDES-FAMILLES-ANDERLECHT	19.436,36	FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE)	10.000,00	GOUTTE D'HUILE	33.034,43
FOREST EN ACTION	7.045,68	GERBE AMO	13.965,72	GROUPE D'ANIMATION ET DE FORMATION POUR FEMMES	45.563,49
FOREST QUARTIERS SANTÉ	6.478,79	GERBE SANTE MENTALE	16.582,00	GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	46.667,05
FORMATION INSERTION JEUNES	36.133,27	GOUTTE D'HUILE	32.804,15	GROUPEMENT POUR L'ABOLITION DES MUTILATIONS SEX	1.500,00
FORMOSA	8.638,38	GROUPE D'ANIMATION ET DE FORMATION POUR FEMIMES	45.279,42	GROUPE SANTÉ JOSAPHAT	26.660,80
FORUM KOEKELBERGEOIS	48.050,99	GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	46.376,11	GROUPE SOCIALISTE D'ACTION ET DE RÉFLEXION SUR L'A	10.323,26
FOYER DES JEUNES	16.574,89	GROUPE SANTÉ JOSAPHAT	26.494,58	HARMONISATION SOCIALE SCHAERBEEKOISE	151.587,20
GERBE AMO	13.613,27	GROUPE SOCIALISTE D'ACTION ET DE RÉFLEXION SUR L'	10.258,90	INFERENCES	12.325,47
GERBE SANTE MENTALE	16,163,53	HARMONISATION SOCIALE SCHAERBEEKOISE	150.253,80	INFOR JEUNES - CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION ;	23.288,13
GOUTTE D'HUILE	31.060,38	INFERENCES	12.248,62	INSER'ACTION	34.572,80
GROUPE D'ANIMATION ET DE FORMATION POUR FEMMES	44.136,72	INFOR JEUNES - CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION	23.142,94	INSTITUT DE LA VIE	15.484,89
GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	45.205,73	INSER'ACTION	31,898,90	INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	20.646,52
GROUPEMENT POUR L'ABOLITION DES MUTILATIONS SEX	6.478,79	INSTITUT DE LA VIE	15.276,76	INTERPOLE	14.452,57
GROUPE SANTÉ JOSAPHAT	25.825,95	INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	20.385,79	IXELLES JEUNES	34.066,76
GROUPE SOCIALISTE D'ACTION ET DE RÉFLEXION SUR L	10.797,98	INTERPOLE	14.362,46	JARDIN ENSOLEILLÉ (LE)	28.905,13
HANDIPLUS	10.878,96	IXELLES JEUNES	33,564,54	JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	144.305.60
HARMONISATION SOCIALE SCHAERBEEKOISE	131.840,40	JARDIN ENSOLEILLÉ (LE)	28.685,20	JOSEPH SWINNEN	35.113,15
INFERENCES	11.939,51	JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	143.305,90	KONITZA	10.000.00
INFOR JEUNES - CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION	22.558,89	JOSEPH SWINNEN	34.894,23	LA RIBAMBELLE, HALTE ACCUEIL DE LA SENNE	36.673,73
INNOVASPORT	5.299,96	KONITZA	6.500,00	LEZARTS-URBAINS (FONDATION JACQUES GUEUX)	5.000,00

INSER'ACTION	26.994,94	LA RIBAMBELLE, HALTE ACCUEIL DE LA SENNE	36.445,09	LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE	49.588,73
INSTITUT DE LA VIE	10.690,00	LEZARTS-URBAINS (FONDATION JACQUES GUEUX)	9.219,45	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANI	239.590,90
INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	14.901,21	LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE	49.279,57	LIGUE DES FAMILLES	22.114,20
INTERFACE CULTURE	10.783,99	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMAN	238.011,00	LIGUE DES FAMILLES AVENANT	2.500,00
INTERPOLE	17.276,76	LIGUE DES FAMILLES	19,491,91	LIRE ET ECRIRE	20.646,52
INYANGE	8.398,67	URE ET ECRIRE	20.000,00	LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	511.233,70
IXELLES JEUNES	21.805,43	LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	506.537,90	MAISON DE LA FAMILLE	5.161,63
JARDIN ENSOLEILLÉ (LE)	26.465,84	MAISON DE LA FAMILLE	5.129,45	MAISON DE L'AMERIQUE LATINE, SEUL	26.646,52
JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	145.075,30	MAISON DE L'AMERIQUE LATINE, SEUL	23.145,56	MAISON D'ENTRAIDE POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	23.743,50
JOSEPH SWINNEN	34.013,62	MAISON D'ENTRAIDE POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	23.564,71	MAISON DE QUARTIER D'HELMET	53,587,55
LA RIBAMBELLE, HALTE ACCUEIL DE LA SENNE	35,525,34	MAISON DE QUARTIER D'HELMET	53.253,46	MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	57.192,93
LEZARTS-URBAINS (FONDATION JACQUES GUEUX)	8.476,41	MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	56.836,36	MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES	22.294,06
LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE	48.035,92	MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES	22.155,07	MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT "CLUB UNESCO"	37,163,74
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMAN	295,257,4	MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT "CLUB UNESCO"	36.838,68	MAISON DES ENFANTS DE SAINT GILLES	20.646,52
LIGUE DES FAMILLES	12.525,65	MAISON DES ENFANTS DE SAINT GILLES	20.496,50	MAISON DES ENFANTS VAN DIJCK	16.091,90
LIGUE DES FAMILLES	19.181,52	MAISON DES ENFANTS VAN DIJCK	15.955,91	MAISON DES JEUNES DE FOREST	30.097,47
LOCAL	11.595,56	MAISON DES JEUNES DE FOREST	29.909,81	MAISON DES JEUNES L'AVENIR	25.808,15
LUDOCONTACT	5.899,98	MAISON DES JEUNES L'AVENIR	25.647,25	MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK	40.129,31
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	443.082,40	MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK	39.879,12	MAISON DE TURQUIE	30.969,78
MAISON DE LA FAMILLE	8.398,99	MAISON DE TURQUIE	30.251,60	MAISON EN COULEURS	60.778,20
MAISON DE L'AMERIQUE LATINE, SEUL	5.622,37	MAISON EN COULEURS	59.833,89	MAISON EN PLUS	57.820,58
MAISON D'ENTRAIDE POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	21.811,91	MAISON EN PLUS	57.460,10	MAITRE MOT	41.293,04
MAISON DE QUARTIER D'HELMET	51.909,52	MAITRE MOT	41.035,60	MANDJI	13.500,00
MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	58.309,07	MANGUIER EN FLEURS (LE)	44.741.97	MANGUIER EN FLEURS (LE)	45.422,35
MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES	21.595,95	MENTOR JEUNES	40.318,89	MENTOR JEUNES	41.293,04
MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT "CLUB UNESCO"	32.393,93	MINI-ANNEESSENS	8,136,98	MINI-ANNEESSENS	8.258,61
MAISON DES ENFANTS DE SAINT GILLES	19.177,21	MISSION LOCALE DE ST GILLES	136.018,80	MISSION LOCALE DE ST GILLES	143.746,30
MAISON DES ENFANTS VAN DIJCK	14.210,64	MONDIAL SPORT	29.897,61	MONDIAL SPORT	30.085,18
MAISON DES JEUNES D'AUDERGHEM	4.969,61	MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTUREL	62.434,62	MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTUREL	62.894,47
MAISON DES JEUNES DE FOREST	29.154,53	NOTRE COIN DE QUARTIER	36.213,92	NOTRE COIN DE QUARTIER	36.441,11
MAISON DES JEUNES L'AVENIR	26.671,00	OEUVRES PAROISSIALES DE SAINT GILLES	5.000,00	OMAR KHAYAM, RECHERCHES ET ECHANGES (CENTRE C	10.000,00
MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK	38.872,71	ORANGER (L')	16.391,91	ORANGER (L')	16.517,22
MAISON DE TURQUIE	9.718,18	PARTENARIAT D+ DE SCHAERBEEK ET SAINT-JOSSE	35.283,30	PARTENARIAT D+ DE SCHAERBEEK ET SAINT-JOSSE	35.504,66
MAISON EN COULEURS	37.037,06	PARTENARIAT DE CUREGHEM	40.950,50	PARTENARIAT DE CUREGHEM	41.293,04
MAISON EN PLUS	57.769,17	PARTENARIAT MARCONI	126.422,48	PARTENARIAT MARCONI	127.215,61
MAITRE MOT	43.191,90	PAVILLON (LE)	57.454,26	PAVILLON (LE)	58.417,27
MANGUIER EN FLEURS (LE)	28.658,70	PROGRES	15.167,74	PIMENT (LE)	7.226,28
MEMOSOURCE	16.196,96	QUARTIER ET FAMILLE ASBL	15.331,28	PROGRES	15.484,89
MENTOR JEUNES	12.316,94	QUATRE VINGT-HUIT ASBL (LE)	37.331,30	QUARTIER ET FAMILLE ASBL	15.484,89
MINI-ANNEESSENS	5.291,01	RASQUINET ASBL	58.696,76	QUATRE VINGT-HUIT ASBL (LE)	37.565,50

MISSION LOCALE DE ST GILLES	139.196,30	RECHERCHE ET FORMATION SOCIOCULTURELLES	22.454,08	RASQUINET ASBL	26.077,80
MONDIAL SPORT	29.143,10	RESEAU D'ECHANGES DE SAVOIRS R.E.S.59	17.602,08	RECHERCHE ET FORMATION SOCIOCULTURELLES	22.711,17
MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTUREL	58.309,07	RESILIENCE ET INTEGRATION	13.000,00	RESEAU D'ECHANGES DE SAVOIRS R.E.S.59	8.903,81
NOTRE COIN DE QUARTIER	38.116,85	RESSOURCES HUMAINES (CENTRE DES)	12.236,60	RESILIENCE ET INTEGRATION	20.000,00
OEUVRES PAROISSIALES DE SAINT GILLES	5.000,00	RUCHE AUX LIVRES (LA)	30.776,70	RESSOURCES HUMAINES (CENTRE DES)	12.313,37
ORANGER (L')	15.137,68	RUE (LA)	49.087,77	RUCHE AUX LIVRES (LA)	30.969,78
PARTENARIAT D+ DE SCHAERBEEK ET SAINT-JOSSE	34.392,87	RUELLE (LA)	39.776,70	RUE (LA)	49.551,65
PARTENARIAT DE CUREGHEM	36.713,12	SAFA	35.486,23	RUELLE (LA)	42.469,78
PARTENARIAT MARCONI	127.100,81	SEMAPHORE	23.271,17	SAFA	36.131,41
PAVILLON (LE)	33.459,22	SERVICE D'INTEGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACT	59.386,42	SEMAPHORE	23.743,50
PISSENLITS (LES)	12.687,62	SERVICE SOCIAL JUIF	10.097,85	SERVICE D'INTEGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACT	56.293,05
PROGRES	6.478,79	SESAME	18.419,34	SERVICE SOCIAL JUIF	10.323,26
QUARTIER ET FAMILLE ASBL	12.795,60	SMONERS	55.397,80	SESAME	18.581,87
QUATRE VINGT-HUIT ASBL (LE)	36.389,18	SOCIEDAD HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA	20.377,41	SMONERS	55.745,61
RASQUINET ASBL	16.822,97	SOCIETE ST VINCENT DE PAUL DE LA REGION BRUXELLO	12.000,00	SOCIEDAD HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA	23.646,52
RECHERCHE ET FORMATION SOCIOCULTURELLES	17.538,81	SOLIDARCITÉ ASBL	10.000,00	SOCIETE ST VINCENT DE PAUL DE LA REGION BRUXELLOI	12.387,91
RENAISSANCE LEMMENS (COMITÉ DE QUARTIER)	16,196,96	SOLIDARITE SAVOIR	5.039,84	SOLIDARCITÉ ASBL	10.323,26
RESEAU D'ECHANGES DE SAVOIRS R.E.S.59	13.599,04	SYNERGIE 14	17.000,00	SOLIDARITÉ ÉTUDIANTS TIERS-MONDE (ASBL)	10.000,00
RESERVE COMMUNALE SAINT-JOSSE	154,67	SYNERGIES AFRICAINES EN BELGIQUE	7.108,69	SOLIDARITE SAVOIR	5.161,63
RESSOURCES HUMAINES (CENTRE DES)	11.927,79	TEFO (CENTRE)	59.264,81	SYNERGIE 14	23.000,00
RUCHE AUX LIVRES (LA)	30.646,82	THÉÂTRE MARNI	7.000,00	TEFO (CENTRE)	59.636,62
RUE (LA)	42.014,92	TOUCAN (LE)	16.173,20	TOUCAN (LE)	16.274,66
RUELLE (LA)	47.007,69	TRAPEZE ASBL	6.158,22	TRAPEZE ASBL	6.215,64
SAFA	18.780,55	TURKISH LADY	15.083,87	TURKISH LADY	15.484,89
SAME-SAME	10.797,98	UNION DES LOCATAIRES	5.111,82	UNION DES LOCATAIRES	5.161,63
SARBACANE ASBL	13.497,47	UNION DES LOCATAIRES D'ANDERLECHT	40.897,39	UNION DES LOCATAIRES D'ANDERLECHT	41.293,04
SEMAPHORE	10.474,04	VIDEP	15.369,21	VIDEP	15.484,89
SERVICE DE TRADUCTION ET D'INTERPRETARIAT EN MIL	13.259,92	VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDERLECHT	79.958,71	VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDERLECHT	80.521,43
SERVICE D'INTEGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACT	63.285,20	VISION	34.960,08	VISION	35.179,41
SERVICE SOCIAL JUIF	3.779,29	VOIX DES FEMMES	46.963,78	VOIX DES FEMMES	48.003,16
SESAME	16.196,96	WALALOU	41.978,46	WALALOU	42.325,37
SMONERS	53.989,88	WELCOME-BABBELKOT	34.328,31	WELCOME-BABBELKOT	35.099,09
SOCIEDAD HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA	14.577,27	WINNIE-KOT (LE)	14.346,74	WINNIE-KOT (LE)	14.452,57
SOLIDARITE SAVOIR	1.538,71	ZOROBABEL ASBL	6.165,46		6.809.386,10
SOURCE	10.578,87		6.753.791,23		
SYNERGIE 14	12.823,88				
SYNERGIES AFRICAINES EN BELGIQUE	4.198,25				
TARANTINO	6.955,79				
TEFO (CENTRE)	57.769,17				
THÉÂTRE MARNI	14.694,83				

TRAPEZE ASBL TURKISH LADY ULYSSE	13.763,04
TURKISH LADY ULYSSE	5.299,96
ULYSSE	3.239,39
	8.479,94
UNION DES LOCATAIRES	4.319,19
UNION DES LOCATAIRES D'ANDERLECHT	34.661,50
VIDEP	14.260,89
VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDERLECHT	75.654,94
VIE FEMININE ASBL	61.710,85
VISION	34.077,81
VIVRE A KOEKELBERG	6.478,79
VOIX DES FEMMES	17.913,30
WALALOU	37.792,92
WELCOME-BABBELKOT	12.680,77
WINNIE-KOT (LE)	13.392,73
ZOROBABEL ASBL	5.579,80
	6.156.464,52

	0,00		2000		2010
régional	2010	regional	2011	regional	71.07
2BOUTS	9.000,00	2BOUTS	12.233,01	2BOUTS	12.387,91
ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS DE	9.213,91	ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS DE	20.238,55	ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS DE (	20.646,52
ANIMATION PREVENTION SOCIOCULTURELLE - LE PAS	25.591,20	AMORCE (L')	12.000,00	AMORCE (L')	12.387,91
ASSOCIATION POUR LE DROIT DES ETRANGERS	24.295,45	ANIMATION PREVENTION SOCIOCULTURELLE - LE PAS	25.647,25	ANIMATION PREVENTION SOCIOCULTURELLE - LE PAS	25.808,15
ATOUT PROJET	17.582,21	ASSOCIATION POUR LE DROIT DES ETRANGERS	24.924,00	ASSOCIATION POUR LE DROIT DES ETRANGERS	25.080,36
BROCOLI THÉÂTRE	26.439,09	ATOUT PROJET	18.037,20	ATOUT PROJET	18.150,36
BRUXELLES ACCUEIL	21.125,60	BROCOLI THÉÂTRE	27.123,51	BROCOU ТНЕЯТКЕ	27.293,67
BRUXELLES LAIQUE	39.067,08	BRUXELLES ACCUEIL	21.671,93	BRUXELLES ACCUEIL	21.807,89
CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR	8.098,48	BRUXELLES LAIQUE	64.699,80	BRUXELLES LAIQUE	65.105,71
CENTRE VIDEO DE BRUXELLES	51.830,28	CAMELEON BAVARD (LE)	25.615,03	CAMELEON BAVARD (LE)	25.808,15
CIRQU'CONFLEX	61.008,56	CENTRE VIDEO DE BRUXELLES	53.171,88	CENTRE VIDEO DE BRUXELLES	53.505,46
COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION	53.989,88	CHOM'HIER- AID	25.000,00	CHOMHIER- AID	25.808,15
CONVIVIALITES	70.242,57	CIRQU'CONFLEX	52.320,39	CIRQU'CONFLEX	52.648,63
COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFU	26.778,98	CLUB DES PETITS DEBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUX	12.000,00	CLUB DES PETITS DEBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUXE	12.387,91
CORSAIRES (LES)	5.398,99	COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION	76.397,80	COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION	77.424,46
CULTURES ET SANTÉ	22.092,66	CONSEIL JEUNESSE DEVELOPPEMENT	10.144,74	CONSEIL JEUNESSE DEVELOPPEMENT	10.323,26
DEMOCRATIE PLUS	2.699,49	CONVIVIALITES	72.060,57	CONVIVIALITES	72.512,65
DYNAMO	32.308,62	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFU	20.517,80	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFU	20.646,52
DYNAMO	38.332,81	DYNAMO	101.828,91	DYNAMO	103.232,61
ESPACE 66 CENTRE CULTUREL	4.319,19	ESPACE CRE-ACTION	20.517,80	ESPACE CRE-ACTION	20.646,52
ESPACE CRE-ACTION	40.600,39	ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL	30.568,45	ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL	30.969,78
ESPACE P ASBL	6.478,79	ESPACE P ASBL	15.167,74	ESPACE P ASBL	15.484,89
FEDERATION INDEPENDANTE DES SENIORS	5.000,00	FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES	10.000,00	FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES	10.323,26
FOREST EN ACTION	14.766,23	FORMOSA	5.000,00	FORMOSA	5.161,63
FORMATION INSERTION JEUNES	6.896,67	GANSHOREN "LA VILLA" (CENTRE CULTUREL DE )	10.207,99	GANSHOREN "LA VILLA" (CENTRE CULTUREL DE )	10.323,26
GANSHOREN "LA VILLA" (CENTRE CULTUREL DE )	8.033,69	GROUPEMENT POUR L'ABOLITION DES MUTILATIONS SEX	25.167,74	GROUPEMENT POUR L'ABOLITION DES MUTILATIONS SEXU	25.808,15
GROUPE SANTÉ JOSAPHAT	14.962,24	INFOR JEUNES BRUXELLES	10.000,00	INFOR JEUNES BRUXELLES	10.323,26
IS ASBL	21.595,95	INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE	10.000,00	INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE	10.323,26
ITINERAIRES AMO	13.389,49	IS ASBL	22.154,09	IS ASBL	22.293,08
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMAN	49.670,69	MAISON DE L'AMERIQUE LATINE, SEUL	20.316,60	MAISON DE L'AMERIQUE LATINE, SEUL	20.646,52
MAISON DE L'AMERIQUE LATINE, SEUL	12.228,71	MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES	60.925,56	MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES	61.307,78
MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES	59.388,87	MAISON DES JEUNES DE GANSHOREN	19.606,81	MAISON DES JEUNES DE GANSHOREN	19.729,82
MAISON DES JEUNES DE GANSHOREN	19.112,42	MAISON EN PLUS	10.000,00	MAISON EN PLUS	10.323,26
MAISON EN PLUS	43.191,90	MA MAISON A TOI	10.000,00	MA MAISON A TOI	10.323,26
MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET I	27.124,52	MES-TISSAGES	10.000,00	MES-TISSAGES	10.323,26
MOUVEMENT FRANCOPHONE DE BELGIQUE DES RÉSEA	2.649,98	MUSIQUE PLURIELLE	17.152,88	MUSIQUE PLURIELLE	17.260,49
MUSIQUE PLURIELLE	43.191,90	NOUVEAUX DISPARUS (LES)	20.517,80	NOUVEAUX DISPARUS (LES)	20.646,52
NI PUTES NI SOUMISES (WALLONIE BRUXELLES)	10.599,92	OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	25.547,94	OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	25.808,15
NOUVEAUX DISPARUS (LES)	32.933,83	OMAR KHAYAM, RECHERCHES ET ECHANGES (CENTRE C	15.209,67	OWAR KHAYAM, RECHERCHES ET ECHANGES (CENTRE C	15.484,89

OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	21.164,03	PIMENT (LE)	15.951,56	PIMENT (LE)	8.825,36
OWAR KHAYAM, RECHERCHES ET ECHANGES (CENTRE C	8.098,48	RESEAU MARIAGE ET MIGRATION	25.000,00	RESEAU MARIAGE ET MIGRATION	25.808,15
PARTENARIAT MARCONI	8.262,10	SCHOLA-ULB	54.832,79	SCHOLA-ULB	55.176,80
PARTENARIAT MARCONI	10.599,92	SCIENTOTHEQUE (LA) - ULB	35.711,23	SCIENTOTHEQUE (LA) - ULB	35.935,27
PIMENT (LE)	15.549,09	SERVICE D'EDUCATION ET DE FORMATION POPULAIRE	10.258,90	SERVICE D'EDUCATION ET DE FORMATION POPULAIRE	10.323,26
PROMO JEUNES	10.797,98	SERVICE DE JEUNESSE DES CENTRES D'ENTRAÎNEMENT	22.569,58	SERVICE DE JEUNESSE DES CENTRES D'ENTRAÎNEMENT	22.711,17
SCHOLA-ULB	73.777,60	SERVICE DE TRADUCTION ET D'INTERPRETARIAT EN MIL	50.000,00	SERVICE DE TRADUCTION ET D'INTERPRETARIAT EN MILI	51.616,30
SCIENTOTHEQUE (LA) - ULB	34.810,17	SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE, D'EDUCATIO	42.923,24	SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE, D'EDUCATION	43.192,52
SERVICE D'EDUCATION ET DE FORMATION POPULAIRE	15.000,00	SERVICE POUR LA TRANSFORMATION, L'INNOVATION ET	27.692,87	SERVICE POUR LA TRANSFORMATION, L'INNOVATION ET I	27.866,61
SERVICE DE JEUNESSE DES CENTRES D'ENTRAÎNEMENT	57.769,17	THEATRE MAAT	15.279,56	THEATRE MAAT	15.484,89
SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE, D'EDUCATIO	41.840,00	TREMPLINS ASBL	20.517,80	TREMPLINS ASBL	20.646,52
SERVICE POUR LA TRANSFORMATION, L'INNOVATION ET	26.994,94	TROISIEME OEIL (LE)	10.000,00	TROISIEME OEIL (LE)	10.323,26
SERVICE SOCIAL JUIF	10.797,98	ULYSSE	20.219,55	ULYSSE	40.648,52
SOLIDARITE SAVOIR	4.319,19	VIE FEMININE ASBL	66.597,69	VIE FEMININE ASBL	67.101.19
THEATRE MAAT	10.797,98	WATERMAEL BOITSFORT EN PLEIN AIR	53.137,00	WATERMAEL BOITSFORT EN PLEIN AIR	53.470,36
THEATRE OCEAN NORD	10.797,98		1514385,21		1545607.5
TREMPLINS ASBL	32.393,93				
VOIX DES FEMMES	59.832,12				
WATERWAEL BOITSFORT EN PLEIN AIR	51.796,81				
ZINNEKE ASBL	19.949,66				
	1506580 37				

Cinemamed         AKHEN           Badje         5.000,000         AKHEN           Bruxelles-Ville région en santé         5.000,00         ARTICI           Pav illon         10.000,00         BELGIC           Ciproc         10.000,00         BRUXE           Ciproc         10.000,00         BRUXE           Al Malak         2.000,00         BRUXE           Conv iv ialités         10.000,00         CENTRA           Conv iv ialités         3.000,00         CENTRA           Article 27         10.000,00         CENTRA           Brocoli         3.000,00         CENTRA           Brocoli         3.000,00         ENTRA           Brocoli         5.000,00         FONDE           Forum bruxellois de lutte contre la pauv reté         5.000,00         ITNIER           Les amis de Rédouté-Peirfer         6.000,00         LES AM           Amorce         4.000,00         WALSOR           Samu social         4.000,00         OBJEC           Samu social         6.000,00         PARTEI           Agence alter         6.000,00         PARTEI	AKHENATON AL MALAK (CENTRE CULTUREL) ARTICLE 27 ASSOCIATION PEDAGOGIQUE D'ACCUEIL AUX JEUNES - A BELGIQUE DJIBOUTI BRUXELLES ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT POUR LA JEUF BRUXELLES VILLE REGION EN SANTE CALAME CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTU CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ CONVERGENCES ENTRAIDE BRUXELLES FEDERATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL FEMMAES ACTIVES DU MONDE	10.000,00 2.000,00 10.000,00 47.950,00 6.200,00 6.200,00	AGENCE ALTER AL MALAK (CENTRE CULTUREL) BELGIQUE DJIBOUTI	35.000,00
te région en santé 6.200,00  le région en santé 6.200,00  10.000,00	ARTICLE 27 ASSOCIATION PEDAGOGIQUE D'ACCUEIL AUX JEUNES - A BELGIQUE DJIBOUT BRUXELLES ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT POUR LA JEUF BRUXELLES VILLE RECION EN SANTE CALAME CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTL CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ CONVERGENCES ENTRAIDE BRUXELLES FEDERATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL FEMMISS ACTIVES DU MONDE	10.000,00 2.000,00 10.000,00 47.950,00 6.200,00 5.000,00	AGENCE ALTER AL MALAK (CENTRE CULTUREL) BELGIQUE DJIBOUTI	35.000,00
Frégion en santé   5.000,00	AL MALAK (CENTRE CULTUREL)  ARTICLE 27  ASSOCIATION PEDAGOGIQUE D'ACCUEIL AUX JEUNES - A BELGIQUE DJIBOUT BRUXELLES ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT POUR LA JEUF BRUXELLES VILLE REGION EN SANTE CALAME CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTL CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ CONVERGENCES ENTRAIDE BRUXELLES FEDERATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL FEMMES ACTIVES DU MONDE	2.000,00 10.000,00 47.950,00 6.200,00 5.000,00	AL MALAK (CENTRE CULTUREL) BELGIQUE DJIBOUTI	00000
le règion en santé 6.200,00 10.000,00 115.000,00 115.000,00 10.000,00	ARTICLE 27 ASSOCIATION PEDAGOGIQUE D'ACCUEIL AUX JEUNES - A BELGIQUE DJIBOUT BRUXELLES ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT POUR LA JEUF BRUXELLES VILLE REGION EN SANTE CALAME CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTL CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ CONVERGENCES ENTRAIDE BRUXELLES FEDERATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL FEMMES ACTIVES DU MONDE	10.000,00 47.950,00 6.200,00 5.000,00 6.200,00	BELGIQUE DJIBOUTI	2.000,00
t mômes  s  t mômes  t mômes  t mômes  t mômes  t mômes  t mômes  so 000,00  10.000,00	ASSOCIATION PEDAGOGIQUE D'ACCUEIL AUX JEUNES - 4 BELGIQUE DJIBOUTH BRUXELLES ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT POUR LA JEUF BRUXELLES AUCLE REGION EN SANTE CALAME CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTL CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ CONVERGENCES ENTRAIDE BRUXELLES FEDERATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL FEMMES ACTIVES DU MONDE	47.950,00 6.200,00 5.000,00 6.200,00		8.350.00
10.000,00 15.000,00 2 0000,00 16.000,00 2 0000,00 17.000,00 18.000,00 19.000,00	BELGIQUE DJIBOUT BRUXELLES ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT POUR LA JEUF BRUXELLES VILLE REGION EN SANTE CALAME CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTL CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ CONVERGENCES ENTRAIDE BRUXELLES FEDERATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL FEMMES ACTIVES DU MONDE	6.200,00 5.000,00 6.200,00	BRUXELLES ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT POUR LA JEUN	5.000.00
s 10.000,00 2.000,00 2.000,00 2.000,00 2.000,00 3.000,00	BRUXELLES ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT POUR LA JEUR BRUXELLES VILLE REGION EN SANTE CALAME CALAME CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTIL CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ CONVERGENCES ENTRAIDE BRUXELLES FEDERATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL FEMMES ACTIVES DU MONDE	5.000,00	BRUXELLES VILLE REGION EN SANTE	6 200 00
s ion lairque 3.000,000 10.000,000 ion lairque 3.000,000 10.000,000 10.000,000 ion lairque 5.000,000 3.000,000 ion lairque 6.200,000 5.000,000 ion lairque 6.000,000 ion lairque 6.000,000 ii Arts and culture 6.000,000 6.000,000 ion lairque 6.000,000 6.000,000 ion lairque 6.000,000 6.000,000 6.000,000 6.000,000 6.000,000 6.000,000 6.000,000 6.000,000 6.000,000 6.000,000 6.000,000 6.000,000 6.000,000 6.000,000 6.000,000 6.000,000 6.000,000 6.000,000 for lairque 6.000,000 6.000,000 6.000,000 for lairque 6.000,000 6.000,000 for lairque 6.000,000 for	BRUXELLES VILLE REGION EN SANTE CALAME CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTL CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ CONVERGENCES ENTRAIDE BRUXELLES FEDERATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL FEMMAS ACTIVES DU MONDE	6.200,00	CALAME	10 000 00
s ion lairque 3.000,000 t mômes 5.000,000 5.000,000 ses 6.200,000 5.000,000 Sed lutte contre la pauvreté 7.000,000 Sedouté-Peiff er 6.000,000 Sedouté-Peiff	CALAME CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTL CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ CONVERGENCES ENTRAIDE BRUXELLES FEDERATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL FEMMES ACTIVES DU MONDE		CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTU	15.000.00
ion lairque 3.000,000 t mômes 5.000,000 es 5.000,000 ses 6.200,000 seloute-peiffer 6.000,000 li Arts and culture 7.000,000 ertte 7.000,000 es 6.000,000 es 6.000,000 es 6.000,000 ertte 7.000,000 ertte 7.000,000 es 6.000,000 ertte 7.000,000	CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTI, CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ CONVERGENCES ENTRAIDE BRUXELLES FEDERATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL FEMMES ACTIVES DU MONDE	10.000,00	CENTRE PEDAGOGIQUE PAROLES ASBL	5 360 00
t mômes 5.000,000 CEI  ses 6.200,000 FEI  ses 6.200,000 FEI  sed outre contre la pauv reté 10.000,000 ITIN  Rédouté-Peiffer 6.000,000 ITIN  Rédouté-Peiffer 7.000,000 ITIN  Rédouté-Peiffer 6.000,000 ITIN  Rédouté-Peiffer 6.	CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ CONVERGENCES ENTRAIDE BRUXELLES FEDERATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL FEMMES ACTIVES DU MONDE	13.000,00	CINEMAMED	18 000 00
t mômes 5.000,00 EN 5.000,00 EN 3.000,00 FEE 81 82.000,00 FEE 82.000,00	CONVERGENCES ENTRAIDE BRUXELLES FEDERATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL FEMMES ACTIVES DU MONDE	20.000,00	CITE JOYEUSE	10 000 00
S.000,000   FEE	ENTRAIDE BRUXELLES FEDERATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL FEMMES ACTIVES DU MONDE	9.000,00	CONVERGENCES	63 427 00
S.000,000   FER	FEDERATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL FEMMES ACTIVES DU MONDE	6.000,00	CULTURES ET SANTÉ	7 100 00
Ses   6.200,00   FEN	FEMMES ACTIVES DU MONDE	3.000,00	FEMIMES ACTIVES DU MONDE	4 400 00
Si 000,000   Si 000,000   TITN     Rédouté-Peiffer   10,000,000   LES     Rédouté-Peiffer   4,000,000   LUT     Il Arts and culture   5,000,000   MAt     In Arts and culture   5,000,000   MAt     In Arts and culture   5,000,000   PAT     In Arts and culture   5,000,000     In Arts and cultur		10.000,00	FONDERIE (LA)	1 900 00
1710   10,000,00   1710   17	FONDERIE (LA)	3.600,00	GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	00 000 6
Rédouté-Peiffer         6.000,00         LES           4.000,00         LUT           9.000,00         MAI           Ili Arts and culture         5.000,00         MAI           rente         10.000,00         OBJ           PAF         5.000,00         PAF	ITINERAIRES AMO	16.000,00	INFERENCES	7 000 00
4.000,00   LUT	LES AMIS DE REDOUTE PEIFFER	6.000,00	INFOR FEMIMES	4 973 00
9.000,000   MAI	LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	6.200,00	INFOR JEUNES - CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION	1 000 00
li Arts and culture         5,000,000         MAR           rerte         10,000,00         OBJ           6,000,00         PAR           7,000,00         PAR	MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION	46.000,00	LES AMIS DE REDOUTE PEIFFER	00,000
erte 10.000,00 PAF PAF PAV S.000,00 PAF PAV	MANDJI	6.200,00	LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	00,000,00
6.000,00	OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	6.000,00	MAISON DE QUARTIER CHAMBERY	20,002.0
5.000,00	PARTENARIAT MARCONI	15.000,00	MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	18,000,00
	PAVILLON (LE)	10.000,00	MAISON EN PLUS	5.000.00
ns du monde 15.500,00	PLATE FORME FRANCOPHONE DU VOLONTARIAT	3.000,00	MON CHOIX PAS DE DISCRIMINATIONS. PAS DE DROGUE	4.000.00
00,000,00	PROMO JEUNES	6.200,00	NI PUTES NI SOUMISES (WALLONIE BRUXELLES)	10 000 00
illoque) 32.000,00	SCHOLA-ULB	5.000,00	PARTENARIAT MARCONI	15,000,00
9,600,00	SCIENTOTHEQUE (LA) - ULB	9.700,00	PAVILLON (LE)	10 000 00
CIRE 2.210,00 TERRE	TERRE AUX STYLES	2.000,00	PICOL	3 100 00
234.310,00 TROISI	TROISIEME OEIL (LE)	5.400,00	PROMO JEUNES	6.200.00
TROISI	TROISIEME OEIL (LE)	6.145,00	RESEAU DE MUSICIENS INTERVENANTS EN ATELIERS	25.000,00
VIVRE	VIVRE A KOEKELBERG	5.000,00	SEMAPHORE	3.000,00
		315.795,00	ZINNEKE ASBL	20.000,00
				350.210.00

FIPI	2010	FIPI	2011	FIPI	2012
AÏCHA	5.766,00	ASSEMBL'AGES	3.650,00	ASSOCIATION BRUXELLOISE D'ENTRAIDE ET DE FORMATIO	6.000,00
ANDERLECHT (COMMUNE D')	51.034,00	ASSOCIATION BRUXELLOISE D'ENTRAIDE ET DE FORMATI	6.000,00	BRUXELLES CAPITALE (COMMUNE DE)	69.801,00
ASSEMBL'AGES	7.420,00	BOUILLON DE CULTURES	4.000,00	COLOMBIER - CENTRE DE MÉDIATION ET D'AIDE EXTRA-S	7.300,00
ASSOCIATION BRUXELLOISE D'ENTRAIDE ET DE FORMATI	6.000,00	BRUXELLES-CAPITALE (COMMUNE DE)	69.801,00	ENTRAIDE BRUXELLES	7.100,00
BOUILLON DE CULTURES	4.000,00	CENTRE SOCIAL DU BEGUINAGE	10.200,00	FOREST (COMMUNE DE)	50.070,00
BRUXELLES-CAPITALE (COMMUNE DE)	69.801,00	COHESION	9.000,00	IXELLES (COMMUNE D')	38.613,00
CENTRE SOCIAL DU BEGUINAGE	9.600,00	COLOMBIER - CENTRE DE MÉDIATION ET D'AIDE EXTRA-S	7.300,00	MOLENBEEK (COMMUNE DE)	49.983,00
CHOM'HIER- AID	25.000,00	DEMOCRATIE PLUS	5.000,00	SERVICE D'INTEGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACT	18.000,00
COHESION	14.000,00	ETTERBEEK (COMMUNE D')	19.203,00	ST GILLES (COMMUNE DE)	65.770,00
ETTERBEEK (COMMUNE D')	14.000,00	FOREST (COMMUNE DE)	50.070,00	ST JOSSE (COMMUNE DE)	43.171,00
ETTERBEEK (COMMUNE D')	19.203,00	IXELLES (COMMUNE D')	38.613,00	TROISIEME OEIL (LE)	20.000,00
FOREST (COMMUNE DE)	50.070,00	MOLENBEEK (COMMUNE DE)	49.983,00	VIE FEMININE ASBL	9.950,00
IXELLES (COMMUNE D')	38.613,00	SERVICE D'INTEGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACT	16.900,00		
MOLENBEEK (COMMUNE DE)	49.983,00	ST GILLES (COMMUNE DE)	65.770,00	ANDERLECHT (COMMUNE D')	51.034,00
SCHAERBEEK (COMMUNE DE)	63.966,00	ST JOSSE (COMMUNE DE)	43.171,00	FORMOSA	10.000,00
ST GILLES (COMMUNE DE)	65.770,00	TROISIEME OEIL (LE)	18.000,00	INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	11.630,00
ST JOSSE (COMMUNE DE)	43.171,00	VIE FEMININE ASBL	8.950,00	SCHAERBEEK (COMMUNE DE)	63.966,00
		VOIX DES FEMMES	4.000,00		522.388.00
AÏCHA	4.007,00				
AMO CARS	7.500,00	ANDERLECHT (COMMUNE D')	51.034,00		
CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTI	4.950,00	ETTERBEEK (COMMUNE D')	14.000,00		
FORMOSA	10.000,00	SCHAERBEEK (COMMUNE DE)	63.966,00		
INFOR FEMMES	3.020,00		558.611.00		
MOLENBEEK FORMATION	10.000,00				
	576.874.00				
MONTANT TOTAL NON JUSTIFIE	125.598,52	TOTAL MONTANT NON JUSTIFIE	89.356,14	TOTAL MONTANT NON JUSTIFIE	Froming
MONTANT RECUPERE	84.495,06	MONTANT RECUPERE	59.922,47	MONTANT RECUPERE	En cours
PERTE	41,103,46	PERTE	29.433,67	PERTE	En cours
	2010		2011		2012
CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE	374.989,05	CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE	380.705,17	CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE	388.033,65
	2010	_	2011	はいけん として というという はない でき	2012
LIRE ET ECRIRE	796.000,00	LIRE ET ECRIRE	814.000,00	LIRE ET ECRIRE	840.937,79

92.307,19

TOTAL AB CONFONDUS

78.263,20 **55.537,81** 

INDUS recup au 6/10

corsaires 14.043,99

corsaires 14.043,99 **101.607,01** 

87.563,02 **22.563,20** INDUS recup au 6/10

TOTAL AB CONFONDUS

## LA MINISTRE CHARGÉE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SANTÉ, MME CÉCILE JODOGNE

# Question n° 10 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 25 septembre 2014 :

La participation de l'administration de la Commission communautaire française à l'École de l'administration publique commune à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région wallonne.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais prendre connaissance des synergies nouées entre l'administration de la Commission communautaire française et l'École de l'administration commune à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région wallonne. Pourriez-vous étayer votre réponse en communiquant les mesures, les budgets y afférents ainsi que le nombre d'agents bénéficiaires, pour les années 2013 et 2014 ?

### Réponse :

L'accord de coopération du 11 novembre 2011 portant création de l'École d'administration publique commune à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région wallonne prévoit une représentation de la Commission communautaire française au sein du Collège scientifique de l'École. Depuis sa constitution, la conseillère-cheffe de service en charge de la formation des agents des services du Collège de la Commission communautaire française assiste en qualité de membre invitée aux réunions de cet organe chargé de contribuer à la qualité et à la cohérence des décisions pédagogiques de l'École.

Concrètement, en 2012-2013, le Collège scientifique s'est attelé prioritairement à la conception et à l'organisation de deux sessions visant à l'obtention d'un certificat en management public. Un concours a été programmé pour sélectionner un maximum de 70 candidats par session. Des appels ont été publiés en avril et en mai 2013 sur le site du Selor. Des annonces spécifiques ont été également diffusées à l'attention des agents des services du Collège de la Commission communautaire française. À notre connaissance, aucun fonctionnaire de la Commission communautaire française n'a présenté le concours de sélection et n'a donc été retenu parmi les 140 premiers candidats.

En 2013-2014, le Collège scientifique de 'École a ensuite été associé à la définition d'une méthodologie et d'un calendrier pour le transfert des formations transversales à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région wallonne. Cet été, il a avalisé le programme, la procédure de sélection et le choix de prestataires pour les six premières thématiques de formation, à programmer dans le courant de cette année académique dans des domaines comme le

management, l'organisation, la sécurité et le bienêtre au travail.

De par sa représentation au Collège scientifique, l'administration de la Commission communautaire française participe au suivi du déploiement de l'École et à l'échange fructueux d'expériences et de bonnes pratiques. Elle est particulièrement attentive aux synergies à développer et a d'ores et déjà proposé des pistes de collaboration. À ce stade toutefois, aucun agent de la Commission communautaire française n'a encore eu l'occasion de participer à des formations organisées par l'École et aucun budget n'a été alloué.

# Question n° 11 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 25 septembre 2014 :

La prévention de l'alcoolisme au sein de l'administration

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir s'il existe un plan de prévention de l'alcoolisme au sein de l'administration de la Commission communautaire française. Le cas échéant, pouvezvous m'en communiquer les grandes lignes ?

## Réponse :

Conformément à l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française portant sur le statut des fonctionnaires des services du Collège de la Commission communautaire française, un plan de prévention a bien été mis en place au sein de l'administration de la Commission communautaire française.

Ce plan de prévention a pour objectif de développer :

- des règles claires sur l'usage autorisé ou non de l'alcool sur le lieu de travail;
- une procédure de gestion des problèmes d'alcool lorsque ceux-ci entraînent des dysfonctionnements;
- un réseau d'aide et d'assistance aux personnes ayant un problème d'alcool.

Cette procédure est assumée par le Service Interne de Prévention et de Protection au travail (SIPP), composé de 4 conseillers en prévention-médecins du travail. Pour ce faire, la Commission communautaire française a interdit à l'ensemble des travailleurs d'apporter, de consommer et/ou d'inciter à la consommation de boissons alcoolisées dans les locaux et sites constituant un lieu de travail. Elle a également interdit de se présenter dans un état manifeste d'ivresse.

La consommation d'alcool est, toutefois, autorisée au restaurant et à la cafétéria ainsi que lors de l'organisation de fêtes et réceptions. Cependant, les boissons alcoolisées ne peuvent en aucun cas dépasser 14°.

La Commission communautaire française doit veiller à ce que tous les travailleurs soient informés de cette procédure.

Par ailleurs, le conseiller en prévention-médecin du travail, qui constate un problème d'alcool chez un travailleur, est chargé d'accompagner ce travailleur:

- soit en l'informant sur les possibilités d'assistance au sein de la Commission communautaire française;
- soit en l'informant sur la possibilité de s'adresser à son médecin traitant;
- ou encore, sous réserve de l'accord du travailleur, en prenant contact avec un intervenant externe.

## Question n° 16 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 25 septembre 2014 :

La composition et l'organisation de votre cabinet.

Afin de compléter mon information sur la composition et l'organisation de votre cabinet, je souhaiterais obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Quel est le nombre de personnes qui sont employées au sein de votre cabinet ministériel ?
- Quel est le nombre de personnes qui sont détachées de l'administration et quels sont leurs services publics d'origine ?
- Quelle est la proportion de femmes et d'hommes au sein de votre équipe ?
- Votre cabinet compte-t-il éventuellement des personnes handicapées ? Le cas échéant, quel est leur nombre ?
- Votre équipe est-elle éventuellement composée de mandataires communaux ? Le cas échéant, combien sont-ils et quelles sont les communes y afférentes ?

- Combien de véhicules sont-ils utilisés par votre cabinet et quelles sont leurs émissions respectives de CO<sub>2</sub> ?
- Sur le nombre total d'ordinateurs utilisés par votre équipe, quelle est la proportion des postes dotés de logiciels libres ?

### Réponse :

Voici les chiffres concernant le personnel de la Commission communautaire française prévu à ce jour au 1<sup>er</sup> novembre 2014.

- 6 personnes seront employées au sein de mon cabinet.
- 6 personnes seront détachées de la Commission communautaire française (Cocof).
- Mon équipe sera composée de 4 femmes et 2 hommes.
- À ce jour, aucune personne handicapée n'a été recrutée.
- Mon équipe ne compte pas de mandataires communaux.
- Mon cabinet dispose de 2 véhicules : une OPEL AMPERA et une TOYOTA PRIUS. Les deux véhicules sont en leasing. Nous poursuivons les contrats conclus par le cabinet De Lille. L'OPEL AMPERA est un véhicule hybride donc principalement électrique avec un petit réservoir d'essence. La TOYOTA PRIUS est également un véhicule hybride, principalement électrique avec un réservoir d'essence. Les deux véhicules appartiennent à la catégorie Euro 5. L'OPEL AMPERA émet 27 g de CO<sub>2</sub> par km tandis que la TOYOTA PRIUS en émet 89 g par km.
- Nous utilisons un ordinateur par personne. Tous sont dotés de logiciels libres.

## Question n° 24 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 25 septembre 2014 :

La sécurité des bâtiments des services publics.

Afin de compléter mon information sur la sécurité au sein des départements administratifs sur lesquels vous exercez votre tutelle ministérielle, je souhaiterais obtenir des réponses aux questions suivantes :

 Disposez-vous de données quant au nombre de cambriolages dont ont été victimes vos départements en 2013 et en 2014 ?

- 2. Qu'en est-il des agressions physiques contre le personnel qui travaille dans ces départements, durant lesdites années ?
- 3. Quels sont les sites qui disposent d'une centrale d'alarme performante contre l'intrusion ?
- 4. Quelles sont les mesures techniques et humaines qui sont actuellement prises pour empêcher les individus animés de mauvaises intentions de pénétrer dans les bureaux ?
- 5. Quelles sont les initiatives que vous auriez prises depuis le début de la législature pour améliorer la sécurité du personnel sur lequel vous exercez votre tutelle ministérielle?
- 6. Quels sont les montants budgétaires qui sont actuellement engagés à ces fins particulières ?
- 7. Quels sont les objectifs déjà retenus pour cette législature ?

## Réponse:

 Il n'y a pas eu de cambriolage dans les départements administratifs de la Commission communautaire française.

En ce qui concerne les sites d'enseignement, il y a eu, en 2014, vol avec effraction à deux reprises dans les serres de l'Institut Redouté Peiffer. Suite à ces effractions, le système d'alarme anti-intrusion, qui existait pour l'école, a été étendu aux terrains accessibles entourant les serres.

 Le Service Interne de Prévention et de Protection au Travail (SIPP) n'a pas eu connaissance de cas d'agressions physiques dans les bâtiments de la Commission communautaire française en 2013 et durant les 9 premiers mois de 2014.

Cependant, quelques cas d'agressions physiques ont fait l'objet d'une déclaration d'accident de travail. Ils concernent des accompagnateurs scolaires et se sont déroulés dans les bus ou sur la voie publique. Ils ont été le fait d'un parent en 2013 et celui d'enfants handicapés en 2014.

- Tous les bâtiments liés à l'enseignement sont équipés d'un système d'alarme anti-intrusion, relié selon les cas chez le concierge ou le directeur de l'école.
- 4. L'accès au site du CERIA est contrôlé par des gardiens (porterie + barrière).

L'accès au site du MEIBOOM est équipé d'un système d'accès avec transpondeur et caméra. De plus, une accueillante est présente pendant les heures de bureau.

L'accès au site Rue des Palais est assuré par un accueil aux heures de bureau et par le concierge en dehors de celles-ci. Par ailleurs, chaque agent dispose d'un transpondeur lui permettant d'accéder au bâtiment.

- 5. La Direction administrative des Affaires culturelles et du Tourisme a fait une demande d'évaluation du risque d'agression lié à la présence d'argent et de matériel onéreux concernant le Service de Prêt. L'analyse a été réalisée en juillet dernier par le SIPP et a permis de dégager plusieurs propositions pour améliorer la sécurité.
- 6. Il n'y a pas d'analyse budgétaire spécifique. Les moyens alloués à la sécurité des bâtiments sont intégrés dans le budget de fonctionnement.
- 7. Pendant cette législature, nous mettrons l'accent sur la prévention par des dispositifs décourageant les tentatives d'intrusion.

## Question n° 25 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 25 septembre 2014 :

L'adoption d'un règlement de travail au sein de l'administration.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir où en sont concrètement les travaux visant à l'adoption d'un règlement de travail au sein de l'administration. Pourriez-vous compléter votre réponse en précisant les éventuels acquis déjà engrangés ainsi que le calendrier escompté pour la réalisation des objectifs du Collège ?

### Réponse :

La procédure en vue de l'adoption d'un règlement de travail a débuté à la Commission communautaire française depuis de nombreuses années. Le projet actuellement discuté est sur la table depuis 2005.

La discussion est entrée cette année dans une phase décisive. Le Comité Supérieur de Concertation s'est en effet réuni le 23 janvier 2014 et a prononcé la clôture de la concertation, dont le procèsverbal constatait l'absence d'avis unanime motivé sur le projet et détaillait les points de désaccord.

Le président du Comité Supérieur de Concertation devait dès lors porter le dossier à la connaissance du Contrôle des lois sociales. Ceci a été fait par la Ministre de la Fonction Publique de l'époque par courrier daté du 3 juin 2014, soit après que le procès-verbal soit devenu définitif et une fois la négociation de l'accord sectoriel terminée. C'est la procédure normale, qui prévoit que le contrôle des lois sociales doit maintenant tenter de concilier les parties.

La première réunion technique a eu lieu au SPF Emploi et Formation le 21 octobre 2014 avec le directeur d'administration des Ressources Humaines. La conciliation débutera en novembre avec toutes les parties.

S'il reste des points de désaccord après la conciliation, ils seront soumis à la procédure de négociation, le règlement de travail devant ensuite être fixé par le Collège.

Il est à noter que la première rencontre de la délégation patronale avec les organisations syndicales a déjà balisé les modalités d'accord des parties sur la base d'une harmonisation des prestations des agents, ce qui est de bon augure pour la suite de la conciliation.

## Question n° 36 de M. Alain Maron du 3 novembre 2014 :

L'étude de programmation du décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé.

La mise en œuvre du décret ambulatoire, voté en 2009, était l'un des chantiers importants à mener sous la précédente législature. Il était notamment prévu d'élaborer une programmation des services, ainsi que d'évaluer le décret. Malheureusement, la réalisation de ces actions a tardé, et elles n'ont pu aboutir pour la fin de la législature.

En janvier, lors de sa dernière interpellation sur le sujet, vous répondiez à mon collègue Jacques Morel, qui a suivi très attentivement ce dossier, qu'une offre avait été retenue pour la finalisation de l'outil de programmation, et qu'un projet de cahier spécial des charges avait été élaboré pour l'appel d'offres relatif à l'évaluation du décret. Pourriez-vous me dire comment ont évolué ces deux études ? Disposons-nous enfin d'un outil de programmation digne de ce nom, qui intègre également l'offre de services relevant d'autres pouvoirs subsidiants ? L'évaluation du décret a-t-elle débuté ? Sur quels éléments portera-t-elle ? Quel est le calendrier de réalisation de l'étude ?

Une autre nouveauté importante du décret était la DEQ, ou démarche d'évaluation qualitative. Un deuxième triennat devait débuter en janvier, et vous aviez indiqué que les services pouvaient choisir d'approfondir le thème développé lors du premier triennat, ou d'en choisir un nouveau. Pourriez-vous faire le point sur les thèmes développés dans le cadre du deuxième triennat ? Quelle est la proportion de nouveaux et d'anciens thèmes ? Quelles sont les thématiques les plus travaillées ? Enfin, qu'en estil de la cellule d'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative, la CADEQ ? Celle-ci avait été en effet amputée de la moitié de son personnel

suite au détachement d'un agent vers un cabinet, cette situation a-t-elle désormais pris fin ?

#### Réponse :

Le décret ambulatoire, voté en 2009, prévoit à l'article 32 : « Le Collège établit, après avis du Conseil consultatif, une programmation incluant un nombre de services par secteur en tenant compte de l'offre existante des besoins constatés d'un point de vue sociologique, géographique, épidémiologique et socioéconomique. ».

À l'article 201, il prévoit également : « Le Collège évalue sa mise en œuvre entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2012. Il communique son rapport d'évaluation à l'Assemblée de la Commission communautaire française au plus tard le 31 janvier 2013. ».

Le décret ambulatoire prévoit également la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation qualitative.

Si elle n'a pas encore abouti, cette démarche d'évaluation a néanmoins été mise en chantier.

#### 1. La programmation des services ambulatoires

Le rapport final de l'étude relative à la programmation a été clôturé en juin 2014. Ce rapport a été transmis aux partenaires sociaux, au CBCS (organisme intersectoriel de coordination) et aux organismes représentatifs et de coordination agréés réunis en Interfédération de l'ambulatoire (IFA).

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation en Conseil consultatif, sections « ambulatoire » et « aide et soins à domicile » réunies pour l'occasion en septembre 2014. L'IFA doit encore présenter ses analyses et avis avant que les sections du conseil consultatif puissent remettre un avis définitif.

Le travail sur les indicateurs devra commencer aussitôt à l'administration.

Le rapport – et ses annexes – propose une conception de l'outil de programmation des services ambulatoires agréés par la CCF qui intègre l'offre de services similaires relevant d'autres pouvoirs subsidiants et permettra de disposer d'instruments de mesure de l'offre et des besoins en fonction de critères pertinents pour les différents types de services ambulatoires ainsi que d'une pondération de ces critères permettant de les adapter à l'évolution globale des besoins de la population bruxelloise.

La pérennisation de cet outil impliquera la mobilisation, l'implication et la concertation de l'ensemble des parties concernées : les autorités, l'administration, les acteurs des secteurs ambulatoires de la Commission communautaire française, les représentants des usagers et les partenaires sociaux.

Des collaborations devront être négociées à travers des accords de coopération avec les acteurs non-CCF tels que l'Observatoire de la Santé et du Social.

### 2. L'évaluation du décret ambulatoire

Une évaluation du décret a été réalisée par l'administration et finalisée dans un rapport en octobre 2012. Les propositions, de fond, de forme et techniques visaient à clarifier les articles, à préciser leurs interprétations et soulevaient des questions de fond sur la pertinence de ceux-ci.

Ces remarques ont en partie été présentées au Conseil consultatif lors de la législature précédente. Elles ont été approuvées et un projet de modification du décret a été envoyé au Conseil d'État. Des modifications doivent y être apportées.

En septembre 2014, le Collège précédant a confié à un opérateur extérieur l'évaluation de ce décret en concertation avec les acteurs concernés. Ce travail est en cours actuellement.

Il porte sur les 7 axes de changement apportés par le décret :

- a. La fusion en un seul décret des différentes législations relevant de l'action sociale et de la santé.
- b. La simplification administrative.
- c. L'agrément à durée indéterminée.
- d. La programmation.
- e. La démarche d'évaluation qualitative.
- f. La pratique du travail en réseau.

g. L'agrément des organismes représentatifs et de coordination.

D'un point de vue de calendrier, deux comités d'accompagnement ont eu lieu. Ils ont permis de déterminer la méthode de travail et d'élaborer le questionnaire qui a été soumis à l'ensemble des services ambulatoires agréés. Après le traitement et l'analyse des résultats de cette enquête, des focus groupes sont organisés en décembre 2014.

Le rapport final est prévu pour le début de l'année 2015.

3. La démarche d'évaluation qualitative.

Les thèmes choisis en 2014 par les services sont repris dans le tableau ci-dessous et comparés aux thèmes de 2011

Thèmes	% 2 <sup>ème</sup> triennat	% 1 <sup>er</sup> triennat
Accessibilité/visibilité/Accueil	45,5	53
Travail en équipe Connaissance des bénéficiaires	18,5 16	15 13
Prévention	5	10
Travail en réseau et partenariats	10	5
Démarche d'évaluation qualitative	2	4
Communication	3	0

37 % des services ont décidé de poursuivre le thème du premier triennat.

Le thème le plus abordé reste celui de l'accueil et de sa déclinaison en termes de visibilité et d'accessibilité des services. Ce thème est suivi par deux autres préoccupations : le travail en équipe et la connaissance des bénéficiaires.

Enfin, en ce qui concerne la composition de la cellule d'accompagnement de la DEQ, au sein de l'administration, celle-ci est composée depuis un an de deux fonctionnaires. Un troisième agent devrait rejoindre prochainement cette cellule afin que le cadre prévu à l'origine soit complet.

## LE MINISTRE CHARGÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, M. DIDIER GOSUIN

# Question n° 3 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 19 septembre 2014 :

La création d'un guichet unique pour les formations professionnelles.

Dans la déclaration de politique communautaire, le Collège s'est donné pour mission d'appuyer la création d'un guichet unique chargé de fournir aux demandeurs d'emploi une information et une orientation sur les métiers, études et formations disponibles. À ce propos, je souhaiterais savoir si les travaux préparatoires relatifs à ce projet ont déjà été entamés ? Disposez-vous d'un calendrier précis pour le développement de ce projet ?

### Réponse :

Le guichet unique prendra la forme d'une cité des métiers regroupant en son sein un large partenariat (Bruxelles Formation, Actiris, SFPME/EFP, promotion sociale, cefa, PMS, secteurs professionnels ...).

Ce lieu sera le point central d'information et de conseils sur toutes les thématiques en rapport avec la vie professionnelle (formation, recherche d'emploi, de stages, de reprises d'études ...) ouvert à tout citoyen.

La cité des métiers sera hébergée sur une surface de 1.300 m² au rez-de-chaussée du futur siège d'Actiris (bâtiment Astro).

Le label cité des métiers est protégé. L'année 2015 sera consacrée au dépôt d'un dossier de labellisation afin de pouvoir ouvrir en 2016 lorsque le bâtiment Astro sera aménagé.

Pour rappel, il ne s'agit pas de la création d'un nouveau service d'information-orientation mais bien d'un développement de ce qui existe aujourd'hui déjà au sein de Bruxelles formation Carrefour, développement sous un nouveau concept et avec un partenariat renforcé avec tous les opérateurs d'emploi et de formation bruxellois.

## Question n° 9 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 25 septembre 2014 :

Le déménagement des services de Bruxelles Formation au sein de la tour Astro.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir où en sont les opérations liées au déménagement des services de Bruxelles Formation au

sein de la Tour Astro. Pourriez-vous me communiquer l'état des lieux des travaux dans ce dossier ?

#### Réponse :

Bruxelles Formation a signé le 5 novembre 2014, l'acte authentique (puisqu'il s'agit d'un bail dépassant le terme de 9 ans). La livraison de la Tour est prévue le 29 février 2016.

Depuis, la définition des besoins généraux d'aménagement ainsi que l'inventaire « room by room » ont été déterminés et transmis aux propriétaires de la Tour Astro.

Pour ce qui est du suivi des travaux, c'est Actiris qui est maître de l'ouvrage.

Enfin, à l'heure actuelle, les dates des déménagements ne sont pas encore programmées.

# Question n° 12 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 25 septembre 2014 :

Les projets de Bruxelles Formation cofinancés par le Fonds social européen.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais obtenir la liste des projets de Bruxelles Formation cofinancés par le Fonds social européen. Pourriezvous étayer votre réponse en précisant pour chaque initiative, les budgets mobilisés ainsi que le nombre de bénéficiaires pour les années 2013 et 2014 ?

### Réponse :

Le programme opérationnel 2007-2013 se décline en 3 axes, eux-mêmes subdivisés en mesures.

### Axe 1 : Création d'entreprises et d'emplois

Les projets de Bruxelles Formation valorisés dans cet axe sont les suivants :

Projet « Fonds sectoriels » : Développement de l'offre de formation en partenariat avec les fonds sectoriels par une collaboration active (convention cadre) ou d'un cofinancement (sous quelque forme que ce soit). Bruxelles Formation et les Fonds définissent ensemble les profils des métiers visés, les référentiels de formation et les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins des secteurs. Le budget pour ce projet a été de 724.604,78 € en 2013. Les chiffres 2014 sont identiques car il s'agit d'une année de transition.

Projet « FLOM » : actions de formation en langues développées par le Bruxelles Formation langues hors budget PAC. Il s'agit de formations aux langues métiers sans passer par l'apprentissage général de langue pour permettre à des demandeurs d'emplois d'être rapidement opérationnel à Bruxelles où le manque des connaissance linguistique est souvent une barrière à l'accès à l'emploi notamment dans les services au client. Le budget pour ce projet a été de 58.635,86 € en 2013. Les chiffres 2014 sont identiques car il s'agit d'une année de transition.

Le nombre de bénéficiaires pour cet axe en 2013 était de 16.828 personnes. Les chiffres 2014 ne sont par contre pas encore connus.

Axe 2: Développement du capital humain, des connaissances, des savoir-faire, et de la recherche.

Bruxelles Formation participe à cet axe au niveau des deux projets suivants, le premier en tant que promoteur, le second comme partenaire associé de l'opérateur Consortium validation des compétences.

- Projet « Formations qualifiantes » : visant le développement de l'offre de formation qualifiante (hors fonds sectoriels) de manière à permettre aux demandeurs d'emploi peu qualifiés ou plus qualifiés, mais nécessitant un perfectionnement, d'être plus compétitifs sur le marché du travail. Dans le cadre de la formation continue, les travailleurs sont désormais également concernés mais, quantitativement, dans une moindre mesure. Le budget pour ce projet a été de 2.589.871,27 € en 2013. Les chiffres 2014 sont identiques car il s'agit d'une année de transition.
- Projet « Vos compétences ont de la valeur ! COVA ». Le projet a pour objectif qu'en 2013, la validation soit connue des publics et utilisée comme outil de promotion des compétences et d'émancipation sociale au sein des secteurs professionnels. Les opérateurs, dont Bruxelles Formation, ont plus spécifiquement le projet d'intégrer la validation au sein de leurs pratiques et de développer de nouveaux modes de guidance et d'évaluation des compétences qui permettront la délivrance d'un plus grand nombre de titres de compétence.

Le budget pour ce projet a été de 86.120,00 € en 2013. Les chiffres 2014 sont identiques car il s'agit d'une année de transition.

Le nombre de bénéficiaires pour cet axe en 2013 était de 60.163 personnes. Les chiffres 2014 ne sont par contre pas encore connus.

Axe 3 : Inclusion sociale visant l'insertion sociale et professionnelle de publics discriminés.

Bruxelles Formation développe à ce niveau deux projets :

- Projet « tremplin » : actions de formation de base permettant aux demandeurs de formation très peu qualifiés de combler leurs lacunes par l'acquisition, de façon ciblée, de pré-requis nécessaires à l'entrée en FQ dans trois centres de Bruxelles Formation : Bruxelles Formation Bureau et Services, Bruxelles Formation Construction et Bruxelles Formation Industrie. Ces formations sont mises en œuvre par Bruxelles Formation Tremplin (hors PAC). Le budget pour ce projet a été de 436.429,36 € en 2013. Les chiffres 2014 sont identiques car il s'agit d'une année de transition
- Projet « Personnes handicapées » : Ce projet vise à développer et renforcer, au niveau des opérateurs spécialisés, l'offre de formation professionnelle pour les personnes handicapées dans une démarche de qualité et de reconnaissance des compétences en vue de leur insertion durable à l'emploi. Le budget pour ce projet a été de 293.387,51 € en 2013. Les chiffres 2014 sont identiques car il s'agit d'une année de transition.

Le nombre de bénéficiaires pour cet axe en 2013 était de 35.961 personnes. Les chiffres 2014 ne sont par contre pas encore connus.

## Question n° 13 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 25 septembre 2014 :

La mise en œuvre de la Garantie Jeune par les services de Bruxelles Formation.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais obtenir le bilan chiffré de la mise en œuvre de la Garantie Jeune par les services de Bruxelles Formation. Concrètement, pourriez-vous me communiquer le nombre de stages qualifiants qui ont été organisés ainsi que le nombre des bénéficiaires, en 2013 et en 2014 ?

## Réponse :

J'ai pris connaissance de votre question écrite portant sur la mise en œuvre de la Garantie Jeune par les services de Bruxelles Formation.

En 2013, ce sont 619 jeunes de moins de 25 ans qui ont bénéficié d'un stage qualifiant en entreprise.

Au 30 novembre 2014, ce seront près de 879 jeunes de moins de 25 ans qui auront bénéficié d'un stage qualifiant.

Pour rappel, le dispositif de la « Garantie Jeune » a été amorcé en 2014 et la mise en œuvre de ce dispositif ne sera effective qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## Question n° 15 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 25 septembre 2014 :

La composition et l'organisation de votre cabinet.

Afin de compléter mon information sur la composition et l'organisation de votre cabinet, je souhaiterais obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Quel est le nombre de personnes qui sont employées au sein de votre cabinet ministériel ?
- Quel est le nombre de personnes qui sont détachées de l'administration et quels sont leurs services publics d'origine ?
- Quelle est la proportion de femmes et d'hommes au sein de votre équipe ?
- Votre cabinet compte-t-il éventuellement des personnes handicapées ? Le cas échéant, quel est leur nombre ?
- Votre équipe est-elle éventuellement composée de mandataires communaux ? Le cas échéant, combien sont-ils et quelles sont les communes y afférentes ?
- Combien de véhicules sont-ils utilisés par votre cabinet et quelles sont leurs émissions respectives de CO<sub>2</sub>?
- Sur le nombre total d'ordinateurs utilisés par votre équipe, quelle est la proportion des postes dotés de logiciels libres ?

### Réponse:

Au 27 octobre, le cabinet se composait de 2 membres en charge des dossiers concernant la Commission communautaire française.

En ce qui concerne les points de votre question relatifs au personnel détaché de l'administration et les personnes handicapées, je me permets de renvoyer l'honorable membre à la réponse à la question écrite n° 19 (Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale) de Madame d'Ursel, la situation n'ayant pas évolué depuis ce moment.

Mon équipe est composée de 4 mandataires communaux, 1 de Molenbeek et 3 d'Auderghem à mi-temps.

Le charroi de mon cabinet est composé de 3 véhicules, repris à mon prédécesseur :

- Toyota Prius, 71.120 km, Hybride, Ecoscore de 62;
- Citroën C3, 10.742 km, Essence, Ecoscore de 74;
- Skoda Octavia, 55.784 km, Diesel, Ecoscore de 61.

Tous les ordinateurs utilisés actuellement dans mon cabinet sont équipés de logiciels libres.

# Question n° 20 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 25 septembre 2014 :

La participation de Bruxelles Formation aux programmes de la Colruyt Academy.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir quels services de Bruxelles Formation participent à l'un ou plusieurs des programmes de la Colruyt Academy, à l'instar du VDAB en Flandre (et bientôt en Région bruxelloise, dans la commune d'Uccle). Le cas échéant, pourriez-vous me communiquer la teneur de ces synergies ainsi que les éventuels budgets mobilisés ?

#### Réponse :

Actuellement Bruxelles Formation ne collabore pas avec la Colruyt Academy. En effet, celle-ci ayant pour objectif d'offrir aux gens des conseils pratiques pour la vie quotidienne et de les inspirer, il ne s'agit de ce fait pas de formation professionnelle.

## Question n° 23 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 25 septembre 2014 :

La mise sur pied du « Plan quinquennal de développement et de financement de l'offre de formation ».

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir si le Collège a déjà retenu une méthodologie de travail, des réunions de concertation ainsi qu'un calendrier pour la mise sur pied du « Plan quinquennal de développement et de financement de l'offre de formation », tel que repris dans la déclaration de majorité. Si tel est le cas, pourriez-vous m'en communiquer les grandes lignes ?

#### Réponse :

La déclaration de Politique générale de la Commission communautaire française prévoit que, pour atteindre ses objectifs d'augmentation du nombre de personnes bénéficiaires de formation (prioritairement des chercheurs d'emploi et principalement les jeunes peu diplômés), le Collège doit « adopter un plan quinquennal de développement et de financement de l'offre de formation professionnelle ».

En termes de méthode, ce plan quinquennal doit être complètement articulé avec l'Alliance Emploi-Formation régionale : le Plan vient appuyer et concrétiser cette Alliance du côté francophone. Cette Alliance prévoit en effet notamment :

- de définir des objectifs pluriannuels chiffrés en matière d'emploi, de stage et de formation;
- de réaliser des cadastres tant des formations existantes que des besoins du monde du travail.

C'est sur la base de ce diagnostic et de ces priorités qu'un plan de développement de la formation pourra être défini pour les 5 ans à venir.

Concrètement, les objectifs finaux de l'Alliance et sa méthode de travail seront précisés d'ici la fin de l'année pour être ensuite adoptés par le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux au travers du CBCES élargi.

Le travail préparatoire nécessaire à la définition pertinente de ces objectifs finaux et de cette méthode bénéficiera d'une 1<sup>re</sup> réunion de la task force Emploi-Formation-Enseignement (qui sera chargée par la suite, début 2015, d'opérationnaliser l'Alliance).

Pour la fin de l'année, ces objectifs seront accompagnés du « schéma global » du Plan quinquennal : ce schéma tracera le cadre permettant de mettre en œuvre une méthode d'anticipation des besoins, de définir une stratégie de déploiement de l'offre de formation, ainsi que d'adapter qualitativement l'offre existante et à venir.

Enfin, le Collège adoptera en 2015 le Plan qui sera défini sur la base de ce premier schéma.

Comme vous le voyez, notre méthode repose sur les principes de concertation avec tous les acteurs, d'articulation des niveaux de pouvoir et de hiérarchisation des outils.

# Question n° 26 de M. Gaëtan van Goidsenhoven du 25 septembre 2014 :

Les partenariats avec les missions locales.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais obtenir la liste des partenariats noués entre vos services et les missions locales en Région bruxelloise. Pourriez-vous étayer votre réponse en communiquant chacun des programmes concernés, les budgets mobilisés ainsi que les volumes des bénéficiaires pour les années 2013 et 2014 ?

### Réponse:

Pour rappel, les partenariats portent sur l'organisation par les missions locales de détermination généraliste, de détermination ciblée ou de formations dites « innovantes ».

Les formations organisées par les Missions locales et conventionnées dans le cadre d'un partenariat par Bruxelles Formation pour les années 2013 et 2014 représentent au total :

- pour les indemnités stagiaires (prime de formation et frais de déplacement) : 163.700,62 € en 2013 et 107.909,61 € en 2014 (l'année 2014 porte sur 9 mois);
- pour les frais de partenariat (l'intervention de Bruxelles Formation peut porter sur de frais pédagogiques complémentaires à la prise en charge des frais stagiaires) : 85.410,00 € en 2013 et 73.160,33 € en 2014.

Au niveau des « volumes des bénéficiaires » cela représente au total :

- 1.105 stagiaires non distincts (1 même stagiaire peut suivre plusieurs formations) en 2013;
- 986 stagiaires non distincts en 2014.

Il est à noter que les coûts liés aux formations des Missions locales sont également couvertes par d'autres financements.

## Question n° 27 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 25 septembre 2014 :

La mise sur pied du « Pacte pour Bruxelles ».

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir si le Collège a déjà retenu une méthodologie de travail, des réunions de concertation ainsi qu'un calendrier pour la mise sur pied du « Pacte pour Bruxelles », tel que repris dans la déclaration de majorité. Si tel est le cas, pourriez-vous m'en communiquer les grandes lignes ?

## Réponse :

J'imagine que votre question concernant le Pacte de Bruxelles visait à faire référence à la mise en place du Comité bruxellois de concertation économique et sociale élargi ainsi qu'à la task force « Emploi-Formation-Enseignement-Entreprise ».

Pour rappel, l'accord de Gouvernement prévoit que le Comité bruxellois de concertation économique et sociale (CBCES) élargi aux pouvoirs communautaires sera le lieu d'élaboration et d'orientation stratégique de l'Alliance Emploi-Formation, véritable plan d'actions commun et de suivi entre les différents niveaux d'acteurs et de pouvoirs (locaux, régionaux et communautaires) pour favoriser l'emploi et la formation des Bruxellois. Le 9 octobre dernier, le Gouvernement a adopté l'arrêté créant officiellement ce CBCES élargi.

Tel que prévu dans l'accord de Gouvernement, il sera créé au sein du CBCES élargi une task force opérationnelle « Emploi-Formation-Enseignement-Entreprise ». La task force sera composée des acteurs du CBCES ainsi que des services publics d'emploi et de formation actifs sur le territoire de la Région (Actiris, Bruxelles Formation, VDAB) et des représentants du monde de l'enseignement des 2 communautés linguistiques.

La task force opérationnelle Emploi-Formation-Enseignement-Entreprise du CBCES élargi sera mise en place dans les prochaines semaines. Elle proposera ensuite au Gouvernement les objectifs opérationnels de l'Alliance Emploi-Formation. Dès les premiers mois de 2015, elle travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement à l'opérationnalisation des objectifs de l'Alliance.

## LA MINISTRE CHARGÉE DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES, DE L'ACTION SOCIALE, DE LA FAMILLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES, MME CÉLINE FREMAULT

## Question n° 8 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 19 septembre 2014 :

La promotion de la Commission communautaire française sur la scène internationale.

Dans la déclaration de politique communautaire, le Collège a indiqué qu'il souhaite davantage promouvoir l'image de la Commission communautaire française sur la scène internationale. À ce propos, je souhaiterais savoir si une première campagne de promotion est déjà à l'ordre du jour ? Dans l'affirmative, quels sont les outils utilisés et le budget retenu pour cette action de promotion ?

### Réponse:

En tant que nouvelle ministre des Relations internationales de la Commission communautaires française, j'ai effectivement la volonté de traduire dans les faits cette volonté du Collège qui est de promouvoir davantage la Commission communautaire française sur la scène internationale. À ce niveau, plusieurs initiatives sont déjà à l'ordre du jour.

Tout d'abord, dès cette année, nous allons procéder à la réimpression de la brochure intitulée « La Commission communautaire française, un outil au service des citoyens », destinée à faire connaître cette institution à l'étranger, et notamment via des délégations de Wallonie-Bruxelles International. Le coût de cette réédition sera de 15.000 €.

Par ailleurs, différentes mesures seront prises afin de valoriser et de davantage mettre en évidence la Commission communautaire française au sein de Wallonie-Bruxelles International et de la délégation générale Wallonie-Bruxelles seront prochainement prises, notamment en ce qui concerne la visibilité sur internet et lors des actions publiques de promotion. Le but sera de faire apparaître la Commission communautaire française comme le réel troisième partenaire de Wallonie-Bruxelles International, à égalité avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

Nous travaillons également, en collaboration avec l'administration, à la mise sur pied d'un événement à Paris à l'horizon de l'automne 2015, avec la délégation générale Wallonie-Bruxelles et le Centre Wallonie-Bruxelles.

## Question n° 14 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 25 septembre 2014 :

La composition et l'organisation de votre cabinet.

Afin de compléter mon information sur la composition et l'organisation de votre cabinet, je souhaiterais obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Quel est le nombre de personnes qui sont employées au sein de votre cabinet ministériel?
- Quel est le nombre de personnes qui sont détachées de l'administration et quels sont leurs services publics d'origine ?
- Quelle est la proportion de femmes et d'hommes au sein de votre équipe ?
- Votre cabinet compte-t-il éventuellement des personnes handicapées ? Le cas échéant, quel est leur nombre ?
- Votre équipe est-elle éventuellement composée de mandataires communaux ? Le cas échéant, combien sont-ils et quelles sont les communes y afférentes ?
- Combien de véhicules sont-ils utilisés par votre cabinet et quelles sont leurs émissions respectives de CO<sub>2</sub> ?
- Sur le nombre total d'ordinateurs utilisés par votre équipe, quelle est la proportion des postes dotés de logiciels libres ?

### Réponse :

- Six personnes sont employées au sein de mon cabinet.
- Parmi elles, trois personnes sont détachées de leur service public d'origine :
  - Un détaché de l'AWIPH
  - Une détachée à temps partiel du SIAMU
  - Une détachée du WBI
- Quatre femmes et deux hommes
- Mon cabinet ne compte pas de personnes handicapées pour l'instant
- Mon cabinet compte une mandataire communale de Bruxelles-Ville

- Aucun véhicule n'est utilisé par mon cabinet
- 100 % des ordinateurs utilisés par mon cabinet sont dotés de logiciels libres

## Question n° 34 de Mme Fatoumata Sidibé du 29 octobre 2014 :

Bruxelles, les Bruxellois, et la ligne d'écoute francophone « violences conjugales » (0800 30 030).

Depuis le 25 novembre 2009, les répondants du numéro gratuit 0800 30 030 effectuent un travail de première ligne en matière de violences intrafamiliales. L'accessibilité, la gratuité et la confidentialité du service le distingue de tout autre, et le place comme une ressource de choix pour les personnes confrontées de près ou de loin à la violence conjugale.

Victimes, témoins, professionnels et auteurs de violences peuvent se confier, obtenir des informations et être orientés vers les différents services d'aide spécialisés.

Accessible du lundi au vendredi, de 9h à 19h, le numéro est composé en moyenne 400 fois par mois.

Un appel dure entre 20 à 25 minutes, selon les estimations des répondants. L'anonymat et la spécialisation du répondant lui permettent d'installer un climat de sécurité et d'intimité propice à la rupture avec le silence et l'isolement.

Madame la Ministre peut-elle me faire savoir :

- Combien d'appels ont été enregistrés en 2013 et 2014 ?
- Pourriez-vous me communiquer des informations précises sur la répartition des appelants (type d'appelants, genre d'appelants, type de violences concernés, etc.) pour ces deux années ?
- Quelle est la proportion d'appelants résidant en Région de Bruxelles ?
- A combien s'élève la participation financière de la Région de Bruxelles dans les budgets de la ligne?
- A Bruxelles, quelles sont les structures principales vers lesquelles sont relayées les victimes?
- Combien d'appels traités par la ligne « écoute violences conjugales » concernaient la problématique des mariages forcés, contraints ou subis ?
- Quelles formations ont été suivies par les écoutants ? Combien d'écoutants ont pu suivre de telles formations ? Ont-ils pu bénéficier de for-

mations plus poussées en matière d'accompagnement des auteurs de violences et de prise en charge des enfants qui subissent les dégâts collatéraux de conflits conjugaux ?

- Quel bilan pouvez-vous tirer du suivi des appels ?
   Les objectifs de ce nouveau numéro vert ont-ils été atteints ?
- Est-il prévu d'étendre les plages horaires de cette ligne d'appels ?
- Quand est prévue la prochaine campagne de communication de la ligne d'écoute ? Quels en seront les coûts et les sources de financement ?

### Réponse :

1. Le nombre d'appels enregistrés étaient de :

2.923 appels pour l'année 2013 et de 2.665 appels pour l'année 2014 – et ce pour la période allant de janvier à septembre 2014.

- 2. En ce qui concerne la répartition des appelants :
  - Pour 2013, il y a eu 84 % de femmes et 16 % d'hommes.

Dans 71 % des cas, il s'agissait de victimes de violences conjugales.

- Pour 2014 (période allant de janvier à octobre), il y a eu 85 % de femmes et 15 % d'hommes qui ont appelé.
- Les femmes victimes regroupent 95 % des appelants. Les hommes victimes : 5 %.
- Les femmes auteurs : 0,4 % et les hommes auteurs 1 %.
- 3. La proportion d'appelants dans la zone de Bruxelles est de 25 % en 2013 et de 23 % en 2014 (l'année n'étant pas terminée).
- 4. Par rapport à une participation financière de la Région de Bruxelles, il n'y en a pas.

Le financement émane de la Région wallonne.

5. Vers quelles structures sont relayées les victimes? Les victimes peuvent être relayées par les écoutants vers des maisons d'accueils, vers des services ambulatoires (centres de planning familial, ...), vers un centre de prévention des violences conjugales et familiales, vers un service d'aide aux victimes, vers une aide juridique de première ligne, ...

À ce propos, il faut souligner que les services d'aide aux justiciables et aux victimes sont, dans le cadre de la sixième réforme de l'État transférés vers la Communauté française.

- Combien d'appels traités par la ligne concernaient la problématique des mariages forcés, contraints ou subis ? Cette donnée est impossible à évaluer au niveau du gestionnaire de cette ligne d'écoute.
- 7. Formations suivies par les écoutants.

Les écoutants sont des professionnels dans le domaine des violences conjugales, travaillant auprès des auteurs ou des victimes et ayant au moins cing années d'expérience.

Il s'agit de psychologues, assistants sociaux et éducateurs.

Les formations suivies sont : une formation spécifique en gestion de la crise suicidaire et formation juridique et une formation pour l'intervention auprès des enfants exposés aux violences conjugales.

 Bilan du suivi des appels et est-ce que les objectifs de la ligne d'écoute « violences conjugales » sont-ils atteints ?

Les objectifs, à savoir 1) Écoute – soutien; 2) Information; 3) Orientation sont atteints.

Il est également prévu de renforcer la publicité de la ligne d'écoute dans le cadre du plan intrafrancophone de lutte contre les violences conjugales.

9. Extension des plages horaires :

La plage horaire ne changera pas.

Elle est actuellement de 9h à 19h. Les opérateurs font partie d'un consortium composé de plusieurs ASBL. Les écoutants sont en diade – à savoir mixte : une personne est spécialisée dans l'aide aux victimes et l'autre dans l'aide aux auteurs.

Il y a un message d'accueil qui invite à aller sur le site de la ligne et sur lequel les coordonnées des autres lignes qui fonctionnent 24h/24 sont renseignées : http://www.ecouteviolencesconjugales.be

10. Prochaine campagne de communication de la ligne d'écoute et les sources de financement :

Une campagne sera programmée dans le courant du mois de novembre. La Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française prévoient un spot radio et une campagne d'affichage pour visua-

liser la ligne aux alentours du 25 novembre 2014 : http://www.violenceentrepartenaires.be/fr

Il faut savoir que l'ASBL qui gérait la ligne d'écoute a été dissoute en décembre 2013 (cap sciences humaines). La ligne a été reprise par la Région wallonne sous forme de pôles de ressources.

## Question n° 35 de Mme Fatoumata Sidibé du 29 octobre 2014 :

L'accueil téléphonique du Réseau Mariage Migration : évaluation de la phase pilote et suites (0800 90 901).

L'accueil téléphonique du Réseau Mariage Migration a été lancé le 3 juillet 2013. Accessible le lundi de 10h à 14h et le mercredi de 14h à 18h, cette ligne d'écoute permet également l'information, l'orientation des usagers et le recueil de données.

Le 6 septembre 2013, votre prédécesseur avait annoncé l'évaluation de la phase pilote de cet accueil en janvier 2014.

Madame la Ministre peut-elle me faire savoir :

- Quels ont été les critères d'évaluation et les résultats ? Les objectifs ont-ils été atteints ?
- Combien d'appels ont été enregistrés au cours de cette phase pilote ?
- Pourriez-vous me communiquer des informations précises sur la répartition des appelants ?
- Quelle est la proportion d'appelants résidant en Région de Bruxelles ?
- A combien s'élève la participation financière de la Région de Bruxelles dans les budgets de la ligne ?
- A Bruxelles, quelles sont les structures principales vers lesquelles sont relayées les victimes?
- Où en est-on dans la réflexion concernant l'hébergement des victimes ? Quelles solutions concrètes sont proposées ?
- Quelles formations ont été suivies par les écoutants ? Combien d'écoutants ont pu suivre de telles formations ?
- Est-il prévu de poursuivre et d'étendre les plages horaires de cette ligne d'appels ?
- Quand est prévue la prochaine campagne de communication de la ligne d'écoute ? Quels en seront les coûts et les sources de financement ?

### Réponse:

 Quels sont les critères d'évaluation et les résultats? Les objectifs ont-ils été atteints?

L'ASBL Réseau Mariage et Migration élabore un outil alternatif de collecte de données relatives aux mariages conclus sous la contrainte (grâce à l'obtention d'un subside de la Cellule Égalité des Chances de la Région de Bruxelles-Capitale).

- Durant la première phase (2014), un groupe de travail regroupant 7 associations bruxelloises a mis sur pied un ensemble commun d'items ayant trait à la problématique. Une interface en ligne comprenant ces items va être élaborée par un « développer » durant les mois de novembre et décembre 2014.
- Durant la seconde phase (2015), les 7 associations (et probablement l'un de leurs partenaires privilégiés de Liège) vont encoder systématiquement les situations de mariage forcé dans cette interface en ligne, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015. Cela ne nous donnera pas la prévalence du phénomène en Belgique ni même à Bruxelles mais bien des chiffres qui permettront de voir s'il y a lieu de considérer que le phénomène est très rare ou, au contraire, relativement marqué (comme l'indiquent les estimations des autres pays européens).

Les résultats devraient être connus en janvier 2016.

2. Combien d'appels ont été enregistrés au cours de cette phase pilote ?

En 2013, après 6 mois de fonctionnement, 25 situations liées aux mariages en migration ont été traitées dont 12 cas de mariages forcés ne touchant que des filles ou des jeunes femmes (les 13 autres cas impliquent uniquement des mariages gris, blancs ou encore coutumier).

3. Pourriez-vous me communiquer des informations précises sur la répartition des appelants ?

En ce qui concerne les chiffres de 2013 :

- Sur les 12 victimes dont la situation de mariage forcé a été rapportée, 9 d'entre elles sont majeures et âgées entre 18 et 23 ans. Les 3 autres sont mineures.
- Les victimes proviennent essentiellement des continents asiatique (4), africain (4) et européen (Europe de l'est : 3).

4. Quelle est la proportion d'appelants résidant en Région de Bruxelles ?

Pour l'année 2013, 73 % des appels reçus proviennent de la Région de Bruxelles-Capitale.

5. À combien s'élève la participation financière de la Région de Bruxelles dans les budgets de la ligne?

En 2013, le Réseau Mariage et Migration a reçu une subvention globale de la Commission communautaire française d'un montant de 20.000 € pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 31 décembre 2013 dans le cadre de l'agrément des réseaux dans le domaine de l'action sociale et famille. Ce montant inclut l'installation et le fonctionnement de la ligne téléphonique.

En 2014, le montant de la subvention s'élève à  $30.303 \in$ .

6. À Bruxelles, quelles sont les structures principales vers lesquelles sont relayées les victimes?

Les victimes sont relayées, bien évidemment, vers les membres du réseau :

- AWSA-Belgium
- BON vzw
- EXIL
- Groupe Santé Josaphat
- Intact
- La Maison Rue Verte
- La Médiation locale de Molenbeek
- Le Groupe pour l'Abolition des Mutilations Génitales Féminines
- Le monde selon les femmes
- La Voix des Femmes
- Le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales
- Le Centre Régional du Libre Examen
- Le Comité belge Ni Putes Ni Soumises
- Le Planning Marolles
- Le Service communal d'Aide aux Victimes de Molenbeek
- Palabre

- Vie Féminine : Maison Mosaïque de Laeken

Mais également vers les services qui ont manifesté leur intérêt pour la problématique des mariages forcés. La permanence téléphonique permet surtout de clarifier la situation avec la personne demandeuse afin de l'aider à retrouver une capacité d'action par rapport à son vécu (que ce soit un professionnel comme par exemple un enseignant, une personne de l'entourage ou la victime elle-même) et l'orienter adéquatement.

7. Où en est-on dans la réflexion concernant l'hébergement des victimes ? Quelles solutions concrètes sont proposées ?

Lorsqu'il s'agit de situation d'urgence, l'ASBL construit des solutions en utilisant les ressources de la personne en difficulté et celles des professionnels engagés dans le suivi. Pour une solution à moyen terme, les services d'hébergement, membres du réseau, peuvent donner une priorité aux personnes, accompagnées pour cette problématique, qui ont trouvé une solution à court terme et qui restent demandeuses d'un soutien en maison d'accueil. Les recommandations de la recherche effectuée en 2012 sont restées en l'état (ci-joint, en annexe, le rapport de recherche « Hébergement et suivi des victimes d'un mariage forcé : État des lieux et recommandations »).

8. Quelles formations ont été suivies par les écoutants ? Combien d'écoutants ont pu suivre de telles formations ?

L'une des employées a suivi une formation à l'écoute organisée par le Centre de Formation à l'Écoute (4 journées de formation).

9. Est-il prévu de poursuivre et d'étendre les plages horaires de cette ligne d'appels ?

À ce jour, au vu des moyens actuellement alloués au réseau, il est impossible d'étendre les plages horaires de la ligne téléphonique à plus de deux demi-jours par semaine.

10. Quand est prévue la prochaine campagne de communication de la ligne d'écoute ? Quels en seront les coûts et les sources de financement ?

La campagne de communication précédente a été financée par la Communauté française. La question sera mise à l'ordre du jour en janvier 2015.